

4.1. États financiers consolidés au 31 décembre 2021

4.1.1. Comptes de résultat consolidés et états du résultat global consolidés

Comptes de résultat consolidés

<i>(En milliers d'euros) (excepté pour les valeurs par actions)</i>	Note	Exercice clos le 31 décembre		
		2021	2020	2019
Revenus de la vente de produits	4/5	62 984	65 938	129 511
Autres Revenus	4/5	285 101	44 383	(3 315)
CHIFFRE D'AFFAIRES		348 086	110 321	126 196
Coûts des produits et des services	4/6	(187 920)	(54 302)	(52 781)
Frais de recherche et développement	4	(173 283)	(84 454)	(38 022)
Frais de marketing et distribution	4	(23 643)	(18 264)	(24 145)
Frais généraux et administratifs	4	(47 606)	(27 539)	(18 398)
Autres produits et charges opérationnels, net	8	22 976	19 117	6 338
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		(61 390)	(55 120)	(811)
Produits financiers	9	8 379	689	1 449
Charges financières	9	(16 964)	(10 738)	(3 082)
Résultats des participations dans les entreprises liées	15	(5)	(133)	1 574
RÉSULTAT AVANT IMPÔT		(69 979)	(65 302)	(870)
Produit/(charge) d'impôt sur le résultat	10	(3 446)	909	(874)
RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE		(73 425)	(64 393)	(1 744)
Résultat par action				
Lié au résultat net de la période attribuable aux détenteurs des actions de la Société <i>(en euros par action)</i>	11			
▪ Base		(0,75)	(0,71)	(0,02)
▪ Dilué		(0,75)	(0,71)	(0,02)

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

États consolidés du résultat global

<i>(En milliers d'euros)</i>	Note	Exercice clos le 31 décembre		
		2021	2020	2019
Résultat net de la période		(73 425)	(64 393)	(1 744)
Autres éléments du résultat global				
Éléments susceptibles d'être reclassés en profit ou perte				
Écarts de conversion	22.1	(2 877)	2 438	656
Éléments non reclassés en profit ou perte				
Régimes à prestations définies - Bénéfices/(Pertes) actuarielles	30.1	205	(78)	(13)
Autres éléments du résultat global, net d'impôts		(2 672)	2 360	644
RÉSULTAT GLOBAL POUR LA PÉRIODE ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ		(76 097)	(62 033)	(1 100)

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

4.1.2. État de la situation financière consolidée

(En milliers d'euros)	Note	Au 31 décembre	
		2021	2020
ACTIF			
Actif non courant		231 520	140 737
Immobilisations incorporelles	12	32 700	35 409
Droit d'utilisation des actifs	13	48 285	43 374
Immobilisations corporelles	14	125 545	34 779
Titres mis en équivalence	15	2 124	2 130
Actifs d'impôt différé	10.2	3 582	5 570
Autres actifs non courants	20	19 282	19 476
Actif courant		585 832	308 427
Stocks	18	124 098	26 933
Créances client	19	44 013	19 232
Autres actifs courants	20	71 036	57 828
Trésorerie et équivalents de trésorerie	21	346 686	204 435
TOTAL DE L'ACTIF		817 352	449 164
CAPITAUX PROPRES			
Capital et réserves attribuables aux actionnaires de la Société		170 581	77 422
Capital social	22	15 786	13 646
Primes d'émission	22	409 258	244 984
Autres réserves	22	52 512	52 342
Bénéfices non distribués/(Déficit accumulé)	22	(233 549)	(169 156)
Résultat net de la période		(73 425)	(64 393)
PASSIF			
Passif non courant		277 791	195 872
Emprunts	24	50 726	46 375
Passifs de location	13/27	53 687	49 392
Passifs sur contrats	28	4 741	58
Engagements de remboursement	29	158 970	97 205
Provisions	30	8 308	2 358
Passifs d'impôts différés	10.2	1 290	412
Autres passifs	31	69	72
Passif courant		368 979	175 870
Emprunts	24	7 107	6 988
Fournisseurs et autres créiteurs	25	68 119	36 212
Passif d'impôt exigible	10	83	-
Dettes fiscales et sociales	26	17 249	13 165
Passifs de location	13/27	3 135	2 696
Passifs sur contrats	28	124 017	89 578
Engagements de remboursement	29	95 611	14 222
Provisions	30	48 708	10 169
Autres passifs	31	4 950	2 841
TOTAL DU PASSIF		646 771	371 742
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF		817 352	449 164

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

4.1.3. Tableau des flux de trésorerie consolidés

(En milliers d'euros)	Note	Exercice clos le 31 décembre		
		2021	2020	2019
Flux de trésorerie générés par l'activité				
Résultat net de l'exercice		(73 425)	(64 393)	(1 744)
Autres éléments du résultat sans effet sur la trésorerie	32	56 476	37 941	12 704
Variations des actifs et passifs opérationnels non courants	32	59 353	88 472	3 597
Variations du besoin en fonds de roulement	32	36 127	77 740	(6 682)
Trésorerie générée par les opérations courantes	32	78 532	139 759	7 875
Impôts sur les résultats payés		(1 631)	(2 021)	(2 346)
TRÉSORERIE NETTE GÉNÉRÉE PAR L'ACTIVITÉ		76 901	137 738	5 529
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement				
Acquisitions d'immobilisations corporelles	14	(92 229)	(18 936)	(10 502)
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	12	(942)	(535)	(382)
Produit de cession d'actifs incorporels		-	24	-
Intérêts perçus		54	107	199
TRÉSORERIE NETTE ABSORBÉE PAR LES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT		(93 116)	(19 340)	(10 685)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement				
Produits provenant de l'émission d'actions ordinaires, net des coûts de transaction sur capitaux propres	23	166 614	75	(2 484)
Cession par la Société de ses propres actions	23	209	215	21
Nouveaux emprunts, net des coûts de transaction	24/32.2	859	50 266	11 781
Remboursement des emprunts	24/32.2	(1 956)	(21 995)	(11 684)
Remboursement des passifs de location	13/27	(2 805)	(2 111)	(2 709)
Intérêts payés		(8 417)	(4 711)	(2 621)
TRÉSORERIE NETTE GÉNÉRÉE PAR/(ABSORBÉE PAR) LES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		154 504	21 740	(7 696)
Variation nette de trésorerie et équivalent de trésorerie				
Trésorerie et équivalent de trésorerie à l'ouverture de la période		204 394	64 439	77 084
Gains/(pertes) de change sur la trésorerie		3 960	(183)	207
Liquidités soumises à restrictions	21	44	41	-
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE LA PÉRIODE		346 686	204 435	64 439

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

4.1.4. État de variation des capitaux propres consolidé

(En milliers d'euros) (sauf nombre d'actions)	Note	Nombre d'actions émises	Capital social	Prime d'émission	Autres réserves	Bénéfices non distribués/ (déficit accumulé)	Résultat net de la période	Total capitaux propres
SITUATION AU 1^{ER} JANVIER 2019 AVANT L'ADOPTION D'IFRS 16		90 917 837	13 638	244 900	52 060	(170 676)	3 264	143 186
Changements de méthodes comptables - Première application de la norme IFRS 16		-	-	-	(9 474)	-	-	(9 474)
SITUATION AU 1^{ER} JANVIER 2019		90 917 837	13 638	244 900	42 587	(170 676)	3 264	133 712
Résultat global de l'ensemble consolidé		-	-	-	644	-	(1 744)	(1 100)
Affectation du résultat		-	-	-	-	3 264	(3 264)	-
Paiements fondés sur des actions :								
▪ Valeur des services		-	-	-	2 504	-	-	2 504
▪ Exercices		25 975	4	12	-	-	-	16
Actions propres		-	-	-	21	-	-	21
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2019		90 943 812	13 642	244 912	45 756	(167 412)	(1 744)	135 153
SITUATION AU 1^{ER} JANVIER 2020		90 943 812	13 642	244 912	45 756	(167 412)	(1 744)	135 153
Résultat global de l'ensemble consolidé		-	-	-	2 360	-	(64 393)	(62 033)
Affectation du résultat		-	-	-	-	(1 744)	1 744	-
Paiements fondés sur des actions :	22							
▪ Valeur des services		-	-	-	4 012	-	-	4 012
▪ Exercices		26 750	4	71	-	-	-	75
Actions propres	22	-	-	-	215	-	-	215
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2020		90 970 562	13 646	244 984	52 342	(169 156)	(64 393)	77 422
SITUATION AU 1^{ER} JANVIER 2021		90 970 562	13 646	244 984	52 342	(169 156)	(64 393)	77 422
Résultat global de l'ensemble consolidé		-	-	-	(2 672)	-	(73 425)	(76 097)
Affectation du résultat		-	-	-	-	(64 393)	64 393	-
Paiements fondés sur des actions :	22							
▪ Valeur des services		-	-	-	2 632	-	-	2 632
▪ Exercices		952 372	143	2 114	-	-	-	2 257
Actions propres	22	(4 025)	(1)	-	209	-	-	209
Émission d'actions ordinaires, mai 2021	22	8 145 176	1 222	88 375	-	-	-	89 597
Émission d'actions ordinaires, novembre 2021	22	5 175 000	776	87 199	-	-	-	87 975
Coûts de transaction sur capitaux propres, net d'impôt	22	-	-	(13 414)	-	-	-	(13 414)
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2021		105 239 085	15 786	409 258	52 512	(233 549)	(73 425)	170 581

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

4.1.5. Annexes afférentes aux états financiers consolidés

Note 1	Informations générales et événements marquants de la période	246	Note 8	Autres produits et charges, net	266
			8.1	Subventions	266
			8.2	Crédits d'impôt pour la R&D	266
Note 2	Résumé des principales méthodes comptables	250	Note 9	Produits/(charges) financier(e)s, nets	267
2.1	Référentiel comptable	250	Note 10	Impôt Produit/(charge) d'impôt sur le résultat	267
2.2	Impact des nouvelles normes, révisées ou modifiées et interprétations.	250	10.1	Impôt courant sur les résultats	268
2.3	Consolidation	251	10.2	Impôt différé	268
2.4	Conversion des devises étrangères	251	Note 11	Résultat par action	270
2.5	Gestion des risques financiers	252	Note 12	Immobilisations incorporelles	270
2.6	Gestion du risque en matière de fonds propres	254	Note 13	Contrats de location (Actifs de droit d'utilisation et Dettes de location)	272
2.7	Estimation de la juste valeur	254	13.1	Variation des actifs de droit d'usage et des dettes de location	273
Note 3	Estimations et hypothèses comptables déterminantes	254	13.2	Autres montants comptabilisés dans le compte de résultat consolidé	274
3.1	Jugements	254	Note 14	Immobilisations corporelles	274
3.2	Principales sources d'incertitude d'estimation	255	Note 15	Participations dans les entreprises liées	276
3.3	Évaluation des justes valeurs	256	15.1	Informations financières résumées	276
Note 4	Informations sectorielles	256	15.2	Réconciliation de la valeur comptable	277
4.1	Compte de résultat par segment	257	Note 16	Test de dépréciation	277
4.2	Ventilation par zones géographiques	258	Note 17	Instruments financiers	279
4.3	Informations relatives aux principaux clients	258	17.1	Instruments financiers par catégorie	279
Note 5	Chiffre d'affaires	259	17.2	Évaluation de la juste valeur	280
5.1	Ventes de produits	259	17.3	Qualité de crédit des actifs financiers	281
5.2	Autres revenus	259	17.4	Dépréciations des immobilisations financières	281
5.3	Répartition du chiffre d'affaires	261			
5.4	Actifs et passifs liés aux contrats avec des clients	264			
Note 6	Charges par nature	264			
Note 7	Charges de personnel	265			

Note 18	Stocks	282	Note 27	Passifs de location	294
Note 19	Créances clients	283	Note 28	Passifs sur contrat	294
Note 20	Autres actifs	283	Note 29	Engagements de remboursement	295
Note 21	Trésorerie et équivalents de trésorerie	284	Note 30	Provisions	296
			30.1	Dispositions relatives aux engagements vis-à-vis des salariés	296
Note 22	Capital Social, primes d'émission et autres réserves réglementés	284	30.2	Autres provisions	297
22.1	Autres réserves	285	Note 31	Autres passifs	297
Note 23	Paiements fondés sur des actions	286	Note 32	Informations relatives aux flux de trésorerie	298
23.1	Plans d'options de souscription d'actions	287	32.1	Trésorerie générée par les opérations courantes	298
23.2	Actions ordinaires gratuites	288	32.2	Réconciliation des passifs découlant d'activités financières	299
23.3	Plan d'attribution gratuite d'actions de préférence convertibles	289	Note 33	Engagements et autres passifs	300
23.4	Actions fictives	290	33.1	Autres engagements, promesses et garanties	300
23.5	Bons de souscription	290	33.2	Autres passifs et litiges	300
Note 24	Emprunts	291	Note 34	Opérations entre parties liées	301
24.1	Autres emprunts	292	34.1	Prestation de services	301
24.2	Emprunts et autres emprunts garantis	292	34.2	Rémunération des cadres dirigeants	301
24.3	Juste valeur des emprunts et autres emprunts	292	34.3	Rémunération des membres du conseil de surveillance	301
Note 25	Fournisseurs et autres créditeurs	293	Note 35	Événements postérieurs à la clôture	301
Note 26	Dettes fiscales et sociales	293			

Note 1 Informations générales et événements marquants de la période

Valneva SE (« la Société ») et ses filiales (« le Groupe » ou « Valneva ») est un groupe spécialisé dans les vaccins prophylactiques contre les maladies générant d'importants besoins médicaux. Valneva a une approche hautement spécialisée et ciblée et utilise son expertise dans les différents modes de vaccination pour développer des vaccins prophylactiques destinés à lutter contre ces maladies. Le Groupe a mis à profit son expertise et ses infrastructures pour commercialiser avec succès deux vaccins et pour faire rapidement progresser un large éventail de candidats vaccins en développement clinique, notamment ses candidats vaccins contre la maladie de Lyme, la COVID-19 et le virus du Chikungunya.

Le portefeuille du Groupe comprend deux vaccins sur le marché, destinés aux voyageurs : IXIARO[®] (également commercialisé sous le nom de JESPECT[®]) indiqué pour la prévention de l'encéphalite japonaise et DUKORAL[®] indiqué pour la prévention du choléra et, dans certains pays, la prévention de la diarrhée causée par *Enterotoxigenic escherichia coli*. Valneva est présente en Autriche, en Suède, au Royaume-Uni, en France, au Canada et aux États-Unis et compte plus de 750 employés.

Valneva SE est une société cotée sur Euronext Paris (symbole : VLA) et sur le Nasdaq Global Select Market (symbole : VALN) depuis mai 2021.

Liste des participations directes ou indirectes

Nom	Pays d'immatriculation	Méthode de consolidation	Intérêts détenus au 31 décembre,	
			2021	2020
BliNK Biomedical SAS ⁽¹⁾	FR	Mise en équivalence	48,9 %	48,9 %
Vaccines Holdings Sweden AB	SE	Consolidation	Intégration globale	Intégration globale
Valneva Austria GmbH	AT	Consolidation	Intégration globale	Intégration globale
Valneva Canada Inc.	CA	Consolidation	Intégration globale	Intégration globale
Valneva France SAS	FR	Consolidation	Intégration globale	Intégration globale
Valneva Scotland Ltd.	UK	Consolidation	Intégration globale	Intégration globale
Valneva Sweden AB	SE	Consolidation	Intégration globale	Intégration globale
Valneva UK Ltd.	UK	Consolidation	Intégration globale	Intégration globale
Valneva USA, Inc.	US	Consolidation	Intégration globale	Intégration globale

(1) En Note 15.

La date de clôture des comptes consolidés est fixée au 31 décembre de chaque année.

La Société est immatriculée au 6 rue Alain Bombard, 44800 Saint-Herblain (France).

Le site de la Société basé à Saint-Herblain (Nantes, France) regroupe les fonctions générales et administratives ainsi que les installations de R&D. Le site de Valneva SE à Lyon regroupe des activités commerciales.

Vaccines Holdings Sweden AB est la Société holding de Valneva Sweden AB.

Valneva Austria GmbH (Vienne, Autriche) se concentre sur les activités de développement préclinique et clinique des vaccins. Les installations abritent des services de R&D préclinique, de développement de produits (techniques/cliniques), de qualité et d'affaires réglementaires, ainsi que des services généraux et administratifs et des fonctions commerciales. Valneva Austria GmbH commercialise les produits IXIARO[®], DUKORAL[®] et des produits tiers comme FLUCELVAX TETRA[™], FLUAD[®], Moskito Guard, RABIPUR[®] et ENCEPUR[®].

Valneva Canada Inc. (Montréal, Canada) commercialise les produits IXIARO[®], DUKORAL[®] et des produits tiers sous le nom de KamRAB en 2020 et VIVOTIF[®] en 2019.

Valneva France SAS (Lyon, France) a été créée en février 2019 et commercialise les produits IXIARO[®] et DUKORAL[®] depuis 2020.

Valneva Scotland Ltd. (Livingston, Royaume-Uni) est principalement impliquée dans la production du vaccin contre l'encéphalite japonaise de Valneva, IXIARO[®], ainsi que dans la production des vaccins contre le chikungunya et la COVID-19, actuellement en Phase de développement.

Valneva Sweden AB (Solna, Suède) fabrique le vaccin DUKORAL[®] et commercialise les produits DUKORAL[®], IXIARO[®] et des produits tiers tels que Moskito Guard et VIVOTIF[®] dans les pays nordiques. En outre, Valneva Sweden AB fournit des services de R&D et de remplissage pour notre candidat vaccin VLA 2001 SARS-Cov-2.

Valneva UK Ltd. (basée près de Londres, Royaume-Uni) commercialise les produits DUKORAL[®], IXIARO[®] et des produits tiers tels que Moskito Guard au Royaume-Uni.

Valneva USA Inc. concentre la commercialisation d'IXIARO[®] pour l'armée américaine et le marché privé américain.

Événements marquants de la période

La COVID-19

Le Groupe a été et pourrait continuer à être fortement affecté par la pandémie actuelle de la COVID-19, dans les régions où Valneva possède des sites de production importants, des concentrations de sites d'essais cliniques ou d'autres activités commerciales. La COVID-19 a eu un impact négatif sur les ventes de vaccins du voyage, les voyages dans les zones endémiques ayant considérablement diminué par rapport à 2019 (période pré-pandémie). DUKORAL^{*} et IXIARO^{*} visent les maladies qui menacent principalement les voyageurs dans certaines régions (par exemple, l'Asie). En conséquence, les ventes de ces vaccins ont fortement diminué, ce qui a eu un impact négatif sur les résultats financiers du Groupe. Le Groupe a subi et s'attend à continuer à subir l'impact de la réduction significative des voyages internationaux suite au début de la pandémie mondiale de la COVID-19. Dans son rapport de novembre 2020, l'Organisation mondiale du tourisme des Nations unies, ou OMT, a noté que, malgré l'amélioration observée au troisième trimestre de l'année, le rythme de la reprise reste lent et inégal d'une région du monde à l'autre en raison de la diversité des restrictions à la mobilité, des taux de vaccination et de la confiance des voyageurs. Les inquiétudes croissantes suscitées par les variants Delta et Omicron du virus ont amené plusieurs pays à réimposer des mesures restrictives. En outre, la volatilité et le manque

d'informations claires sur les conditions d'entrée pourraient continuer à affecter la reprise des voyages internationaux pendant la saison estivale de l'hémisphère nord. Cependant, les programmes de vaccination mis en place dans le monde entier, ainsi que la diminution des restrictions pour les voyageurs vaccinés et l'utilisation d'outils numériques tels que le certificat numérique COVID de l'UE, ont contribué à la normalisation progressive des déplacements. Les principales organisations internationales de voyages, telles que l'Association internationale du transport aérien et l'OMT, ce qui a été le cas, et que la demande reviendra à son niveau de 2019 entre la mi-2023 et la fin 2024. Si les voyages internationaux ne reprennent pas aussi rapidement ou autant que prévu, les ventes de produits de la Société continueront à être significativement affectées, et Valneva pourrait ne pas être en mesure d'achever le développement de ses vaccins candidats sans financement supplémentaire. Valneva continue de suivre de près la manière dont la pandémie et les mesures d'intervention connexes affectent les activités du groupe. Valneva a fait état d'une trésorerie et équivalent de trésorerie de 346,7 millions d'euros au 31 décembre 2021. Bien qu'il soit difficile de prévoir les besoins futurs de liquidités, la direction du Groupe estime que la trésorerie existante au 31 décembre 2021 sera suffisante pour financer ses opérations pendant au moins les 12 prochains mois à compter de la date d'autorisation de publication des états financiers consolidés. Pour plus de détails sur le risque de liquidité, voir Note 2.5.

L'impact de la COVID-19 est décrit dans les Notes suivantes au 31 décembre 2021 et pour l'exercice clos à cette date :

Impact de COVID-19	Note	
Informations sectorielles « COVID-19 »	1/28/29	La Société a développé un candidat-vaccin contre la COVID-19, le VLA2001. En 2021, elle a annoncé des résultats initiaux positifs pour les études pivots de Phase 3. Les soumissions progressives sont en cours et Valneva prévoit d'éventuelles autorisations réglementaires au cours du premier trimestre 2022. Valneva a signé un accord d'achat avec la Commission Européenne pour fournir jusqu'à 60 millions de doses de VLA2001 sur deux ans. Valneva et le Royaume de Bahreïn ont signé un accord d'achat pour la fourniture d'un million de doses de VLA2001. L'accord conclu avec le gouvernement britannique visant à fournir jusqu'à 190 millions de doses de VLA2001 a pris fin au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021. Pour plus d'informations sur la résiliation, voir Note 2.2. Afin de préparer la commercialisation du vaccin contre la COVID-19, des dépenses d'investissement et des stocks ont été constitués en 2021.
Produits des contrats avec les clients	5	En 2021, le chiffre d'affaires des produits commercialisés DUKORAL [*] et IXIARO [*] a continué d'être impacté par la réduction des déplacements à l'échelle mondiale en raison de la pandémie de la COVID-19, le plus durement touché étant le DUKORAL [*] . Les ventes de produits IXIARO [*] se sont chiffrées à 45,1 millions d'euros (soit une baisse de - 3,4 millions d'euros par rapport aux 48,5 millions d'euros enregistrés en 2020) et les ventes de produits DUKORAL [*] s'établissent à 2,4 millions d'euros (soit une baisse de - 10,9 millions d'euros, par rapport aux 13,3 millions d'euros enregistrés en 2020).
Test de dépréciation	16	Des tests de dépréciation ont été réalisés pour les UGT liés aux produits commercialisés IXIARO [*] et DUKORAL [*] et n'indiquent aucune charge de dépréciation en 2021.
Stocks	18	Le compte de résultat compte une dépréciation de 5,7 millions d'euros liée la baisse des ventes attendues et à la durée d'utilisation limitée des produits finis.
Clients	19	L'évaluation de la perte de crédit attendue n'a eu qu'un impact mineur sur les chiffres du Groupe.

Effets du changement climatique sur les états financiers consolidés

Lors de la préparation des états financiers consolidés, la direction de Valneva a pris en compte l'impact du changement climatique. Ces considérations n'ont pas eu d'impact significatif sur les jugements et les estimations de l'information financière en 2021.

Introduction en Bourse en mai 2021

En mai 2021, Valneva a annoncé la clôture d'une offre globale destinée à des catégories spécifiques d'investisseurs d'un total de 8 145 176 nouvelles actions ordinaires, après l'exercice intégral de l'option de surallocation accordée aux souscripteurs (voir Note 22). Le produit net de l'offre globale s'est élevé à 82,8 millions d'euros.

L'offre publique en novembre 2021

En novembre 2021, Valneva a annoncé la clôture d'une offre globale destinée à des catégories spécifiques d'investisseurs d'un total de 5 175 000 nouvelles actions ordinaires, après l'exercice intégral de l'option de surallocation accordée aux souscripteurs (voir Note 22). Le produit net de l'offre globale s'est élevé à 81,3 millions d'euros.

Accords significatifs signés au cours des périodes

En janvier 2019, Valneva et le ministère américain de la défense (DoD) ont signé un nouveau contrat pour la fourniture de son vaccin contre l'encéphalite japonaise IXIARO* jusqu'en 2019 et début 2020, d'une valeur de 59 millions de dollars garantis et pouvant atteindre 70 millions de dollars.

En juin 2019, Valneva et GSK ont annoncé un accord mutuel pour mettre fin à l'accord d'alliance stratégique (AAS), initialement convenu entre Novartis et Intercell (sociétés prédécesseurs de GSK et Valneva, respectivement). Valneva a versé 9 millions d'euros à GSK immédiatement et versera jusqu'à 7 millions d'euros supplémentaires lorsque les étapes des autorisations de mise sur le marché de son vaccin contre la maladie de Lyme seront franchies. En conséquence, Valneva a repris le contrôle de ses principaux actifs de recherche et développement, y compris son candidat vaccin contre la maladie de Lyme (VLA15). En 2019, un effet négatif de 10,7 millions d'euros nets a été inclus dans les autres revenus, et reflétant les obligations de paiement actuelles et futures (voir Note 5).

En juillet 2019, Valneva et la Coalition pour les Innovations en Préparation aux Épidémies (CEPI) ont annoncé un nouvel accord de partenariat. La CEPI fournira à Valneva jusqu'à 23,4 millions de dollars pour la fabrication de vaccins et le développement clinique avancé d'un vaccin monodose à virus vivant atténué (VLA1553) contre le chikungunya (voir Note 8).

En février 2020, Valneva Austria GmbH a signé un accord de prêt avec les fonds de santé américains Deerfield et OrbiMed (les Prêteurs) pour un montant initial allant jusqu'à 85 millions de dollars US (dont 60 millions de dollars US ont été tirés). Les remboursements du principal commenceront en 2023 et le prêt arrivera à échéance en 2026. Pour plus de détails, voir Note 24.1.

En avril 2020, Valneva et Dynavax ont annoncé une collaboration pour le développement d'un vaccin avancé pour la COVID-19. Dynavax fournit le CpG 1018, l'adjuvant intégré au vaccin HEPLISAV-B approuvé par la FDA américaine et l'EMA, pour le développement du candidat vaccin COVID-19 de Valneva, VLA2001, tandis que Valneva met à profit ses capacités techniques et sa plateforme pour développer un candidat vaccin à virus entier inactivé contre la COVID-19. En septembre 2020, Valneva et Dynavax ont annoncé un partenariat commercial pour la fourniture de l'adjuvant CpG 1018 de Dynavax, qui sera utilisé dans le VLA2001. Cet accord commercial prévoit un engagement de commande d'un montant maximum de 136,8 millions de dollars. Aucune livraison à usage commercial n'a eu lieu entre Dynavax et Valneva en 2020. Au 31 décembre 2020, Valneva a comptabilisé 31,1 millions d'euros d'acomptes (voir Note 20). Au cours de l'année 2021, des livraisons ont eu lieu entre Dynavax et Valneva. Au 31 décembre 2021, Valneva a versé un acompte de 47,9 millions d'euros, dont un montant de 40,7 millions d'euros déprécié, Valneva n'ayant pas besoin de ces livraisons à l'avenir. Cet accord a donné lieu à 7,2 millions d'euros d'acomptes et 41,9 millions d'euros de stocks. Dans l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, les sorties de fonds des paiements anticipés et des paiements pour les livraisons sont reflétées dans la perte de l'exercice et les variations du fonds de roulement relatives aux stocks et aux créances commerciales et autres.

En avril 2020, une nouvelle collaboration pour le co-développement et la commercialisation d'un vaccin contre la maladie de Lyme (VLA15) a été signée avec Pfizer Inc. (NYSE : PFE). Cet accord qui entre dans le champ d'IFRS 15 sur les contrats de revenus avec les clients, comprenait un paiement initial de 130 millions de dollars (116,9 millions d'euros), qui a été reçu en juin 2020. Valneva rembourse 30 % des coûts de développement engagés par Pfizer à hauteur d'un montant convenu, jusqu'à l'achèvement du programme de développement, ce dernier étant prévu en 2025. De plus, Pfizer s'engage à verser à Valneva des redevances croissantes à deux chiffres sur les ventes nettes de produits sous licence, à partir de 19 %, sous réserve de compensations et de réductions spécifiques. Par conséquent, au 31 décembre 2020, 81,9 millions d'euros ont été reconnus comme des engagements de remboursements actualisés. Le prix de la transaction a été déterminé en tenant compte de l'obligation de remboursement de Valneva. L'accord comprend des obligations de performance en matière de R&D et de services pour lesquelles les revenus sont comptabilisés progressivement ainsi qu'une obligation de performance en matière de licence pour laquelle les revenus sont comptabilisés au moment où Pfizer peut bénéficier et utiliser la licence sans autre intervention de Valneva. L'opération a été affectée aux différentes obligations de performance au prorata de leur prix de vente autonome. En 2020, 31,6 millions d'euros ont été comptabilisés au titre des autres revenus. Au 31 décembre 2020, 2,8 millions d'euros de coûts marginaux d'obtention du contrat ont été inclus dans les autres actifs non courants. En 2021, 14,3 millions d'euros ont été reconnus comme autres revenus. Un total de 3,0 millions d'euros de coûts pour obtenir un contrat a été inclus dans les autres actifs au 31 décembre 2021 et un montant de 79,6 millions d'euros a été comptabilisé en tant qu'engagements de remboursements actualisés. Pour plus de détails, voir Notes 5 et 29.

En juin 2020, Valneva et Bavarian Nordic A/S (OMX : BAVA) ont annoncé un partenariat pour la commercialisation et la distribution de leurs produits commerciaux. En vertu de cet accord, Valneva commercialise les vaccins de Bavarian Nordic en s'appuyant sur ses infrastructures commerciales au Canada, au Royaume-Uni, en France et en Autriche. Valneva commercialise et distribue également ces produits en Belgique et aux Pays-Bas. Le partenariat comprend des vaccins qui protègent contre la rage, l'encéphalite japonaise, l'encéphalite transmise par les tiques et le choléra. Cet accord n'a pas eu d'impact financier significatif sur les états financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2020. Le chiffre d'affaires est comptabilisé au moment où les produits sont livrés au client. En 2021, les ventes de ces produits (principalement RABIPUR[®], ENCEPUR[®]) totalisent 8,2 millions d'euros.

En septembre 2020, le département américain de la Défense (DoD) a attribué un nouveau contrat à Valneva pour la fourniture d'IXIARO[®]. Les termes de l'accord, tel que modifié en septembre 2021, prévoient une première année incluant des ventes fermes, suivie de deux années où les ventes sont optionnelles, chacune avec des commandes de doses potentielles minimales et maximales. L'année de base avait une valeur minimale d'environ 53 millions de dollars US pour 370 000 doses et la première année assortie d'une option, exercée par la DLA en septembre 2021, a une valeur minimale d'environ 28,8 millions de dollars US pour 200 000 doses. La seconde année d'option, si elle est exercée, a une valeur minimale d'environ 36 millions de dollars US pour 250 000 doses. Ces changements portent la valeur minimale totale du contrat à environ 118 millions de dollars, dans l'hypothèse de l'exercice de l'option de deuxième année qui demeure inchangée, contre une valeur minimale de 135 millions dans le contrat initial. Afin de soutenir son client pendant cette période de pandémie, Valneva a également accepté de fournir des stocks supplémentaires au DoD après le mois de septembre 2023 pour atténuer l'impact potentiel des stocks non utilisés qui pourraient arriver à expiration. Ce stock de remplacement sera fourni gratuitement et a donné lieu à un passif sur contrats, comptabilisé en 2021, d'un montant de 5,4 millions de dollars (2020 : néant).

En septembre 2020, Valneva a annoncé avoir signé un accord avec le gouvernement britannique pour son vaccin inactivé contre la COVID-19, VLA2001. Selon les termes de l'accord, en cas de développement réussi du vaccin, Valneva devait fournir au gouvernement britannique 60 millions de doses de VLA2001 au second semestre 2021. Le gouvernement britannique disposait par ailleurs d'une option pour 40 millions de doses supplémentaires en 2022 ainsi que de la possibilité de commander 90 millions de doses supplémentaires pour la période de 2023 à 2025. Le gouvernement britannique a également investi en amont dans la production et le développement clinique du vaccin, cet investissement étant recouvert sur la fourniture des vaccins dans le cadre de l'accord de partenariat. En janvier 2021, le gouvernement britannique a exercé son option pour commander 40 millions de doses. En septembre 2021, cet accord de fourniture a été résilié par le gouvernement britannique. Pour plus d'informations sur la résiliation de l'accord de fourniture britannique, voir Note 5.2.

En janvier 2021, Valneva et l'Institut Butantan, fabricant de produits immunobiologiques, ont annoncé la signature d'accords définitifs pour le développement, la fabrication et la commercialisation du candidat vaccin à dose unique de Valneva contre le chikungunya, VLA1553, dans les pays aux revenus faibles et intermédiaires. Cette annonce fait suite à la signature d'une lettre d'intention liante en mai 2020. Cette collaboration s'inscrit dans le cadre du contrat de financement de 23,4 millions de dollars que Valneva a conclu avec la Coalition pour les Innovations en Préparation aux Épidémies (CEPI) en juillet 2019 (voir Note 8.1). Dans le cadre de cette collaboration, Valneva transférera la technologie de son vaccin contre le chikungunya à l'Institut Butantan, qui développera, produira et commercialisera le vaccin dans les pays à revenus faibles et intermédiaires. De plus, l'Institut Butantan réalisera certaines études cliniques et des études observationnelles de Phase 4 que Valneva utilisera pour répondre à certaines exigences réglementaires. L'accord prévoit de faibles montants à titre de paiement initial et de paiements d'étapes liés au transfert de la technologie. Au 31 décembre 2021, 2,1 millions d'euros ont été comptabilisés au titre des autres revenus et 0,8 million d'euros ont été enregistrés en passif sur contrats (1,0 million au 31 décembre 2020).

En novembre 2021, Valneva a signé un accord d'achat anticipé (APA) avec la Commission Européenne pour fournir jusqu'à 60 millions de doses de VLA-00 sur deux ans. Selon les termes de l'APA, Valneva livrera 24,3 millions de doses en 2022 (à compter du mois d'avril 2022), sous réserve de l'approbation réglementaire de l'Agence européenne des médicaments (EMA). La Communauté européenne dispose d'une option lui permettant d'acheter 35,7 millions de doses supplémentaires pour une livraison en 2023. Au cours de l'année 2021, aucun chiffre d'affaires n'a été comptabilisé car les livraisons interviendront à compter de 2022. Des avances, pour un montant de 116,9 millions d'euros, sont enregistrées en passif sur contrats au 31 décembre 2021.

En novembre 2021, Valneva et le Royaume de Bahreïn ont signé un accord d'achat anticipé portant sur la fourniture d'un million de doses de VLA2001. Au 31 décembre 2021, les passifs sur contrats liés à cet accord s'élevaient à 3,8 millions d'euros.

En novembre 2021, Valneva et IDT Biologika ont annoncé leur collaboration pour la production du VLA2001. Dans le cadre de cette collaboration, IDT Biologika produira la substance médicamenteuse du VLA2001 dans ses installations de sécurité biologique de niveau 3 à Dessau-Roßlau, en Allemagne, en plus des activités de production déjà en cours sur le site de Valneva à Livingston, en Écosse. Au 31 décembre 2021, les avances concernent principalement les acomptes liés à l'accord avec IDT Biologika pour la production du vaccin contre la COVID-19, pour un montant de 16,4 millions d'euros.

Note 2 Résumé des principales méthodes comptables

Les principales règles comptables mises en œuvre pour la préparation des présents états financiers consolidés sont décrites ci-après. Lesdites règles ont été systématiquement appliquées à l'ensemble des exercices présentés.

2.1 Référentiel comptable

Les états financiers consolidés pour l'exercice 2021 ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière, qui comprennent les IFRS (*International Financial Reporting Standards*), les IAS (*International Accounting Standard*), ainsi que leurs interprétations SIC (*Standards Interpretations Committee*) et IFRIC (*International Financial Reporting Interpretation Committee*), telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

L'établissement des états financiers conformément aux Normes IFRS adoptées par l'Union Européenne implique d'avoir recours à un certain nombre d'estimations comptables déterminantes. La Direction du Groupe est aussi amenée à exposer son appréciation pour l'application des règles comptables du Groupe. Les domaines exigeant un plus haut degré d'appréciation ou présentant une plus grande complexité, ou ceux dans lesquels les hypothèses et les estimations ont une incidence significative sur les états financiers consolidés, sont indiqués en Note 3.

En 2020, la ligne « Amortissement et dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » dans le compte de résultat consolidé a été reclassée sur la ligne « Coût des biens et services » et « Frais de recherche et développement ». Ce reclassement a été réalisé pour améliorer la présentation des pertes et profits par fonction. La période comparable a été ajustée en conséquence afin de maintenir la comparabilité. En 2019, le montant de 3,0 millions d'euros d'amortissement et de dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles a été reclassé dans le « Coût des biens et services » pour un montant de 2,8 millions d'euros et dans les « Frais de recherche et développement » pour un montant de 0,1 million d'euros. En outre, la présentation des capitaux propres a été modifiée pour fournir des informations supplémentaires sur les bilans ainsi que sur les états de variation des capitaux propres. La période comparable a été ajustée en conséquence afin de maintenir la comparabilité.

Pour faciliter la présentation, les chiffres ont été arrondis et, lorsque cela est précisé, mentionnés en milliers d'euros. Les calculs reposent toutefois sur des chiffres exacts. Par conséquent, la somme des chiffres d'une colonne d'un tableau peut différer de la valeur totale mentionnée dans la colonne.

Ces états financiers consolidés ont été approuvés par le directoire le 23 mars 2022 et autorisés pour diffusion par le conseil de surveillance le 23 mars 2022.

2.2 Impact des nouvelles normes, révisées ou modifiées et interprétations.

(a) Nouvelles normes et amendements adoptés par le Groupe

NORMES - INTERPRÉTATIONS - AMENDEMENTS		Date d'entrée en vigueur	Effets
IFRS 4 Amendement	Contrats d'assurance - report d'IFRS 9	1 ^{er} janvier 2021	Aucune
IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16 Amendement	Réforme des taux d'intérêt de référence - Phase 2	1 ^{er} janvier 2021	Aucune
IFRS 16 Amendement	(I) Concessions de location liées à la COVID-19 (II) Concessions de location liées à la COVID-19 au-delà du 30 juin 2021	1 ^{er} janvier 2021	Aucune

Les amendements énumérés ci-dessus n'ont pas eu d'impact sur les montants comptabilisés dans les périodes précédentes et ne devraient pas avoir d'impact significatif sur les périodes actuelles ou futures.

DÉCISIONS DES COMITÉS D'INTERPRÉTATION		Date d'entrée en vigueur	Effets
IAS 38	Coûts de configuration ou de personnalisation dans un accord de Cloud Computing (IAS 38 Immobilisations incorporelles)	1 ^{er} janvier 2021	Aucune
IAS 19	Attribution des avantages aux périodes de service (IAS 19 Avantages du personnel)	1 ^{er} janvier 2021	Aucun effet significatif

Les interprétations énumérées ci-dessus n'ont pas eu d'impact significatif sur les montants comptabilisés dans les périodes précédentes et ne devraient pas avoir d'impact significatif sur les périodes actuelles ou futures.

(b) Nouvelles normes, amendements et interprétations publiés mais non d'application obligatoire pour l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2021 et non adoptés par anticipation

Le Groupe n'a pas choisi d'appliquer par anticipation les nouvelles normes et les amendements suivants qui ont été publiés par l'IASB et qui sont approuvés par l'UE mais non obligatoires au 1^{er} janvier 2021 :

- IFRS 17 – Contrats d'assurance ;
- Amendements à l'IFRS 3 – Référence au cadre conceptuel ;
- Amendements à l'IAS 16 – Produits de la vente avant l'utilisation prévue ;
- Amendements à l'IAS 37 – Contrats déficitaires – Coût d'exécution du contrat ;
- Amendements aux IFRS 1, IFRS 9, IFRS 16 et IAS 41 – Améliorations annuelles des normes IFRS cycle 2018-2020.

Les nouveaux amendements suivants ont été publiés par l'IASB et ne sont pas encore approuvés par l'UE :

- Amendements à l'IAS 1 – Classification des passifs comme courants ou non courants ;
- Amendements aux IAS 1 et IFRS PS 2 – Informations à fournir sur les principes comptables ;
- Amendements à l'IFRS 3 – Référence au cadre conceptuel ;
- Amendements à l'IAS 8 – Définition des estimations comptables ;
- Amendements à l'IAS 12 – Impôts différés relatifs à des actifs et passifs résultant d'une même transaction.

Ces normes ne devraient pas avoir d'impact significatif sur l'entité pour les périodes de reporting actuelles ou futures et sur les transactions futures prévisibles.

2.3 Consolidation

Filiales

Les filiales désignent toute entité contrôlée par la Société. La Société contrôle une entité lorsqu'elle est exposée à, ou détient des droits sur, des retours variables sur son investissement dans ladite entité et qu'elle a la capacité d'influer sur ces retours *via* les pouvoirs qu'elle détient sur cette entité. Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date de prise de contrôle. Elles cessent d'être consolidées à la date à laquelle ce contrôle cesse.

Le Groupe applique la méthode dite d'acquisition pour la comptabilisation des groupements d'entreprises. La contrepartie transférée pour l'acquisition de la filiale représente la juste valeur des actifs transférés, des passifs repris et des parts sociales émises par la Société. La contrepartie transférée comprend la juste valeur de tous les actifs et passifs résultant d'un accord de contrepartie éventuelle. Les coûts associés à l'acquisition, autres que ceux relatifs à l'émission de titres d'emprunt ou de capitaux propres, sont passés en charge au moment de leur engagement. Les actifs identifiables acquis, ainsi que les passifs et passifs éventuels identifiables repris lors d'un regroupement d'entreprises, sont initialement évalués à leur

juste valeur à la date d'acquisition. L'excédent de contrepartie transférée sur la juste valeur de la part de la Société dans les actifs nets identifiables acquis est comptabilisé comme goodwill. Si la juste valeur des actifs nets de la filiale acquise excède la contrepartie, la différence est comptabilisée directement dans le compte de résultat comme profit résultant d'une acquisition à des conditions avantageuses. Les transactions intra-groupes, les soldes et les profits latents sur les opérations entre sociétés du Groupe sont éliminés.

Entreprises associées

Les entreprises associées sont constituées de toutes les entités sur lesquelles la Société exerce une influence notable.

2.4 Conversion des devises étrangères

(a) Devise fonctionnelle et de présentation

Les éléments figurant dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont enregistrés dans la devise de l'environnement économique au sein duquel l'entité exerce principalement ses activités (devise fonctionnelle). Les états financiers consolidés sont présentés en euros, devise fonctionnelle et de présentation du Groupe.

(b) Transactions et soldes

Les transactions en devises étrangères sont converties dans la devise fonctionnelle à l'aide des taux de change applicables à la date des transactions. Les gains et pertes de change générés par le règlement de ces transactions et par la conversion, aux taux de clôture, des actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères, sont constatés en compte de résultat.

(c) Filiales

La situation et les états financiers de toutes les filiales (aucune d'entre elles n'ayant la devise d'une économie hyper-inflationniste) qui ont une devise fonctionnelle différente de la devise de présentation sont convertis dans la devise de présentation comme suit :

- les actifs et les passifs de chaque bilan présenté sont convertis au taux de change applicable à la date de clôture ;
- à partir de 2021, les produits et charges de chaque compte de résultat sont convertis aux taux de change moyens mensuels (sauf si cette moyenne ne constitue pas une approximation raisonnable de l'effet cumulé des taux en vigueur aux dates des transactions, auquel cas les produits et charges sont convertis aux dates des transactions). En 2020 et 2019, les produits et charges de chaque compte de résultat ont été convertis aux taux de change en vigueur à la date des transactions ; et
- les différences de change qui en résultent sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global et figurent au poste « Autres réserves ».

Lors de la cession de tout ou partie d'une entité étrangère, les écarts de change constatés en capitaux propres sont repris en résultat et pris en compte dans la détermination de la plus ou moins-value de cession.

2.5 Gestion des risques financiers

Les activités du Groupe l'exposent à toute une série de risques financiers : le risque de marché (incluant le risque lié au change et celui lié au taux d'intérêt), le risque de crédit et le risque de liquidité. La politique générale de gestion des risques financiers du Groupe est axée sur l'imprévisibilité des marchés financiers et cherche à minimiser les éventuelles répercussions négatives sur les performances financières du Groupe.

La gestion des risques financiers est assurée par le Directeur Financier, sous l'étroite supervision du directoire. Les systèmes de gestion des risques du Groupe évaluent et gèrent les risques financiers. Le directoire soumet régulièrement au Comité d'audit du conseil de surveillance des rapports sur ses systèmes de gestion de risques, notamment la gestion des risques financiers.

(a) Risque de marché

Risque de change

Le Groupe opère à l'international et se trouve dès lors exposé aux risques de change à l'égard de plusieurs devises, principalement de la Livre Sterling (GBP), du Dollar canadien (CAD), de la Couronne suédoise (SEK) et du Dollar américain (\$). Les risques de change à l'égard d'autres devises, telles que la Couronne danoise, le Franc suisse et la couronne norvégienne, restent relativement limités. Les risques de change proviennent des transactions commerciales ou

d'investissements nets devant être opérés à l'étranger, mais également d'actifs et de passifs à comptabiliser pour des opérations effectuées à l'étranger.

L'objectif du Groupe est de limiter l'impact négatif potentiel des variations des taux de change, en procédant par exemple à la conversion des espèces et quasi-espèces libellées en devise étrangère et en utilisant des options sur devises étrangères.

Le Groupe a réalisé certains investissements dans des opérations réalisées à l'étranger pour lesquels les actifs nets sont exposés au risque de conversion de devises.

Le tableau ci-dessous détaille la sensibilité du Groupe à une augmentation et une diminution de 10 % des unités monétaires par rapport aux devises concernées. Le taux de sensibilité utilisé lors du reporting interne du risque de change aux cadres dirigeants est de 10 % et représente l'évaluation par la direction d'une variation raisonnablement possible des taux de change. L'analyse de sensibilité ne tient compte que des éléments monétaires résiduels libellés en devises étrangères et ajuste leur conversion à la clôture de l'exercice pour intégrer une variation de taux de change de 10 %. L'analyse de sensibilité couvre les prêts externes ainsi que les prêts liés aux activités à l'étranger au sein du Groupe lorsque la devise du prêt est différente de celle du prêteur ou de l'emprunteur. Ci-dessous, un nombre positif indique une augmentation du résultat avant impôt ou une réduction de la perte avant impôt.

En supposant que toutes les autres variables restent constantes, l'impact des variations des taux de change sur le résultat avant impôt serait le suivant :

(En milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2021	2020
EUR/\$ + 10 %	6 818	3 229
EUR/\$ - 10 %	(8 334)	(3 947)
EUR/GBP + 10 %.	(11 986)	(10 022)
EUR/GBP - 10 %	14 650	12 249
EUR/SEK + 10 %.	(2 884)	(400)
EUR/SEK - 10 %	3 525	489
EUR/CAD + 10 %.	(557)	(228)
EUR/CAD - 10 %	681	279

Au 31 décembre 2021, les variations de l'impact d'une augmentation ou d'une diminution de l'USD sont principalement dues à une diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des créances intra-groupe (IG) libellées en dollars au niveau de Valneva Austria GmbH.

Au 31 décembre 2021, la hausse du risque de change en GBP est due à l'augmentation des engagements de remboursement libellés en GBP au niveau de Valneva Austria GmbH et de l'augmentation des passifs IG libellés en EUR au niveau de Valneva Scotland Ltd, toutes deux liées au programme de vaccin contre la COVID-19 (voir Note 1).

Au 31 décembre 2021, la hausse du risque de change en SEK est due à l'augmentation des créances IG libellées en SEK au sein du Groupe.

Bien que le Groupe ait eu recours à une stratégie de couverture pour réduire son exposition aux devises autres que l'euro, l'activité courante requiert de pouvoir disposer à tout moment d'un certain niveau de fonds en devises autres que l'euro afin de couvrir les obligations de paiement libellées en GBP ou en USD. En outre, la réévaluation de certains soldes de trésorerie non libellés en euros est compensée par la réévaluation des dettes de remboursement non libellées en euros dans le bilan du Groupe (voir Note 29).

Risques de taux d'intérêt

Le Groupe est exposé à des risques de marché liés à la couverture de ses liquidités et de ses dettes et emprunts à moyen et long terme soumis à des taux d'intérêts variables.

Les emprunts à taux variable exposent le Groupe à des risques de variation des flux de trésorerie dus à l'évolution des taux d'intérêt, lesquels sont toutefois compensés par de la trésorerie et des actifs financiers eux-mêmes détenus à taux variable. En 2021 et 2020, les investissements et emprunts du Groupe sur lesquels un taux d'intérêt variable a été appliqué ont été effectués/conclus en €, SEK, \$, CAD et GBP.

Le Groupe analyse son exposition au risque de taux d'intérêt selon une approche dynamique. Se fondant sur cette approche, le Groupe évalue l'incidence d'une variation déterminée du taux d'intérêt sur son résultat. La même variation de taux d'intérêt est utilisée pour toutes les devises. Le calcul prend en compte les investissements dans des instruments financiers ainsi que les fonds déposés auprès d'établissements bancaires, soit les positions les plus génératrices d'intérêts. Au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020, aucun risque d'intérêt important n'a été identifié. En cas d'augmentation des taux d'intérêt, l'effet positif des liquidités en banque sera plus important que l'effet négatif des dettes à intérêt variable. En cas de baisse des taux d'intérêt, il n'y aura pas d'impact négatif important sur les intérêts des liquidités tant que les banques ne facturent pas d'intérêts négatifs pour les dépôts.

(b) Risques de crédit

Le Groupe est par ailleurs exposé à des risques de crédit. Valneva possède des comptes bancaires, des soldes de trésorerie ainsi que des valeurs mobilières au sein d'institutions financières de qualité, dont la cote de crédit est élevée. Afin de contrôler la qualité de la cote de crédit de ses partenaires, le Groupe s'appuie sur les notations publiées par des agences spécialisées telles que Standard & Poor's, Moody's, et Fitch. Le Groupe met en œuvre une politique visant à limiter l'importance des risques de crédit pour chacune des institutions financières partenaires. Le Groupe est également exposé aux risques de crédit de ses clients, dans la mesure où ses autres revenus proviennent d'un petit nombre de transactions. Le Groupe ne conclut de telles

transactions commerciales qu'avec des partenaires hautement réputés et financièrement fiables. Si des clients sont évalués par des organismes indépendants, le Groupe prend également en compte ces évaluations. Pour le cas où aucune évaluation indépendante n'existe, une évaluation de risques sur la qualité de crédit du client est réalisée, en tenant compte de sa situation financière et de son historique de paiements, parmi d'autres facteurs pertinents. Des limites de crédit sont définies au cas par cas en fonction de notations internes et externes, et sont soumises, au besoin, à autorisation du directoire, conformément aux règles internes de délégations de signature. La plupart des créances commerciales sont des créances auprès d'institutions gouvernementales ayant une notation de crédit élevée (pays AAA ou AA). La qualité de crédit des actifs est précisée en Note 17.3.

(c) Risques de liquidité

Le Groupe est exposé à des risques de liquidité en raison des variations de sa trésorerie opérationnelle et de l'arrivée à échéance de ses dettes financières, mais également en raison de la mise en œuvre possible de clauses de remboursement anticipé de contrats de prêt ou de subventions. Par ailleurs, les risques de liquidité résultent du fait que le flux de trésorerie est sujet aux fluctuations du cours d'un exercice comptable. Par conséquent, une gestion prudente des risques de liquidité implique de maintenir un niveau de trésorerie (et d'équivalents de trésorerie) ainsi que des dépôts à court terme suffisants afin de pouvoir répondre aux besoins opérationnels courants, et d'être en mesure de liquider ses positions de marché. Des conditions exceptionnelles sur certains marchés financiers pourraient cependant restreindre temporairement la possibilité de liquider certains actifs financiers.

Bien qu'il soit difficile de prévoir les besoins futurs de liquidités, le Groupe considère que la trésorerie existante au 31 décembre 2021 sera suffisante pour financer les opérations pendant au moins les 12 prochains mois à compter de la date d'autorisation de publication des états financiers consolidés. En ce qui concerne l'accord d'emprunt assorti de clauses restrictives, des modifications ont été convenues pour prévenir d'une violation des clauses restrictives (voir Note 24.1).

Le tableau ci-après analyse les passifs financiers du Groupe en les regroupant par échéance définie en fonction de la durée restante à courir entre la date de clôture et la date d'échéance contractuelle. Les montants figurant au tableau représentent les flux de trésorerie contractuels non actualisés.

AU 31 DÉCEMBRE 2020 (en milliers d'euros)	Moins d'un an	Comprise entre 1 et 3 ans	Comprise entre 3 et 5 ans	Comprise entre 5 et 10 ans	Comprise entre 10 et 15 ans	Au-delà de 15 ans	Total
Emprunts	7 004	25 569	37 900	5 148	-	-	75 621
Passifs de location	3 442	28 078	3 677	9 446	9 963	3 850	58 456
Engagements de remboursement	20 025	82 670	48 566	-	-	-	151 260
Fournisseurs et autres créditeurs	36 212	-	-	-	-	-	36 212
Dettes fiscales et sociales ⁽¹⁾	8 300	-	-	-	-	-	8 300
Autres passifs	27	25	-	-	-	-	52
	75 010	136 342	90 142	14 594	9 963	3 850	329 901

(1) Les prestations sociales et autres taxes dues sont exclues du passif du bilan lié aux dettes fiscales et sociales, dans la mesure où cette présentation comptable n'est requise que pour les instruments financiers.

AU 31 DÉCEMBRE 2021 (en milliers d'euros)	Moins d'un an	Comprise entre 1 et 3 ans	Comprise entre 3 et 5 ans	Comprise entre 5 et 10 ans	Comprise entre 10 et 15 ans	Au-delà de 15 ans	Total
Emprunts	7 121	48 560	20 534	1 765	-	-	77 980
Passifs de location	4 060	29 011	5 761	12 798	9 928	1 905	63 464
Engagements de remboursement	101 070	132 355	55 000	12 720	-	-	301 145
Fournisseurs et autres créditeurs	68 119	-	-	-	-	-	68 119
Dettes fiscales et sociales ⁽¹⁾	10 101	-	-	-	-	-	10 101
Autres passifs	27	25	-	-	-	-	52
	190 499	209 952	81 295	27 282	9 928	1 905	520 861

(1) Les prestations sociales et autres taxes dues sont exclues du passif du bilan lié aux dettes fiscales et sociales, dans la mesure où cette présentation comptable n'est requise que pour les instruments financiers.

Les justes valeurs et valeurs comptables des emprunts du Groupe figurent en Note 24. Afin de gérer le risque de liquidité, le Groupe détient suffisamment de liquidité, équivalents de trésorerie et dépôts à court terme.

2.6 Gestion du risque en matière de fonds propres

En ce qui concerne la gestion du risque en matière de fonds propres, l'objectif du Groupe est de préserver sa capacité à poursuivre ses activités afin de fournir des avantages à ses actionnaires et autres parties prenantes et de maintenir une structure du capital optimale pour en réduire le coût. Le Groupe gère ses fonds de manière active pour assurer en premier lieu ses besoins en liquidité et la préservation de son capital tout en cherchant à en maximiser le rendement. Le Groupe a placé sa trésorerie et ses investissements à court terme dans différents établissements financiers. Afin de

conserver ou ajuster la structure du capital, le Groupe peut être amené à émettre de nouvelles actions ou à céder des actifs afin de réduire sa dette.

Pour lui permettre de poursuivre sa stratégie et devenir un Groupe indépendant leader de l'industrie du vaccin, en conjuguant croissance organique et opérations de fusion-acquisition opportunes, le Groupe peut s'appuyer sur un financement par capitaux propres et emprunts. Le poste « capitaux propres » figurant au bilan consolidé représente les fonds propres.

2.7 Estimation de la juste valeur

La valeur comptable, diminuée des provisions pour perte de valeur, des créances et dettes commerciales est considérée comme étant proche de leur juste valeur, étant donné que ces instruments ont une échéance à relativement court terme.

Note 3 Estimations et hypothèses comptables déterminantes

Dans le cadre de l'application des méthodes comptables du Groupe, qui sont décrites à la Note 2 *Résumé des principales méthodes comptables*, la Direction est tenue de porter des jugements (autres que ceux impliquant des estimations) qui ont un impact significatif sur les montants comptabilisés, et de faire des estimations et des hypothèses sur les valeurs comptables des actifs et des passifs qui ne sont pas évidentes à partir d'autres sources. Les estimations et hypothèses associées sont fondées sur l'expérience historique et d'autres facteurs considérés comme pertinents. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont revues en permanence. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle l'estimation est révisée si la révision n'affecte que cette période, ou dans la période de la révision et des périodes futures si la révision affecte à la fois la période en cours et les périodes futures.

3.1 Jugements

Les jugements critiques, à l'exception de ceux qui impliquent des estimations (qui sont présentées séparément ci-dessous), que la Direction a porté lors du processus d'application des méthodes comptables du Groupe et qui ont

l'effet le plus significatif sur les montants comptabilisés dans les états financiers sont les suivants :

- Notes 2.2 et 29 : Reconnaissance des autres revenus : la Direction est tenue de porter un jugement dans le cadre de l'identification et de la séparation des obligations de performance (en particulier pour déterminer si la licence est distincte, ce qui est le cas lorsque le client peut bénéficier de la licence sans autre implication), de la détermination du prix de transaction (y compris le jugement lié aux dettes envers les clients) et de l'affectation du prix de transaction aux obligations de performance sur le prix de vente autonome relatif. Le prix de vente spécifique n'est parfois pas disponible ou est basé sur des immobilisations incorporelles difficiles à évaluer, de sorte que diverses techniques de valorisation sont utilisées. En outre, le jugement de la Direction est requis pour déterminer si les autres revenus sont comptabilisés progressivement ou à un moment donné. En particulier, la Note 5.2 souligne les jugements exercés lors de l'application des méthodes comptables dans le contexte des résiliations, notamment en ce qui concerne la probabilité des obligations de remboursement :
 - de l'accord de fourniture de vaccins contre la COVID-19 conclu entre Valneva avec le gouvernement britannique au cours de l'exercice 2021,

- de l'accord de distribution conclure entre Valneva et GSK au cours de l'exercice 2019 ;
- Notes 8 et 31 : Autres revenus : le Groupe reçoit des fonds de la Coalition pour les Innovations en Préparation aux Épidémies (CEPI), qui comprennent des obligations de résultat et de remboursement. Le jugement de la Direction du Groupe est nécessaire pour déterminer si les éléments d'un tel accord sont des revenus liés à des contrats avec un client ou s'ils relèvent de la norme de comptabilisation des subventions publiques. La CEPI est un partenariat mondial entre des organisations publiques, privées, philanthropiques et de la Société civile. Comme la CEPI est une ONG et qu'elle agit comme le ferait une organisation gouvernementale, la transaction a été comptabilisée selon la norme IAS 20. L'évaluation et les différents éléments doivent aussi être soumis au jugement de la Direction du Groupe ;
- Note 13 : Durée du bail : Lorsqu'il détermine la durée des contrats de location, le Groupe évalue s'il est raisonnablement certain d'exercer les options de renouvellement ou de résiliation anticipée.
- Note 16 : Test de dépréciation des actifs incorporels, corporels et des investissements dans des sociétés associées : hypothèses clés sous-tendant les montants recouvrables ; Les budgets comprennent les prévisions de revenus, de coûts de personnel et de frais généraux basées sur les conditions actuelles et anticipées du marché qui ont été examinées et approuvées par le conseil d'administration. Les prévisions de revenus sont intrinsèquement incertaines en raison de la nature à court terme de l'activité et des conditions instables du marché. Si le Groupe ne parvient pas à développer avec succès le VLA2001 et à obtenir l'approbation des autorités réglementaires, ou si Valneva ne parvient pas à fabriquer ou à commercialiser le VLA2001 s'il est approuvé, une dépréciation pourrait être nécessaire. Pour les principales estimations et sensibilités liées au test de dépréciation de l'UGT, voir Note 16 ;
- Note 18 : Analyse de la dépréciation des stocks : Pour l'évaluation de la dépréciation des matières premières, les plans de production actuels ont été pris en compte. Les matières premières qui ne seront pas utilisées avant leur date d'expiration ont été dépréciées. Pour cette évaluation, l'état des dates d'expiration à la date du bilan a été pris en compte. Pour l'évaluation des dépréciations des travaux en cours, des produits finis et des marchandises achetées, les plans de vente prévus pour 2022 et une durée de vie minimale au moment de la vente ont été pris en compte. En outre, ces stocks ont été évalués en fonction de la probabilité de mise sur le marché de ces produits ;
- Note 23 : Paiements fondés sur des actions et coûts connexes prévus de la contribution de l'employeur : pour la détermination de la juste valeur de l'instrument ainsi que l'hypothèse liée à une potentielle acquisition accélérée des droits en cas de changement de contrôle (considéré comme peu probable) ;
- Note 29 : Le passif de remboursement lié à l'accord d'approvisionnement au Royaume-Uni : Au 31 décembre 2021, l'obligation de redevance a été évaluée au montant maximal (paiement maximal de redevance de 100 millions d'euros), car toutes les ventes de COVID devraient avoir lieu en dehors du Royaume-Uni. Au 31 décembre 2020, l'obligation de redevance a été évaluée à un niveau inférieur, car la principale capacité de production était prévue pour des ventes au Royaume-Uni. En décembre 2021, les deux estimations sensibles étaient les prévisions de revenus ainsi que le calendrier prévisionnel des paiements à recevoir. La majeure partie de l'obligation de redevance devrait être non courante, et par conséquent, ces montants ont été actualisés. Les encaissements estimés correspondants devraient avoir lieu entre 2022 et 2026 ;
- Notes 30 et 33 : Comptabilisation et évaluation des provisions et des risques : hypothèses clés concernant la probabilité et l'ampleur d'une sortie de ressources. En estimant la provision pour contrats déficitaires, la direction a fait des hypothèses concernant la probabilité de coûts de résiliation de certains accords.

3.2 Principales sources d'incertitude d'estimation

Les principales hypothèses concernant l'avenir, ainsi que les autres sources principales d'incertitude en matière d'estimation au moment de la période de reporting, qui sont réellement susceptibles d'entraîner un ajustement significatif des valeurs comptables des actifs et des passifs au cours de l'exercice suivant, sont présentées ci-dessous :

- Note 5 : Reconnaissance des revenus des ventes de produits : estimation du chiffre d'affaires attendu ;
- Note 5 : Reconnaissance des autres revenus : probabilités quant au remboursement des dettes, quant aux revenus comptabilisés à l'avancement suivant les coûts réels comparés au budget ;
- Notes 8 et 31 : Autres produits : estimations des produits comptabilisés et des remboursements des subventions, mesurés en fonction des coûts engagés comparés au budget ;
- Note 10 : Comptabilisation des actifs : disponibilité de bénéfices imposables futurs sur lesquels les différences temporaires déductibles et les pertes fiscales reportées peuvent être utilisées et si des preuves suffisantes sont fournies pour les entités ;
- Note 12 : Biens incorporels : Période d'amortissement des dépenses de développement et des technologies acquises ; Les critères les plus importants pris en compte pour la détermination de la durée de vie utile comprennent la durée de vie du brevet ainsi que la période estimée pendant laquelle Valneva peut bénéficier de cet actif incorporel. Ces hypothèses sont considérées comme une source clé d'incertitude d'estimation car des changements relativement faibles dans les hypothèses utilisées peuvent avoir un effet significatif sur les états financiers du Groupe au cours de l'année suivante ;

3.3 Évaluation des justes valeurs

Un certain nombre de conventions comptables et d'informations à fournir par le Groupe exigent l'évaluation des justes valeurs, tant pour les actifs et passifs financiers que non financiers.

Pour évaluer la juste valeur d'un actif ou d'un passif, le Groupe utilise autant que possible des données observables sur le marché. Les justes valeurs sont classées en différents niveaux dans une hiérarchie des justes valeurs basée sur les données utilisées dans les techniques d'évaluation, comme suit :

- niveau 1 : prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques ;
- niveau 2 : données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (c'est-à-dire sous forme de prix), soit indirectement (c'est-à-dire dérivées de prix) ;

Note 4 Informations sectorielles

Le directoire de la Société, en tant que principal décideur, considère l'activité d'un point de vue produit plutôt que géographique et a identifié quatre secteurs pouvant faire l'objet d'un reporting. Les indicateurs clés de performance comprennent les revenus et la rentabilité opérationnelle.

À compter du 1^{er} janvier 2021, les changements suivants ont été apportés au niveau de la structure du reporting sectoriel du Groupe :

- compte tenu de la matérialité attendue de l'activité COVID-19 du Groupe, un secteur distinct a été mis en place. Il couvre toutes les activités liées au développement, à la fabrication et à la distribution des candidats vaccins contre le SARS-CoV-2.

Les secteurs d'activité distincts se décomposent comme suit :

- « Vaccins commercialisés » (comprenant les vaccins du Groupe IXIARO[®], DUKORAL[®], ainsi que les vaccins vendus pour le compte de tiers) ;
- « COVID » (développement, fabrication et distribution liés aux vaccins candidats de Valneva contre le SARS-CoV-2) ;
- « Candidats vaccins » (programmes de R&D visant à générer de nouveaux produits pouvant donner lieu à autorisation afin de générer des flux de trésorerie futurs provenant de la vente de produits ou de la commercialisation *via* des partenariats avec des sociétés pharmaceutiques, à l'exclusion des candidats vaccins contre la COVID-19, qui sont présentés séparément). Avec le transfert de la licence du candidat vaccin VLA15 contre la maladie de Lyme de Valneva à Pfizer en décembre 2020, l'ensemble du chiffre d'affaires et des coûts de ce candidat vaccin VLA5 ont été déplacés du

- niveau 3 : données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données de marché observables (données non observables).

Si les données utilisées pour évaluer la juste valeur d'un actif ou d'un passif se situent à différents niveaux de la hiérarchie des justes valeurs, l'évaluation de la juste valeur est alors classée dans son intégralité au même niveau de la hiérarchie des justes valeurs que la donnée du niveau le plus bas qui est significative pour l'ensemble de l'évaluation.

Le Groupe constate les transferts entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs à la fin de la période de reporting au cours de laquelle le changement est intervenu.

Les Notes suivantes contiennent des informations complémentaires sur les hypothèses utilisées pour mesurer la juste valeur :

- Note 16 : instruments financiers ; et
- Note 23 : accords de paiement fondés sur des actions.

segment « Candidats vaccins » au segment « Technologies et services » ;

- « Technologies et services » (services et inventions prêtes à la commercialisation, c'est-à-dire générant des revenus grâce à des accords de collaborations, de services et de licences). Avec le transfert de la licence du candidat vaccin VLA15 contre la maladie de Lyme de Valneva à Pfizer en décembre 2020, l'ensemble du chiffre d'affaires et des coûts de ce candidat vaccin ont été déplacés du segment « Candidats vaccins » au segment « Technologies et services ».

Au 1^{er} janvier 2021, Le Groupe a modifié son processus de reporting interne et a amendé la règle d'allocation suivante : les frais généraux et administratifs (G&A) ont été attribués aux quatre secteurs opérationnels sur la base de trois critères clés (chacun pondéré de manière égale) : 1) le chiffre d'affaires, 2) les dépenses de R&D et 3) le personnel équivalent temps plein (ETP). L'attribution des dépenses G&A locales est basée sur les critères ci-dessus mesurés au niveau local, tandis que l'allocation des dépenses G&A fonctionnelles mondiales est basée sur des critères clés à l'échelle du Groupe. Le Groupe suit également les dépenses G&A consacrées aux projets d'entreprise et à tout projet qui est 1) important en termes de dépenses, 2) ponctuel par nature et 3) soutient l'ensemble de l'activité. Ces dépenses sont comptabilisées en tant que frais de structure. En 2021, les coûts liés au placement de nouvelles actions sur le NASDAQ en mai et novembre 2021 constituent les principaux éléments inclus dans les frais généraux.

L'information sectorielle des périodes précédentes a été retraitée pour se conformer à ces changements.

4.1 Compte de résultat par segment

Compte de résultat par secteurs pour l'exercice clos le 31 décembre 2019

<i>(En milliers d'euros)</i>	Vaccins commercialisés	COVID	Candidats vaccins	Technologies et services	Frais de structure	Total
Revenus de la vente de produits	129 511	-	-	-	-	129 511
Autres revenus	163	-	(10 516)	7 038	-	(3 315)
CHIFFRE D'AFFAIRES	129 674	-	(10 516)	7 038	-	126 196
Coût des produits et des services	(47 789)	-	(1)	(4 991)	-	(52 781)
Frais de recherche et développement	(3 928)	-	(32 864)	(1 229)	-	(38 022)
Frais de marketing et de distribution	(22 930)	-	(895)	(261)	-	(24 145)
Frais généraux et administratifs	(10 161)	-	(7 124)	(795)	(318)	(18 398)
Autres produits et charges opérationnels, net	7	-	7 709	484	(1 861)	6 338
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	44 873	-	(43 691)	(245)	(2 238)	(811)

Compte de résultat par secteurs pour l'exercice clos le 31 décembre 2020

<i>(En milliers d'euros)</i>	Vaccins commercialisés	COVID	Candidats vaccins	Technologies et services	Frais de structure	Total
Revenus de la vente de produits	65 938	-	-	-	-	65 938
Autres revenus	1	-	31 604	12 779	-	44 383
CHIFFRE D'AFFAIRES	65 939	-	31 604	12 779	-	110 321
Coûts des produits et services	(41 830)	-	(3 305)	(9 167)	-	(54 302)
Frais de recherche et développement	(2 711)	(18 962)	(62 140)	(640)	-	(84 454)
Frais de marketing et de distribution	(17 554)	-	(638)	(72)	-	(18 264)
Frais généraux et administratifs	(13 412)	(2 374)	(7 781)	(2 274)	(1 697)	(27 539)
Autres produits et charges opérationnels, net	1 101	1 578	14 073	117	2 248	19 117
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	(8 466)	(19 759)	(28 189)	743	551	(55 120)

Compte de résultat par secteurs pour l'exercice clos le 31 décembre 2021

<i>(En milliers d'euros)</i>	Vaccins commercialisés	COVID	Candidats vaccins	Technologies et services	Frais de structure	Total
Revenus de la vente de produits	62 984	-	-	-	-	62 984
Autres revenus	18	253 314	3 257	28 512	-	285 101
CHIFFRE D'AFFAIRES	63 002	253 314	3 257	28 512	-	348 086
Coûts des produits et services	(40 017)	(122 843)	-	(25 061)	-	(187 920)
Frais de recherche et développement	(2 094)	(113 907)	(53 181)	(4 101)	-	(173 283)
Frais de marketing et de distribution	(18 455)	(1 182)	(3 811)	(194)	-	(23 642)
Frais généraux et administratifs	(6 102)	(23 003)	(8 323)	(5 495)	(4 684)	(47 606)
Autres produits et charges opérationnels, net	2 196	11 546	7 033	2 458	(257)	22 976
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	(1 469)	3 927	(55 025)	(3 881)	(4 941)	(61 390)

4.2 Ventilation par zones géographiques

Pour la présentation des informations basées sur la segmentation géographique les produits sont identifiés en fonction du lieu final de vente des produits par le distributeur partenaire ou du lieu où se situe le client/partenaire. Les actifs sectoriels sont, pour leur part, identifiés en fonction de la localisation géographique de ces actifs.

Ventes de produits par segment géographique

<i>(En milliers d'euros)</i>	Exercice clos au 31 décembre		
	2021	2020	2019
États-Unis	40 339	36 414	63 700
Canada	4 226	8 965	24 396
Autriche	9 341	3 333	2 668
Royaume-Uni	2 707	1 847	8 594
Nordiques	2 436	2 866	11 027
Allemagne	726	7 060	10 345
Autres pays d'Europe	3 075	2 068	4 961
Reste du monde	134	3 384	3 819
REVENUS DE LA VENTE DE PRODUITS	62 984	65 938	129 511

Actif non courant par segment géographique

<i>(En milliers d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2021	2020
États-Unis	66	93
Canada	239	98
Autriche	61 237	58 896
Nordiques	53 020	27 540
Royaume-Uni	87 387	21 977
Autres pays d'Europe	4 582	4 958
ACTIF NON COURANT	206 531	113 562

Les actifs d'exploitation non courants concernés se composent d'actifs incorporels, d'actifs de droit d'utilisation et d'immobilisations corporelles. Les principaux actifs d'exploitation non courants sont affectés sur les sites où sont réalisées les activités de production et de recherche et développement. Les activités de vente des sites de distribution ne nécessitent pas d'actifs opérationnels non courants importants. Le chiffre d'affaires est établi là où se trouve le client final. Dans certains pays, il y a des clients, mais aucun actif. Dans certains pays, il y a des clients, mais pas d'actifs.

4.3 Informations relatives aux principaux clients

La vente de produits au principal client a généré 41,8 millions d'euros (33,8 millions d'euros en 2020, 46,7 millions d'euros en 2019). Les produits provenant des contrats de collaboration, de licence et de service conclus avec le principal client s'élèvent à 253,3 millions d'euros (deux principaux clients avec des produits de 31,6 millions d'euros et 7,5 millions d'euros en 2020, 4,1 millions et 0,8 millions d'euros en 2019). Aucun autre client n'a apporté de contribution supérieure à 10 % du chiffre d'affaires annuel.

Note 5 Chiffre d'affaires

Au sein du Groupe, les sources de revenus suivantes ont été identifiées :

- a. Ventes de produits ;
- b. Autres revenus.

5.1 Ventes de produits

Les contrats de vente de produits du Groupe, normalement conclus avec des détaillants et, aux États-Unis, avec le département américain de la Défense (DoD) (« ventes directes de produits »), ainsi qu'avec des distributeurs (« ventes indirectes - ventes par l'intermédiaire de distributeurs »), comportent généralement une obligation de résultat. Les produits sont comptabilisés au moment où l'obligation de performance identifiée est transférée au client, c'est-à-dire lorsque le client obtient le contrôle des marchandises.

Certains des accords de vente de produits du Groupe comprennent des rabais rétroactifs, des clauses de rétrocession, des remises et, sous certaines conditions, des droits de retour qui donnent lieu à une contrepartie variable selon la norme IFRS 15. Les rabais, remises et contreparties prévus pour les retours de produits sont provisionnés et figurent en engagements de remboursement dans le bilan consolidé.

Dans la plupart des cas, Valneva vend les produits par l'intermédiaire de tiers. Lorsque plusieurs parties sont impliquées dans la fourniture/distribution de biens ou de services, la norme exige qu'une entité détermine si elle-même et les tiers sont mandataires ou agissent pour leur propre compte dans ces transactions en évaluant la nature de ses promesses au client. Une entité agit pour son propre compte si elle contrôle un bien ou un service promis avant de le transférer au client. Une entité est un mandataire si son rôle est de faire en sorte qu'une autre entité fournisse les biens ou les services. Les tiers agissent en tant que mandataire, si a) le prix à payer à Valneva n'est pas fixé tant que le tiers n'a pas conclu sa vente ; b) le tiers dispose de droits de retour étendus, ou c) le tiers n'a pas le pouvoir de fixer le prix des ventes à ses clients. Tandis que lorsque l'entité ou le tiers agissent pour leur propre compte, le chiffre d'affaires est comptabilisé lorsque le contrôle leur est transféré, les produits des ventes aux mandataires sont eux comptabilisés lorsque le contrôle est transféré au client final, lorsque les marchandises sont livrées au client final. Les dettes envers les clients sont déduites du chiffre d'affaires pour les entités agissant pour leur propre compte, les coûts payés aux mandataires sont comptabilisés en « Frais de marketing et de distribution ».

Valneva vend également des produits acquis auprès de tiers. Valneva considère que l'entreprise agit pour son propre compte étant donné qu'elle contrôle les produits avant de les transférer au client final. Plus précisément, Valneva supporte le risque de stock avant que les marchandises ne soient transférées aux clients et dispose d'un pouvoir discrétionnaire dans la fixation des prix. Les produits sont comptabilisés lorsqu'ils sont livrés aux clients. Les produits achetés à des tiers sont comptabilisés en « stocks » au bilan et lorsqu'ils sont vendus en « coût des produits et des services » dans les comptes de résultat.

5.2 Autres revenus

Le Groupe génère des revenus à partir d'accords de licence et de services pour ses candidats vaccins et pour l'utilisation de ses technologies propriétaires. Les contrats actuels comprennent souvent plusieurs services distincts, tels que des licences de recherche, des licences commerciales et d'autres services de recherche et développement (R&D). Les termes de ces accords comprennent les droits de licence payables en tant que droits initiaux, les droits annuels de maintien de licence et les droits à payer à l'atteinte d'étapes clés, ainsi que les droits d'option de licence et les droits pour l'exécution de services de recherche. En outre, les accords de licence du Groupe prévoient généralement des redevances à payer sur les ventes futures de produits développés dans le cadre de l'accord de licence. Le chiffre d'affaires reconnu en raison de la résiliation des accords est comptabilisé en tant que autres revenus.

Les accords de licence du Groupe en place prévoient des licences de droit d'utilisation, de sorte que le chiffre d'affaires est comptabilisé au moment où la licence est accordée. La contrepartie des contrats de licence peut être constituée de parties fixes et variables. Dans le cas des licences de droit d'utilisation, la partie fixe de la contrepartie est comptabilisée au moment de l'octroi des licences. Pour toute contrepartie variable, les produits sont constatés au moment où la contrainte variable est supprimée.

Les produits des services de recherche et développement dans le cadre des contrats du Groupe actuellement en vigueur sont comptabilisés en continu. Pour ces contrats incluant des contraintes, une fois la contrainte supprimée, le prix de la transaction est actualisé et le chiffre d'affaires est comptabilisé en fonction de la reconnaissance de l'obligation de performance correspondante. L'avancement est évalué sur la base des intrants (coûts encourus par rapport aux coûts totaux prévus). Cette méthode fondée sur les intrants est considérée comme une mesure appropriée de l'avancement jusqu'à la satisfaction complète des obligations de performance selon IFRS 15.

La partie variable du prix n'est incluse dans le prix de la transaction que s'il est hautement probable qu'il n'y aura pas ultérieurement d'ajustement significatif à la baisse du revenu total comptabilisé. À chaque date de clôture, le Groupe revoit le prix de transaction estimé et son appréciation de la limitation éventuelle d'une estimation de la contrepartie variable. Les montants affectés à une obligation de performance satisfaite sont comptabilisés comme des revenus, ou comme une réduction des revenus, dans la période au cours de laquelle le prix de transaction change.

Accord de fourniture de vaccin avec l'Autorité britannique

En septembre 2020, Valneva a conclu un accord de fourniture (l'Accord de fourniture britannique) avec le secrétaire d'État du Royaume-Uni chargé des entreprises, de l'énergie et de la stratégie industrielle (l'Autorité britannique), en vertu duquel Valneva fabriquera et fournira à l'Autorité britannique (au Royaume-Uni et en Irlande du Nord) son vaccins contre le SARS-CoV-2, après augmentation de ses capacités de fabrication en Écosse. Valneva a été avisée, en septembre 2021, de la décision de l'Autorité britannique de résilier l'Accord de fourniture britannique, une résiliation qui a pris effet en octobre 2021, comme décrit ci-dessous. L'Accord de fourniture britannique imposait à l'Autorité britannique de verser des avances non remboursables pour financer certaines dépenses liées à la fabrication pendant la durée du projet. Ainsi, au 31 décembre 2021, Valneva avait perçu un montant total de 359,2 millions de livres sterling (408,3 millions d'euros) au titre de l'Accord de fourniture britannique.

Aux termes de l'Accord de fourniture britannique, Valneva était tenue de faire des efforts commercialement raisonnables pour développer le candidat vaccin afin d'obtenir l'autorisation de mise sur le marché (et de poursuivre la demande d'autorisation de mise sur le marché viable minimale) au Royaume-Uni, de mener les activités de construction et de fabrication assignées et d'effectuer d'autres activités, y compris de travailler avec des tiers pour maintenir une capacité de fabrication suffisante. Conformément aux termes de l'Accord de fourniture britannique, l'Autorité britannique a passé une commande initiale de 60 millions de doses à livrer en 2021, et s'est vu accorder une option pour 40 millions de doses supplémentaires à livrer en 2022 et 90 millions de doses supplémentaires, au total, de 2023 à 2025. En janvier 2021, l'Autorité britannique a exercé son option pour commander 40 millions de doses pour une livraison en 2022. En ce qui concerne les ventes à des clients non britanniques de produits fabriqués dans des installations utilisées dans le cadre de l'Accord de fourniture britannique, Valneva est tenue de verser à l'Autorité britannique une faible redevance à un chiffre sur ces ventes nettes, avec un montant plafonné.

En septembre 2021, Valneva a été avisée de la décision de l'Autorité britannique de résilier l'Accord de fourniture britannique. Valneva n'avait reçu, avant cette date, aucune indication de la part de l'Autorité britannique de signifier le préavis. Dans la notification de résiliation, l'Autorité britannique prétendait résilier l'accord sur l'une des deux bases différentes détaillées ci-après, chacune ayant des conséquences potentielles ou réelles différentes.

Tout d'abord, l'Autorité britannique prétendait résilier l'Accord de fourniture britannique au motif (non contractuel, basé sur la *common law*) que Valneva violerait prétendument, à un moment donné dans le futur, ses obligations concernant le calendrier de livraison prévu par l'Accord de fourniture britannique. Valneva a fortement

contesté la prétendue résiliation de l'Autorité britannique sur la base d'une soi-disant violation anticipée de l'Accord de fourniture britannique et a estimé que cette résiliation n'était pas valable. Toutefois, si l'Autorité britannique réussissait à intenter une action en dommages-intérêts contre Valneva au titre de la violation anticipée alléguée, on pourrait faire valoir que le plafond contractuel applicable à la responsabilité en vertu de l'Accord de fourniture britannique pourrait atteindre un montant équivalent aux sommes versées par l'Autorité britannique avant la résiliation. Toutefois, la Direction estime qu'il est très peu probable qu'une telle réclamation de la part de l'Autorité britannique aboutisse. En tout état de cause, l'Autorité britannique n'a notifié à Valneva aucune demande spécifique de dommages-intérêts en rapport avec la prétendue résiliation pour violation anticipée alléguée, ni indiqué le montant d'une éventuelle demande. En deuxième lieu, l'Autorité britannique a prétendu résilier l'Accord de fourniture britannique moyennant un préavis de 30 jours en se basant sur son droit discrétionnaire de résilier pour des raisons de commodité. Valneva a pris acte de la résiliation, par l'Autorité britannique, de l'Accord de fourniture britannique sur la base de ce droit discrétionnaire. Ainsi, la résiliation a pris effet en octobre 2021. L'Accord de fourniture britannique prévoyait qu'en cas de résiliation pour des raisons de commodité par l'Autorité britannique, Valneva ne serait pas tenue de rembourser ou de restituer tout montant payé par l'Autorité britannique. La redevance sur les ventes susmentionnée et les certaines autres obligations restent maintenues après la résiliation de l'accord d'approvisionnement avec le Royaume-Uni. Si, avant le 31 décembre 2022, Valneva cessait d'utiliser ses actifs de production du vaccin contre la COVID-19, tels que l'usine Almeida, acquis avec des fonds avancés par l'Autorité Britannique, elle pourrait avoir certaines obligations à l'égard de l'Autorité Britannique concernant ces actifs, dont un remboursement partiel des fonds reçus, dans le cas où ces actifs seraient vendus, cédés ou réaffectés.

L'impact de la résiliation de l'Accord de fourniture britannique a été évalué. Les paiements reçus, pour lesquels la probabilité de remboursement est faible, s'élèvent à 253,3 millions d'euros et ont été comptabilisés en produits en 2021. Pour les montants présentant des incertitudes et une probabilité de remboursement plus élevée, un engagement de remboursement de 166,9 millions d'euros a été comptabilisé pour la redevance sur les ventes et d'autres obligations certaines qui restent en vigueur après la résiliation de l'accord de fourniture britannique. En outre, il en a résulté des provisions pour les contrats d'achat déficitaires et la dépréciation des matières premières du vaccin contre la COVID-19. Pour plus d'informations, voir les Notes 18 et 30.2.

Valneva mettra à jour cette estimation de l'engagement de remboursement conformément à la norme IFRS 15.55 en 2022 une fois ces incertitudes résolues et comptabilisera les produits ultérieurement, dans la mesure où il devient hautement probable qu'aucune reprise significative future du montant des produits cumulés comptabilisés ne se produira.

5.3 Répartition du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires tel que présenté dans le compte de résultat consolidé et dans l'information sectorielle (voir Note 4) comprend à la fois le chiffre d'affaires des contrats avec les clients et les autres revenus (principalement des sous-locations), qui ne sont pas couverts par la norme IFRS 15 :

EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2019 (en milliers d'euros)	Vaccins commercialisés	COVID	Candidats vaccins	Technologies et services	Total
Produits des contrats avec les clients	129 674	-	(10 516)	5 768	124 926
Autres revenus	-	-	-	1 270	1 270
CHIFFRE D'AFFAIRES	129 674	-	(10 516)	7 038	126 196

EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2020 (en milliers d'euros)	Vaccins commercialisés	COVID	Candidats vaccins	Technologies et services	Total
Produits des contrats avec les clients	65 939	-	31 604	11 814	109 357
Autres revenus	-	-	-	965	965
CHIFFRE D'AFFAIRES	65 939	-	31 604	12 779	110 321

EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2021 (en milliers d'euros)	Vaccins commercialisés	COVID	Candidats vaccins	Technologies et services	Total
Produits des contrats avec les clients	63 002	253 314	3 257	27 613	347 186
Autres revenus	-	-	-	899	899
CHIFFRE D'AFFAIRES	63 002	253 314	3 257	28 512	348 086

Les revenus du Groupe provenant des contrats avec les clients sont ventilés comme suit :

Le total des revenus de Valneva pour 2019 comprend un revenu négatif de 10,7 millions d'euros lié à la résiliation mutuelle, en juin 2019, de son accord d'alliance stratégique ("AAS"), avec son client GlaxoSmithKline Biologicals SA, ou GSK (voir Note 3.1), qui comprenait la reconnaissance de revenus négatifs liés à l'obligation de paiement actuelle et future, qui consiste en :

(En milliers d'euros)	2019
Coûts de transactions (fixes)	(9 000)
Coûts de transactions (variable ; hors élément de financement)	(5 987)
Libération des obligations contractuelles liées à l'AAS	4 274
EFFET NET NON RÉCURRENT DE LA RÉSILIATION DE L'AAS	(10 714)

Type de biens ou de services

EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2019 (en milliers d'euros)	Vaccins commercialisés	COVID	Candidats vaccins	Technologies et services	Total
IXIARO*	94 307	-	-	-	94 307
DUKORAL*	31 471	-	-	-	31 471
Produits de tiers	3 896	-	-	-	3 896
Autres	-	-	(10 516)	5 768	(4 748)
PRODUITS DE TIERS	129 674	-	(10 516)	5 768	124 926

EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2020 (en milliers d'euros)	Vaccins commercialisés	COVID	Candidats vaccins	Technologies et services	Total
IXIARO*	48 480	-	-	-	48 480
DUKORAL*	13 300	-	-	-	13 300
Produits de tiers	4 158	-	-	-	4 158
Lyme VLA15	-	-	31 604	-	31 604
Services liés au matériel d'essai clinique	-	-	-	7 997	7 997
Autre	-	-	-	3 817	3 817
PRODUITS DES CONTRATS AVEC LES CLIENTS	65 939	-	31 604	11 814	109 357

EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2021 (en milliers d'euros)	Vaccins commercialisés	COVID	Candidats vaccins	Technologies et services	Total
IXIARO*	45 118	-	-	-	45 118
DUKORAL*	2 444	-	-	-	2 444
Produits de tiers	15 440	-	-	-	15 440
COVID VLA2001	-	253 314	-	-	253 314
Chikungunya VLA1553	-	-	3 257	-	3 257
Lyme VLA15	-	-	-	14 265	14 265
Services CTM	-	-	-	10 001	10 001
Autre	-	-	-	3 346	3 346
PRODUITS DES CONTRATS AVEC LES CLIENTS	63 002	253 314	3 257	27 613	347 186

En 2020, les revenus des produits commercialisés de DUKORAL* et IXIARO* ont subi l'impact négatif de la réduction mondiale des voyages en raison de la pandémie de COVID-19 :

- en 2020, les ventes de produits IXIARO* se sont élevées à 48,5 millions d'euros contre 94,3 millions en 2019 soit une diminution de 45,8 millions d'euros ;
- en 2020, les ventes de DUKORAL* se sont élevées à 13,3 millions d'euros contre 31,5 millions en 2019 soit une diminution de 18,2 millions d'euros ;
- en 2020, les revenus des produits commercialisés provenant de produits tiers étaient de 4,2 millions d'euros contre 3,9 millions d'euros en 2019 soit une augmentation de 0,3 million d'euros.

En 2021, le chiffre d'affaires des produits commercialisés de DUKORAL* et IXIARO* a encore une fois été affecté par la réduction mondiale des voyages due à la pandémie de la COVID-19.

- en 2021, les ventes de produits IXIARO* se sont élevées à 45,1 millions d'euros contre 48,5 millions d'euros en 2020, soit une baisse de 3,4 millions d'euros ;
- en 2021, les ventes de produits DUKORAL* se sont élevées à 2,4 millions d'euros contre 13,3 millions d'euros en 2020, soit une baisse de 10,9 millions d'euros ;
- en 2021, le chiffre d'affaires des produits commercialisés issu de produits de tiers s'élevait à 15,4 millions d'euros,

soit une hausse de 11,3 millions d'euros par rapport aux 4,2 millions d'euros enregistrés en 2020, principalement grâce au partenariat de commercialisation et de distribution conclu avec Bavarian Nordics, les premières ventes de RABIPUR* et d'ENCEPUR* ayant débuté en 2021. En outre, les ventes de vaccins antigrippaux ont également augmenté. En 2021, le chiffre d'affaires du segment COVID-19 s'élève à 253,3 millions d'euros suite à l'annulation de l'Autorité britannique telle que décrite ci-dessus.

Le chiffre d'affaires du segment « Candidats vaccins » en 2020 est lié au candidat vaccin contre la maladie de Lyme et s'élève à 31,6 millions d'euros, alors qu'en 2021, le chiffre d'affaires s'élève à 3,3 millions d'euros et résulte de la nouvelle collaboration avec l'Instituto Butantan pour le vaccin contre le chikungunya. Le candidat vaccin contre la maladie de Lyme ayant fait l'objet d'une licence à la fin de l'année 2020, les revenus de ce candidat vaccin sont inclus dans le segment « Technologies et services » à compter de 2021.

Le chiffre d'affaires du segment « Technologies et services » s'élève à 27,6 millions d'euros, contre 11,8 millions d'euros en 2020, et 5,8 millions d'euros en 2019. En 2021, ce chiffre d'affaires incluait 14,3 millions d'euros liés à la collaboration avec Pfizer dans le cadre du candidat vaccin contre la maladie de Lyme.

Marchés géographiques

EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2019
(en milliers d'euros)

	Vaccins commercialisés	COVID	Candidats vaccins	Technologies et services	Total
États-Unis	63 700	-	162	130	63 992
Canada	24 396	-	-	-	24 396
Autriche	2 668	-	-	4 136	6 803
Royaume-Uni	8 596	-	-	15	8 610
Nordiques	11 027	-	-	5	11 032
Allemagne	10 345	-	-	150	10 495
Autres pays d'Europe	4 961	-	(10 678)	440	(5 277)
Autres marchés	3 980	-	-	893	4 873
PRODUITS DES CONTRATS AVEC LES CLIENTS	129 674	-	(10 516)	5 768	124 926

EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2020
(en milliers d'euros)

	Vaccins commercialisés	COVID	Candidats vaccins	Technologies et services	Total
États-Unis	36 414	-	31 604	341	68 359
Canada	8 965	-	-	-	8 965
Autriche	3 333	-	-	6 928	10 261
Royaume-Uni	1 848	-	-	1 038	2 886
Nordiques	2 866	-	-	5	2 871
Allemagne	7 060	-	-	200	7 260
Autres pays d'Europe	2 068	-	-	2 373	4 441
Autres marchés	3 384	-	-	930	4 314
PRODUITS DES CONTRATS AVEC LES CLIENTS	65 939	-	31 604	11 814	109 357

EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2021
(en milliers d'euros)

	Vaccins commercialisés	COVID	Candidats vaccins	Technologies et services	Total
États-Unis	40 339	-	-	14 452	54 791
Canada	4 226	-	-	-	4 226
Autriche	9 341	-	-	8 376	17 718
Royaume-Uni	2 721	253 314	-	40	256 075
Nordiques	2 440	-	-	-	2 440
Allemagne	726	-	-	240	966
Autres pays d'Europe	3 075	-	-	3 210	6 286
Autres marchés	134	-	3 257	1 294	4 684
PRODUITS DES CONTRATS AVEC LES CLIENTS	63 002	253 314	3 257	27 613	347 186

Canaux de vente

Les produits commercialisés sont vendus par les canaux de vente suivants :

(En milliers d'euros)	Au 31 décembre		
	2021	2020	2019
Vente directe de produits	60 325	54 160	110 386
Ventes indirectes de produits (Ventes par l'intermédiaire de distributeurs)	2 678	11 778	19 125
TOTAL DES VENTES DE PRODUITS	63 002	65 939	129 511

5.4 Actifs et passifs liés aux contrats avec des clients

Voir Note 19 pour le détail des créances clients, Note 20 pour le détail des coûts d'obtention d'un contrat, Note 28 pour le détail des passifs sur contrats et Note 29 pour le détail des engagements de remboursement.

Note 6 Charges par nature

Les coûts générés par la vente de produits et services, les dépenses de Recherche et Développement, les frais de marketing et de distribution et les frais généraux et administratifs classés par nature de coût :

(En milliers d'euros)	Note	Exercice clos le 31 décembre		
		2021	2020	2019
Honoraires et autres prestations de services		169 158	65 212	29 840
Coût des services et variation des stocks		105 648	10 778	5 320
Charges de personnel autres que la rémunération en actions	7	85 334	58 264	46 219
Charge de rémunération en actions	7	14 678	6 328	2 552
Matières premières et consommables utilisés		14 676	12 434	9 844
Dépréciation, dotations aux amortissements et perte de valeur	12/13/14	14 281	9 939	8 607
Coûts d'énergie et d'entretien des bâtiments		10 960	8 140	6 995
Coûts des fournitures de bureaux et d'informatique		7 409	3 333	3 281
Droits de licence et redevances		4 865	4 384	7 553
Coûts de publicité		2 176	2 496	6 801
Coûts de stockage et de distribution		1 419	1 898	3 013
Frais de déplacement et de transport		538	529	1 921
Autres charges		1 309	822	1 399
CHARGES D'EXPLOITATION		432 452	184 558	133 345

L'augmentation des charges d'exploitation de 244,0 millions d'euros en 2021, par rapport à l'exercice précédent, est principalement due à l'augmentation des dépenses de R&D liées aux programmes d'essais cliniques avancés, à la dépréciation des stocks liée à l'impact de la pandémie de la

COVID-19 sur les produits commercialisés, ainsi qu'à la dépréciation des stocks liés au vaccin contre la COVID-19 suite à la résiliation de l'accord de fourniture candidat vaccin contre la COVID-19 (VLA 2001) avec le gouvernement britannique (voir Note 5.2).

Honoraires facturés par les Commissaires aux Comptes du Groupe

(En milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre,											
	PricewaterhouseCoopers						Deloitte & Associés					
	2021	%	2020	%	2019	%	2021	%	2020	%	2019	%
Certification des comptes individuels et consolidés	630	51 %	607	78 %	198	83 %	621	52 %	589	77 %	231	88 %
Fournis par le Commissaire aux Comptes	445		517	-	103	-	447		492	-	90	-
Fournis par les membres du réseau du Commissaire aux Comptes	185		90	-	95	-	174		97	-	114	-
Services autres que la certification des comptes	608	49 %	170	22 %	40	17 %	578	48 %	173	23 %	28	12 %
Autres prestations	608	49 %	170	22 %	40	17 %	578	48 %	155	23 %	28	12 %
Fournis par le Commissaire aux Comptes	578		145	-	16	-	578		18	-	10	-
Fournis par les membres du réseau du Commissaire aux Comptes	30		25	-	24	-	-		-	-	18	-
TOTAL	1 238	100 %	777	100 %	238	100 %	1 199	100 %	762	100 %	231	100 %

En 2021, les autres services comprenaient principalement les honoraires d'audit des comptes consolidés selon les normes PCAOB pour les exercices clos au 31 décembre 2020 et 2019,

les honoraires liés à la « compliance » ainsi que les honoraires de l'audit annuel du crédit d'impôt recherche et développement autrichien.

Note 7 Charges de personnel

Les charges de personnel incluent les éléments suivants :

(En milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre		
	2021	2020	2019
Salaires	47 717	38 515	34 128
Cotisations sociales	35 923	18 555	10 621
Charge de rémunération en actions	14 678	6 328	2 552
Formation	603	351	672
Autres avantages accordés au personnel	1 091	842	798
TOTAL DE PERSONNEL	100 012	64 592	48 771

Les cotisations sociales comprennent une provision de 26,5 millions d'euros (7,4 millions d'euros en 2020, néant en 2019) pour la contribution de l'employeur sur les programmes de paiement par actions qui sont exigibles à l'exercice des programmes.

En 2021, le Groupe a compté en moyenne 722 salariés (532 salariés en 2020, 508 salariés en 2019).

Note 8 Autres produits et charges, net

8.1 Subventions

Les subventions versées par les pouvoirs publics et organisations non gouvernementales sont comptabilisées lorsque leur perception par le Groupe, ainsi que le respect par ce dernier de l'ensemble des conditions posées, sont raisonnablement envisageables.

Les subventions reçues à titre de remboursement des frais de recherche et développement approuvés sont constatées en autres produits lorsque les dépenses respectives ont été engagées et qu'il existe une assurance raisonnable que les fonds seront reçus. Les versements d'acomptes sur lesdites subventions sont différés et reconnus en produits lorsque les conditions susmentionnées sont remplies. Les avances reçues qui doivent être remboursées sont comptabilisées en emprunts (voir Note 24.1).

Les subventions accordées par les pouvoirs publics pour l'acquisition d'immobilisations corporelles sont enregistrées en passifs non courants en qualité de subventions publiques différées et sont créditées au compte de résultat, selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie estimée des actifs correspondants.

En 2019, le Groupe a signé un accord de financement avec la Coalition pour les Innovations en Préparation aux Épidémies (CEPI). Valneva recevra jusqu'à 23,4 millions de dollars pour la fabrication de vaccins et le développement clinique avancé d'un vaccin vivant atténué à dose unique (VLA1553) contre le chikungunya. Conformément à l'engagement de la CEPI en faveur d'un accès équitable, le financement permettra de soutenir un effort de partenariat visant à accélérer

l'approbation réglementaire du vaccin monodose contre le chikungunya de Valneva pour une utilisation dans les régions où des épidémies se produisent et à soutenir la préqualification de l'OMS pour faciliter un accès plus large dans les pays aux revenus faibles et intermédiaires. Valneva doit rembourser une partie de cette subvention, à la réalisation de certains objectifs. La contrepartie remboursable est comptabilisée comme un prêt et évaluée conformément à la norme IFRS 9 (voir Note 24.1). La différence entre le produit du CEPI et la valeur comptable du prêt est traitée selon la norme IAS 20 et présentée comme « Emprunts ». Le montant pour lequel Insitituto Butantan bénéficie de la subvention CEPI est comptabilisé en chiffre d'affaires (voir Note 1). En 2021, en raison d'un changement d'estimation de la contrepartie remboursable, 0,9 million d'euros ont été versés au CEPI (2020 : 5,8 millions d'euros).

8.2 Crédits d'impôt pour la R&D

Les crédits d'impôt au titre de la Recherche & Développement accordés par les autorités fiscales sont comptabilisés en tant que subventions en application d'IAS 20. En conséquence, la part du crédit d'impôt recherche couvrant les frais d'exploitation est comptabilisée au compte de résultat sous la rubrique « Subventions » au sein des « Autres produits et charges nets » et la part couvrant les frais de développement immobilisés sous la rubrique « Immobilisations incorporelles » est comptabilisée en déduction des actifs relatifs aux immobilisations.

Autres produits et charges opérationnels, net, comprennent les éléments suivants :

	Exercice clos le 31 décembre		
	2021	2020	2019
<i>(En milliers d'euros)</i>			
Crédit d'impôt pour la recherche et le développement	21 949	9 937	6 314
Subventions	1 684	7 680	1 886
Gains/(pertes) sur cession d'actifs immobilisés et actifs incorporels, nets	(42)	(10)	(92)
Gains/(pertes) de la réévaluation des contrats de location	-	1 584	-
Impôts, droits de douane, redevances et taxes autres que l'impôt sur le résultat	(212)	(168)	(146)
Revenus/(charges) divers, net	(403)	95	(1 623)
AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS, NET	22 976	19 117	6 338

Note 9 Produits/(charges) financier(e)s, nets

Les revenus d'intérêts sont comptabilisés au *pro rata temporis* selon le taux d'intérêt effectif.

(En milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre		
	2021	2020	2019
PRODUITS FINANCIERS			
▪ Intérêts reçus d'autres parties	249	119	199
▪ Gains de juste valeur sur des instruments financiers dérivés	-	397	-
▪ Gains de change, net	8 130	173	1 250
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	8 379	689	1 449
CHARGE FINANCIÈRE			
▪ Charges d'intérêts sur emprunts	(7 273)	(6 162)	(1 588)
▪ Charges d'intérêts sur les engagements de remboursement	(8 478)	(3 640)	(89)
▪ Charges d'intérêts sur les passifs de location	(903)	(907)	(926)
▪ Autres charges d'intérêts	(309)	(30)	(30)
▪ Pertes de juste valeur sur des instruments financiers dérivés	-	-	(449)
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES	(16 964)	(10 738)	(3 082)
RÉSULTAT FINANCIER	(8 584)	(10 049)	(1 633)

Le résultat financier net s'élève à une perte de 8,6 millions d'euros pour l'exercice 2021, une perte de 10,0 millions d'euros pour l'exercice 2020 contre une perte de 1,6 million d'euros pour l'exercice 2019. En 2021, la baisse des charges financières nettes s'explique principalement par des gains nets de change partiellement compensés par l'augmentation

des charges d'intérêts sur les engagements de remboursement non courants. En 2020, l'augmentation des charges financières était principalement due à la hausse des charges d'intérêts sur emprunts et des charges d'intérêts sur les engagements de remboursement non courants.

Note 10 Impôt Produit/(charge) d'impôt sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat correspond à la somme totale des impôts sur le résultat exigibles et différés. L'impôt sur le résultat est comptabilisé au compte de résultat à l'exception des éléments comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou dans les capitaux propres. Dans ce cas, l'impôt est également comptabilisé dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres, respectivement. L'impôt courant exigible est calculé sur la base des réglementations fiscales adoptées ou quasiment adoptées à la date de clôture dans les pays où les filiales de la Société exercent leurs activités et génèrent des bénéfices imposables. La Direction évalue périodiquement les positions prises dans le cadre des déclarations fiscales relatives aux situations pour lesquelles l'application de la réglementation fiscale est sujette à interprétation. Elle établit des provisions, selon le cas, sur la base des sommes que l'on prévoit de régler aux autorités fiscales.

L'impôt sur le résultat différé est calculé suivant la méthode du report variable sur les différences temporaires entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable telle qu'elle figure dans les états financiers. L'impôt sur le résultat différé est calculé sur la base des taux d'imposition (et réglementations fiscales) adoptés ou quasiment adoptés à la date de clôture et dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou l'obligation de règlement de l'impôt différé aura été remplie.

Les actifs d'impôt sur le résultat différé sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que des produits futurs imposables seront disponibles pour y imputer les différences temporaires.

Des impôts différés sur le résultat sont constatés au titre des différences temporelles liées à des participations dans des filiales et des entreprises associées, sauf lorsque le calendrier de renversement de ces différences temporelles est contrôlé par le Groupe et qu'il est probable que ce renversement n'interviendra pas dans un avenir proche.

10.1 Impôt courant sur les résultats

L'impôt sur le résultat comprend l'impôt courant exigible et l'impôt différé.

<i>(En milliers d'euros)</i>	Exercice clos le 31 décembre		
	2021	2020	2019
IMPÔT EXIGIBLE			
Charge d'impôt exigible	(32)	(69)	(2 849)
Ajustements au titre de l'impôt sur le revenu de l'exercice précédent	(19)	109	(258)
IMPÔTS DIFFÉRÉS			
Relatif à l'origine et à la résorption des différences temporelles	(3 395)	869	2 233
IMPÔT SUR LE RÉSULTAT	(3 446)	909	(874)

Les réconciliations d'impôt des entités individuelles - préparées sur la base des taux d'imposition applicables dans chaque pays et en prenant en compte les procédures de consolidation - ont été résumées dans le tableau de réconciliation ci-après. La charge fiscale estimée a été réconciliée avec la charge fiscale effective comptabilisée.

La charge d'impôts sur le résultat avant impôts du Groupe diffère du montant théorique qui serait obtenu en utilisant le taux d'imposition moyen pondéré applicable aux bénéfices des sociétés consolidées, comme suit :

<i>(En milliers d'euros)</i>	Exercice clos le 31 décembre		
	2021	2020	2019
Résultat avant impôt	(69 979)	(65 302)	(870)
Impôt calculé en fonction du taux d'imposition national applicable aux bénéficiaires dans les différents pays concernés	18 824	16 675	1 431
Produits non assujettis à l'impôt	10 739	2 612	1 727
Charges non déductibles fiscalement	(2 509)	(1 789)	(169)
Actif fiscal différé non comptabilisé	(26 902)	(15 852)	(7 405)
Utilisation des pertes fiscalement reportables non reconnues précédemment	-	-	5 480
Crédit d'impôt sur le revenu	(459)	109	105
Effet du changement de taux d'imposition applicable	(3 291)	(771)	(1 708)
Variations de change	296	(105)	62
Impôt sur le résultat des exercices antérieurs	(64)	170	(256)
Imposition forfaitaire	(80)	(141)	(142)
IMPÔT SUR LE RÉSULTAT	(3 446)	909	(874)
Taux d'imposition effectif	-	-	-

Bien que le Groupe soit déficitaire, il existe des entités rentables.

10.2 Impôt différé

Au 31 décembre 2021, les impôts différés actifs d'un montant de 153,8 millions d'euros (126,3 millions d'euros au 31 décembre 2020) n'ont pas été comptabilisés dans la mesure où il est peu probable de disposer de suffisamment de profits fiscaux futurs pour imputer une partie de ces pertes fiscales reportées. Les actifs d'impôt différé n'ont été comptabilisés que pour les entités ayant fourni des preuves suffisantes attestant qu'elles disposeront d'un bénéfice imposable suffisant pour utiliser les pertes fiscales inutilisées dans un avenir prévisible.

Au 31 décembre 2021, le Groupe a un report déficitaire de 628,3 millions d'euros (529,5 millions d'euros au 31 décembre 2020) dont 234,9 millions d'euros proviennent de Valneva SE (192,0 millions d'euros au 31 décembre 2020), 380,0 millions d'euros proviennent de Valneva Austria GmbH (321,1 millions d'euros au 31 décembre 2020), 0 million d'euros proviennent de Valneva USA Inc. (0,4 million d'euros au 31 décembre 2020), 0,8 million d'euros proviennent de Valneva Scotland Ltd. (3,1 millions d'euros au 31 décembre 2020) et 12,6 millions d'euros sont liés à Valneva Sweden AB (12,9 millions d'euros au 31 décembre 2020).

Les reports déficitaires n'ont pas de date d'expiration en France, en Autriche, au Royaume-Uni et en Suède alors que les pertes fiscales des entités basées aux États-Unis commenceront à expirer en 2033 si elles ne sont pas utilisées.

La variation brute des impôts différés est la suivante :

(En milliers d'euros)	2021	2020	2019
Début de l'année	5 158	4 988	2 689
Variations de change	(529)	(699)	66
Charge/(crédit) en compte de résultat	(3 395)	869	2 233
CLÔTURE	2 292	5 158	4 988

Les actifs et passifs d'impôt différé sont affectés aux différents postes de bilan comme suit :

(En milliers d'euros)	Au 31 décembre	
	2021	2020
ACTIF D'IMPÔT DIFFÉRÉ GÉNÉRÉ PAR		
Report des pertes fiscales	156 470	131 633
Immobilisations	2 007	2 033
Stocks	1 837	4 108
Emprunts et intérêts courus	1 284	1 161
Provisions	1 611	1 564
Autres postes	2 891	2 019
Non reconnaissance d'actifs d'impôts différés	(153 836)	(126 283)
TOTAL ACTIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS	12 264	16 235
PASSIF D'IMPÔT DIFFÉRÉ GÉNÉRÉ PAR		
Immobilisations	(2 359)	(1 187)
Actifs incorporels	(6 855)	(7 480)
Autres postes	(758)	(2 410)
TOTAL PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS	(9 972)	(11 077)
IMPÔTS DIFFÉRÉS, NET	2 292	5 158

Le taux d'impôt sur les sociétés au Royaume-Uni s'établit à 19 % et sera porté à 25 % en 2023.

Le taux de l'impôt sur les sociétés en France sera progressivement réduit au cours des prochaines années pour atteindre 25 %. Le taux était de 26,5 % en 2021 et sera réduit

à 25 % à partir de 2022 sur le montant total des bénéfices imposables.

Les évaluations et passifs d'impôts différés présentés ci-dessus au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020 ont été ajustés pour tenir compte de ces changements de taux d'imposition.

Note 11 Résultat par action

(a) De base

Le résultat par action de base est calculé en divisant le bénéfice attribuable aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, à l'exception des actions rachetées par la Société et détenues en tant qu'actions propres (voir Notes 22 et 23).

	Exercice clos le 31 décembre		
	2021	2020	2019
Résultat net des activités poursuivies attribuable aux actionnaires de la Société (en milliers d'euros)	(73 425)	(64 393)	(1 744)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	97 619 320	90 757 173	91 744 268
RÉSULTAT PAR ACTION DE BASE LIÉ AUX ACTIVITÉS POURSUIVIES (EN EUROS PAR ACTION)	(0,75)	(0,71)	(0,02)

(b) Dilué

Le résultat dilué par action est calculé en ajustant le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour tenir compte de la conversion de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives. La Société a des options d'achat d'actions comme actions ordinaires potentielles dilutives. Pour les options sur actions, un calcul est effectué pour déterminer le nombre d'actions qui auraient pu être acquises

à leur juste valeur (déterminée comme la moyenne annuelle du cours des actions de la Société) sur la base de la valeur monétaire des droits de souscription attachés aux options sur actions en circulation. Le nombre d'actions ainsi calculé est comparé au nombre d'actions qui auraient été émises en supposant l'exercice des options sur actions.

	Exercice clos le 31 décembre		
	2021	2020	2019
Résultat servant à déterminer le bénéfice dilué par action (en milliers d'euros)	(73 425)	(64 393)	(1 744)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation pour le bénéfice dilué par action ⁽¹⁾	97 619 320	90 757 173	91 744 268
RÉSULTAT DILUÉ DES ACTIVITÉS POURSUIVIES PAR ACTION (EN EURO PAR ACTION)	(0,75)	(0,71)	(0,02)

(1) Les titres potentiellement dilutifs (2021 : 5 846 267 options sur actions ; 2020 : 5 481 763 options sur actions) ont été exclus du calcul de la moyenne pondérée diluée des actions en circulation, car ces titres avaient un effet antidilutif en raison des pertes déclarées.

Note 12 Immobilisations incorporelles

Logiciels informatiques

Les licences sur logiciels informatiques acquises sont inscrites à l'actif sur la base des coûts engagés pour acquérir et mettre en service le logiciel considéré. Les coûts y afférents sont amortis par application de la méthode linéaire sur leur durée d'utilité estimée, généralement entre trois et six ans.

Les coûts associés au développement et à l'entretien des logiciels informatiques sont comptabilisés en charge au moment de leur réalisation.

Les coûts des logiciels informatiques faisant l'objet d'un contrat SaaS (*Software as a Service Agreement*) sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Technologies et projets acquis

Les technologies de recherche et développement acquises sont capitalisées. L'amortissement de l'actif incorporel correspondant, sur sa durée d'utilité, débute lorsque le produit a été intégralement développé et est prêt à être utilisé. Les coûts correspondants sont amortis selon la

méthode linéaire sur leur durée de vie. Cette durée d'utilité est déterminée au cas par cas en fonction de la nature et des caractéristiques des éléments inclus dans cette rubrique. Le principal projet de recherche et développement technologique est amorti sur des périodes de 24 ans, ce qui est fondé sur la durée de vie du brevet et le remplacement technologique d'une génération de vaccins plus récente.

Dépenses de développement

Les dépenses de recherches sont comptabilisées en charges au compte de résultat. Les dépenses de développement engagées sur des projets cliniques (liés à la conception et à l'essai de nouveaux produits ou de produits améliorés de manière significative) sont enregistrées en actifs incorporels si elles répondent aux critères suivants :

- il est techniquement possible d'achever l'actif incorporel en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- la Direction entend achever l'actif incorporel en vue de sa mise en service ou sa vente ;
- la capacité à utiliser ou à vendre l'actif incorporel ;

- il est possible de démontrer de quelle manière l'actif incorporel générera des avantages économiques futurs probables ;
- des ressources techniques, financières et/ou d'autres ressources sont disponibles pour achever le développement et mettre en service l'actif incorporel ; et
- les dépenses attribuables à l'actif incorporel au cours de son développement peuvent être déterminées de manière fiable.

Les dépenses de développement qui ne remplissent pas l'ensemble des critères susmentionnés sont comptabilisées en charge au moment de leur engagement. Les coûts de développement ayant été préalablement comptabilisés en charge ne sont pas comptabilisés en actif lors d'une période ultérieure. Les coûts de développement capitalisés sont comptabilisés en actifs incorporels et amortis à partir du moment où l'actif est prêt à être mis en service, selon la méthode de l'amortissement linéaire sur sa durée de vie

d'utilisation, en principe entre 10 et 15 ans. En 2021 et 2020, aucune dépense de développement n'a été capitalisée.

Amortissement

L'amortissement des immobilisations incorporelles est calculé selon la méthode linéaire afin de répartir les montants de leur coût sur leur valeur résiduelle en fonction de leur durée d'utilité estimée, comme suit :

- logiciels 3 - 6 ans ;
- technologies et projets de R&D acquis 1 - 15 ans ;
- coûts de développement 1 - 15 ans.

Durée d'utilité est déterminée au cas par cas en fonction de la nature et des caractéristiques des éléments inclus dans cette rubrique. Le principal projet actuel de technologie de recherche et développement acquise est amorti sur des périodes de 24 ans, ce qui est basé sur la période estimée pendant laquelle Valneva bénéficie du brevet.

(En milliers d'euros)	Logiciels	Technologies et projets acquis	Dépenses de développement	Immobilisations incorporelles en cours de construction	Total
EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2020					
Valeur nette comptable à l'ouverture de l'exercice	1 629	38 183	1 953	48	41 813
Acquisitions	48	401	-	86	535
Charge d'amortissement	(569)	(2 723)	(194)	-	(3 486)
Cessions	-	(3 329)	(5)	-	(3 333)
Variation du taux de change	3	(108)	(16)	3	(119)
VALEUR NETTE COMPTABLE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	1 112	32 423	1 737	137	35 409
AU 31 DÉCEMBRE 2020					
Valeur brute	5 589	80 183	9 851	137	95 759
Amortissements et dépréciations cumulés	(4 477)	(47 759)	(8 113)	-	(60 350)
VALEUR NETTE COMPTABLE	1 112	32 423	1 737	137	35 409

(En milliers d'euros)	Logiciels	Technologies et projets acquis	Dépenses de développement	Immobilisations incorporelles en cours de construction	Total
EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2021					
Valeur nette comptable à l'ouverture de l'exercice	1 112	32 423	1 737	137	35 409
Acquisitions	802	140	-	-	942
Charge d'amortissement	(719)	(2 919)	(178)	-	(3 816)
Cessions	-	-	-	-	-
Variation du taux de change	22	123	21	(2)	165
VALEUR NETTE COMPTABLE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	1 217	29 768	1 581	134	32 700
AU 31 DÉCEMBRE 2021					
Valeur brute	6 254	80 724	9 895	134	97 007
Amortissements et dépréciations cumulés	(5 037)	(50 956)	(8 314)	-	(64 307)
VALEUR NETTE COMPTABLE	1 217	29 768	1 581	134	32 700

La cession réalisée en 2020, comprise dans la catégorie « technologie et projets acquis » comprend 3,3 millions d'euros provenant de la décomptabilisation de l'immobilisation incorporelle relative au candidat vaccin contre la maladie de Lyme (VLA15) (voir Note 1). En avril 2020, un accord de collaboration et de licence de recherche pour le VLA15 de Lyme a été signé entre Pfizer et Valneva. Aux termes de cet accord, Valneva continue à fournir des services de R&D pour l'étude VLA15-221 et accorde à Pfizer une licence exclusive permettant à Pfizer de développer le vaccin candidat jusqu'à l'homologation. À l'issue de la cession de la licence en décembre 2020, l'actif incorporel d'une valeur de 3,3 millions d'euros a été décomptabilisé et passé en charges comme coût des services vendus coût des services vendus, dans le compte de résultat.

Au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020, il n'existe pas d'actifs de recherche et développement acquis et de projets à durée de vie définie qui ne sont pas encore amortis.

Les immobilisations incorporelles significatives (inclues dans les technologies et projets de R&D acquis ainsi que dans les dépenses de développement) à durée de vie définie sont principalement constituées du vaccin déjà commercialisé contre l'encéphalite Japonaise (IXIARO[®]), avec des coûts d'acquisition s'élevant à 79,0 millions d'euros et une valeur comptable nette s'élevant à 30,6 millions (33,2 millions d'euros au 31 décembre 2020).

Pour le test de dépréciation, voir Note 16.

Note 13 Contrats de location (Actifs de droit d'utilisation et Dettes de location)

Le Groupe loue divers locaux, équipements et véhicules. Les contrats de location sont généralement conclus pour des périodes fixes de quelques mois à cinq ans. Les contrats de location des locaux en Suède (10 et 20 ans) et en Autriche (15 ans) comprennent une période fixe nettement plus longue. En général, les contrats de location ne prévoient pas d'option de résiliation anticipée ou de prolongation de la période de location. Les contrats de location des locaux à Solna, Suède prévoient la possibilité de résilier les accords plus tôt. Le délai de préavis est d'un à six ans. À la date d'entrée en vigueur, il n'était pas raisonnablement certain que ces options de résiliation anticipée seraient exercées, de sorte qu'elles n'ont pas été incluses dans l'évaluation des dettes locatives et des actifs de droit d'utilisation. Le Groupe a modifié la manière dont il comptabilise les contrats de location à compter du 1^{er} janvier 2019 en raison de l'adoption de la norme IFRS 16 - Contrats de location.

Les contrats peuvent contenir des éléments de location et des éléments non liés à la location. Le Groupe répartit la contrepartie du contrat entre les éléments de location et les éléments non liés à la location en fonction de leurs prix relatifs autonomes.

Les conditions de location sont négociées sur une base individuelle et contiennent un large éventail de conditions différentes. Les contrats de location n'imposent pas d'autres engagements que les sûretés sur les actifs loués qui sont détenues par le bailleur. Les biens loués ne peuvent pas être utilisés comme garantie pour les emprunts.

Le passif de location est initialement mesuré à la valeur actuelle des paiements non reçus à la date d'entrée en vigueur du contrat de location. Le passif est actualisé en utilisant le taux implicite du contrat de location. Si ce taux ne peut être facilement déterminé, ce qui est généralement le cas pour les contrats de location du Groupe, le Groupe utilise son taux d'emprunt marginal. Le taux d'emprunt marginal dépend de la durée, de la devise et de la date de début du contrat de location et est déterminé sur la base d'une série de données, notamment : le taux sans risque basé sur les taux des obligations d'État ; un ajustement du risque spécifique au pays ; un ajustement du risque de crédit basé sur le rendement des obligations ; et un ajustement spécifique à l'entité lorsque le profil de risque de l'entité qui

conclut le contrat de location est différent de celui du Groupe et que le contrat de location ne bénéficie pas d'une garantie du Groupe. Valneva utilise des taux d'emprunt progressifs entre 0,013 % et 3,186 %, en fonction de la devise et de la durée restante jusqu'à l'échéance. Pour les contrats de location des locaux en Suède, des taux d'intérêt de 2,493 % et 3,401 % ont été déterminés.

Le Groupe est exposé à d'éventuelles augmentations futures des paiements variables au titre de la location sur la base d'un indice ou d'un taux, qui ne sont pas inclus dans le passif au titre de la location jusqu'à ce qu'ils prennent effet. Lorsque les ajustements des paiements de location basés sur un indice ou un taux prennent effet, la dette de location est réévaluée et ajustée par rapport à l'actif du droit d'utilisation. Cela concerne également les principaux contrats pour les locaux en Autriche et en Suède, qui contiennent des paiements variables basés sur les taux d'inflation ou sur les taux d'intérêt publiés.

Les paiements au titre de la location sont répartis entre le principal et le coût financier. Le coût financier est imputé au résultat sur la période de location de manière à produire un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au titre de chaque période.

Les actifs faisant l'objet d'un droit d'utilisation sont généralement amortis de manière linéaire sur la durée la plus courte entre la durée de vie utile de l'actif et la durée du contrat de location. Si le Groupe est certain d'exercer une option d'achat, l'actif du droit d'utilisation est amorti sur la durée de vie utile de l'actif sous-jacent.

Les paiements liés aux contrats de location à court terme de matériel et de véhicules et à tous les contrats de location d'actifs de faible valeur (moins de 5 000 milliers d'euros) sont comptabilisés linéairement en charges dans le compte de résultat. Les contrats de location à court terme sont des contrats de location d'une durée de 12 mois ou moins et sans option pour le preneur de prolonger le contrat à plus de 12 mois ou il n'est pas raisonnablement certain d'exercer une telle option. Les actifs de faible valeur comprennent principalement du matériel informatique et de petits éléments de mobilier de bureau.

Le Groupe ne dispose pas de garanties de valeur résiduelle dans les contrats de location.

13.1 Variation des actifs de droit d'usage et des dettes de location

(En milliers d'euros)	Droit d'utilisation des biens			Total	Dettes de location
	Terrains bâtiments et agencements	Fabrication et équipement de laboratoire	Meubles, accessoires et autres		
SOLDE AU 1^{ER} JANVIER 2020	49 039	58	236	49 334	58 901
Acquisitions	117	-	151	267	267
Amortissement	(2 309)	(22)	(141)	(2 471)	-
Réévaluation due aux paiements variables	(4 507)	-	2	(4 505)	(6 096)
Résiliation des contrats	-	-	(33)	(33)	(26)
Paiements de location	-	-	-	-	(2 910)
Frais d'intérêt	-	-	-	-	800
Variation du taux de change	782	-	1	782	1 152
31 DÉCEMBRE 2020	43 121	37	216	43 374	52 088

(En milliers d'euros)	Droit d'utilisation des biens			Total	Dettes de location
	Terrains bâtiments et agencements	Fabrication et équipement de laboratoire	Meubles, accessoires et autres		
SOLDE AU 1^{ER} JANVIER 2021	43 121	37	216	43 374	52 088
Acquisitions	7 642	-	231	7 874	7 873
Amortissement	(2 628)	(22)	(135)	(2 784)	-
Réévaluation due aux paiements variables	199	-	3	202	202
Résiliation des contrats	-	-	(41)	(41)	(44)
Paiements de location	-	-	-	-	(3 601)
Frais d'intérêt	-	-	-	-	802
Variation du taux de change	(341)	-	3	(339)	(496)
31 DÉCEMBRE 2021	47 993	15	278	48 285	56 822

La réévaluation des actifs du droit d'utilisation des terrains, des bâtiments et des agencements et des engagements de location en 2020 se réfère principalement à la résiliation anticipée partielle du contrat de location en Suède.

Pour le test de dépréciation, voir Note 16.

Au 31 décembre 2021, les droits d'utilisation des actifs ont augmenté pour s'établir à 48,3 millions d'euros contre 43,4 millions d'euros au 31 décembre 2020, principalement en raison d'un nouveau contrat de location de terrains et d'immeubles en Suède (ajout de 6,4 millions d'euros,

partiellement compensé par des charges d'amortissement de 0,5 million d'euros), ainsi qu'un nouveau contrat de location de terrains et d'immeubles en Écosse (1,2 million d'euros au 31 décembre 2021). Les principaux contrats de location portent sur les locaux situés en Autriche (31 décembre 2021 : 24 millions d'euros, 31 décembre 2020 : 24,8 millions d'euros) et en Suède (31 décembre 2021 : 22,1 millions d'euros, 31 décembre 2020 : 17,6 millions d'euros).

Pour plus de détails sur les dettes de location, voir Note 27.

13.2 Autres montants comptabilisés dans le compte de résultat consolidé

(En milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre		
	2021	2020	2019
Charges relatives aux baux à court terme (incluses dans les autres produits et charges)	340	96	146
Charges relatives aux locations d'actifs de faible valeur qui ne figurent pas ci-dessus en tant que locations à court terme (incluses dans les autres produits et charges)	21	-	3
Produits relatifs à la réévaluation des dettes de location (inclus dans les autres produits et charges)	42	1 591	-
Dépenses relatives à la résiliation des contrats de location (incluses dans les autres produits et charges)	(38)	(7)	-

Les revenus liés à la réévaluation des dettes de location en 2020 se rapportent à la résiliation anticipée partielle du contrat de location en Suède.

Note 14 Immobilisations corporelles

Les actifs corporels comprennent essentiellement des installations de production et des agencements effectuées au niveau des bureaux et des laboratoires loués. L'ensemble des actifs corporels figurent à leur coût historique, déduction faite des amortissements et des pertes de valeur le cas échéant. Le coût historique comprend les charges directement attribuables à l'acquisition des éléments concernés.

Des coûts ultérieurs sont intégrés à la valeur comptable de l'actif ou constatés comme actif distinct, selon le cas, uniquement lorsque les avantages économiques futurs associés à cet élément sont susceptibles de revenir au Groupe et que le coût de cet élément peut être évalué de manière fiable. Tous les autres coûts de réparation et d'entretien sont portés au compte de résultat de l'exercice au cours duquel ils ont été engagés.

Les actifs corporels incluent des machines nécessitant une validation préalable à leur utilisation opérationnelle. Les coûts de ces opérations de validation sont capitalisés avec le coût de l'actif correspondant. La quote-part des coûts de validation au-delà de coûts de validation habituellement requis est immédiatement comptabilisée en charge. Les coûts de validation habituels sont capitalisés à l'actif et amortis sur

la durée de vie restante de l'actif ou jusqu'à la date normalement prévue pour la prochaine validation.

L'amortissement des actifs est opéré en appliquant la méthode de l'amortissement linéaire de manière à imputer leur coût sur leur valeur résiduelle, en fonction de leur durée d'utilité estimée, comme suit :

- immeubles, agencements 5 à 40 ans ;
- machines, équipement de laboratoire 1 à 15 ans ;
- mobilier, installations et équipement de bureau 4 à 10 ans ;
- matériel informatique 3 à 5 ans.

Les valeurs résiduelles des actifs et leur durée d'utilité sont examinées - et ajustées au besoin - à chaque date de clôture.

Si la valeur recouvrable estimée d'un actif est inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable de l'actif est immédiatement ramenée à sa valeur recouvrable

Les plus-values et moins-values de cession sont déterminées en comparant le produit de la cession à la valeur nette comptable du bien. Les plus-values et moins-values sont reportées au compte de résultat sous la dénomination « Autres produits et charges opérationnels, net » (voir Note 8).

(En milliers d'euros)

	Terrains bâtiments et agencements	Équipement de production et de laboratoire	Matériel informatique	Mobilier matériel de bureau	Actifs en cours	Total
EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2020						
Valeur nette comptable à l'ouverture de l'exercice	9 248	5 944	707	313	3 791	20 003
Acquisitions	2 578	8 553	241	30	7 535	18 936
Charge d'amortissement	(1 087)	(2 471)	(211)	(73)	-	(3 842)
Charge de dépréciation	-	-	-	-	(140)	(140)
Cessions	-	(2)	(1)	(3)	-	(6)
Variation du taux de change	(87)	16	(10)	(9)	(82)	(172)
VALEUR NETTE COMPTABLE	10 651	12 041	726	257	11 105	34 779
31 DÉCEMBRE 2020						
Valeur brute	24 062	28 743	2 573	1 453	11 105	67 935
Amortissements et dépréciations cumulés	(13 411)	(16 702)	(1 847)	(1 196)	-	(33 156)
VALEUR NETTE COMPTABLE	10 651	12 041	726	257	11 105	34 779

(En milliers d'euros)

	Terrains bâtiments et agencements	Équipement de production et de laboratoire	Matériel informatique	Mobilier matériel de bureau	Actifs en cours	Total
EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2021						
Valeur nette comptable à l'ouverture de l'exercice	10 651	12 041	726	257	11 105	34 779
Acquisitions	664	14 360	912	16	79 897	95 848
Charge d'amortissement	(1 160)	(6 129)	(333)	(59)	-	(7 681)
Charge de dépréciation	-	-	-	-	-	-
Cessions	-	(19)	(2)	(21)	(4)	(46)
Variation du taux de change	129	813	32	9	1 662	2 645
VALEUR NETTE COMPTABLE	10 284	21 066	1 335	202	92 659	125 545
31 DÉCEMBRE 2021						
Valeur brute	25 554	44 127	3 204	1 454	92 659	166 999
Amortissements et dépréciations cumulés	(15 269)	(23 062)	(1 870)	(1 252)	-	(41 453)
VALEUR NETTE COMPTABLE	10 284	21 066	1 335	202	92 659	125 545

Les augmentations enregistrées en 2020 et en 2021 concernent principalement des investissements en Écosse et en Suède et la production du vaccin VLA2001 contre la COVID-19.

Sur le total de 14,3 millions d'euros de charges d'amortissement (2020 : 9,9 millions d'euros), 8,9 millions d'euros (2020 : 5,0 millions d'euros) ont été imputés au coût des produits et des services, 4,7 millions d'euros ont été

imputés aux frais de recherche et développement (2020 : 4,1 millions d'euros), 0,4 million d'euros ont été imputés aux frais de marketing et de distribution (2020 : 0,5 million d'euros) et 0,3 million d'euros ont été imputés aux frais généraux et administratifs (2020 : 0,3 million d'euros). L'augmentation des amortissements imputés aux coûts des produits et des services est due aux investissements réalisés en Écosse et en Suède en 2020 et 2021.

Note 15 Participations dans les entreprises liées

Une entreprise associée (ou affiliée) est une entité sur laquelle la Société exerce une influence notable. L'influence notable désigne le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle de l'entreprise détenue sans toutefois exercer un contrôle sur ces dernières.

Les résultats et les actifs et passifs des entreprises associées sont comptabilisés dans les états financiers consolidés selon la méthode de la mise en équivalence sauf lorsque la participation ou une partie de celle-ci est comptabilisée comme un actif détenu en vue de la vente dans le cadre de la norme IFRS 5. Selon la méthode de la mise en équivalence, la participation dans une entreprise associée est initialement comptabilisée dans les états consolidés au coût d'acquisition des titres puis ajustée pour comptabiliser la part de gain ou de perte de la Société et autres éléments du résultat global de l'entreprise associée. Lorsque la quote-part de la Société dans les pertes d'une entreprise associée excède sa participation dans cette entreprise (qui inclut toute part d'intérêt à long terme qui en substance constitue une part de sa participation nette dans l'entreprise associée) la Société cesse de comptabiliser sa quote-part dans les pertes à venir. Toute autre perte n'est constatée que si la Société a encouru

des obligations légales ou implicites ou effectué des paiements au nom de l'entreprise associée.

Les dispositions de l'IAS 28 sont appliquées pour déterminer s'il existe une preuve objective que la participation nette dans l'entreprise associée s'est dépréciée après la comptabilisation initiale de la participation nette (un « indice de perte de valeur »). Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, et seulement lorsqu'il existe, qui a un impact sur les flux de trésorerie futurs estimés de la participation nette et qui peut être estimé de manière fiable, la totalité de la valeur comptable de la participation est testée pour dépréciation conformément à la norme IAS 36 en tant qu'actif unique en comparant sa valeur recouvrable (la plus élevée de la valeur d'utilité et de la juste valeur moins les coûts de cession) avec sa valeur comptable. Toute perte de valeur comptabilisée fait partie de la valeur comptable de la participation. Toute reprise de cette perte de valeur est comptabilisée selon IAS 36 dans la mesure où la valeur recouvrable de la participation augmente par la suite.

Les détails de l'entité associée du Groupe sont les suivants :

Nom de l'entité associée	Lieu d'activité	Méthode de mesure	% de participation détenue au 31 décembre	
			2021	2020
BliNK Biomedical SAS	FR	Méthode de mise en équivalence	48,9 %	48,9 %

En janvier 2015 la Société et la Société britannique BliNK Therapeutics Ltd. ont créé BliNK Biomedical SAS, une société privée spécialisée dans la découverte d'anticorps monoclonaux innovants. La Société a apporté les actifs et passifs liés à la technologie VIVA|Screen à la Société BliNK Biomedical SAS. À partir de 2018, BliNK a réduit ses activités de recherche et a licencié sa technologie.

BliNK Biomedical SAS est une société privée dont les actions ne sont pas cotées en bourse.

Bien que Valneva conserve une participation substantielle dans la nouvelle entité, BliNK Biomedical SAS est gérée de manière indépendante par sa propre équipe de direction. Valneva ne détient pas le contrôle de la Société au sens de la norme IFRS 10 mais exerce plutôt une influence notable au sein de BliNK Biomedical SAS selon IAS 28.3. La participation

est ainsi consolidée par mise en équivalence conformément à IAS 28.

En 2021, la Société a enregistré une perte de 0,0 million d'euros liée à sa participation dans BliNK Biomedical SAS (2020 : perte de 0,3 million d'euros). Le total des capitaux propres de BliNK Biomedical SAS s'élève à 4,3 millions d'euros au 31 décembre 2021 (4,4 millions d'euros au 31 décembre 2020). Se référer à la Note 16 pour les tests de dépréciation.

15.1 Informations financières résumées

Les informations financières résumées présentées ci-dessous reprennent les montants indiqués dans les états financiers de l'entité associée préparés conformément aux normes IFRS (ajustés par le Groupe pour les besoins de la mise en équivalence).

	Au 31 décembre	
	2021	2020
<i>(En milliers d'euros)</i>		
BLINK BIOMEDICAL SAS		
Actif non courant	2	3
Actif courant	4 782	4 759
Passif non courant	209	209
Passif courant	93	38
Chiffre d'affaires	810	836
Résultat net de l'exercice	(16)	(272)
RÉSULTAT GLOBAL TOTAL	(16)	(272)

15.2 Réconciliation de la valeur comptable

	Au 31 décembre	
	2021	2020
(En milliers d'euros)		
Actifs nets de l'entité associée	4 344	4 355
Participation de la Société dans BliNK Biomedical SAS	48,9 %	48,9 %
SOLDE	2 121	2 130

Note 16 Test de dépréciation

À la fin de chaque période de reporting, Valneva évalue s'il existe une indication de dépréciation d'un actif. Les indicateurs de la nécessité d'un test de dépréciation sont, entre autres, les baisses réelles ou prévues des ventes ou des marges et les changements significatifs de l'environnement économique ayant un effet négatif sur les activités de Valneva. Une perte de valeur est comptabilisée pour le montant par lequel la valeur comptable de l'actif dépasse sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur de l'actif moins les coûts de vente et la valeur d'utilisation. Aux fins de l'évaluation de la dépréciation, les actifs sont regroupés aux niveaux les plus bas pour lesquels il existe des flux de trésorerie identifiables séparément (unités génératrices de trésorerie). Les unités génératrices de trésorerie correspondent aux produits vaccinaux et aux candidats vaccins spécifiques. Les actifs non financiers, autres que le goodwill, qui ont subi une dépréciation sont examinés pour une éventuelle reprise de la dépréciation à chaque date de reporting.

Au 31 décembre 2021, des tests de dépréciation ont été réalisés sur les unités génératrices de trésorerie liées à IXIARO[®] et DUKORAL[®], ainsi que sur les unités génératrices de trésorerie COVID.

Les ventes annuelles de produits IXIARO[®] ont diminué modérément dans le contexte de la crise de la COVID-19 et des restrictions de déplacement. Aucun indicateur de perte de valeur n'a été identifié en 2021. En revanche, un test de dépréciation a été réalisé sur l'UGT IXIARO[®] sur une base volontaire au 31 décembre 2021.

Pour l'UGT DUKORAL[®], une baisse plus importante des ventes de produits a été constatée et un indicateur de perte de valeur avait déjà été identifié au cours du premier semestre 2021. En complément du test de dépréciation réalisé en juin 2021, un autre test de dépréciation a été réalisé en décembre 2021 sur une base volontaire.

	Exercice clos au 31 décembre		
	2021	2020	% 2021 vs 2020
(En milliers d'euros)			
VENTES DE PRODUITS			
IXIARO [®]	45 118	48 480	- 6,9 %
DUKORAL [®]	2 440	13 300	- 81,7 %

Pour la première fois, un test de dépréciation a été réalisé sur l'UGT COVID, où la résiliation de l'accord de fourniture de vaccins avec le gouvernement britannique en septembre 2021 constitue un indicateur de perte de valeur (perte d'un client majeur).

À titre de référence, le modèle commercial à long terme, qui comprend des plans financiers spécifiques aux produits couvrant une période de cinq ans, a été utilisé de manière cohérente pour toutes les UGT testées. Le modèle d'entreprise à long terme du Groupe comprend des hypothèses sur la taille du marché/la part de marché, les ventes de produits et la rentabilité qui en résulte. Les calculs de la valeur d'usage sont basés sur les plans pour les cinq prochaines années et une valeur terminale pour les périodes au-delà de 2026. Une valeur terminale a été appliquée sur les UGT IXIARO[®] et DUKORAL[®] alors qu'aucune valeur terminale n'a été appliquée sur l'UGT COVID.

Les hypothèses du plan d'entreprise ont été révisées pour tenir compte de la réduction des ventes prévues et en supposant un retour des ventes d'IXIARO[®] aux niveaux

antérieurs à la crise COVID-19 d'ici 2025 à 2026. Le calcul a utilisé des projections de flux de trésorerie ajustées au risque après impôt et un taux d'actualisation de 7,49 %. Le taux d'actualisation de 7,49 % était basé sur un taux sans risque négatif de 0,20 %, une prime de risque de marché de 6,68 %, une prime de risque pays négative de 0,37 %, un risque de change de 1,03 %, un bêta d'endettement de 1,12 et un ratio des fonds propres propre au secteur. La valeur nette comptable des actifs liés aux produits IXIARO[®] s'élevait à 48,2 millions d'euros au 31 décembre 2021 (46,7 millions d'euros au 31 décembre 2020).

En 2021, en raison de l'impact de la pandémie de COVID-19 sur la rentabilité future et la génération de trésorerie de l'UGT DUKORAL[®], le Groupe a testé cette UGT pour en déterminer la dépréciation. Bien qu'il n'y ait pas d'actifs incorporels significatifs détenus pour DUKORAL[®], la valeur comptable des actifs immobilisés et des actifs faisant l'objet d'un droit d'utilisation, ainsi que du fonds de roulement a été testée. Pour DUKORAL[®], on ne s'attend pas à ce que les ventes reviennent à leurs niveaux d'avant la crise COVID-19, en

raison de l'entrée prévue d'un produit concurrent sur certains marchés européens au cours des prochaines années. Les calculs ont utilisé des projections de flux de trésorerie ajustées au risque après impôt, basées sur le plan d'affaires à long terme du Groupe et un taux d'actualisation de 7,23 % par an. Le taux d'actualisation de 7,23 % par an est basé sur un taux sans risque négatif de moins 0,20 %, une prime de risque de marché de 6,68 %, une prime de risque pays négative de 0,36 %, un risque de change de 0,74 %, un bêta d'endettement de 1,13 et un ratio des fonds propres propre au secteur. La valeur nette comptable des actifs liés aux produits DUKORAL[®] s'élevait à 13,7 millions d'euros au 31 décembre 2021 (15,1 millions d'euros au 31 décembre 2020).

Au cours de l'année 2021, le Groupe a investi des fonds importants dans le renforcement des capacités de production de COVID sur les sites de Livingston et de Solna. Outre les immobilisations corporelles, les actifs faisant l'objet d'un droit d'utilisation et les immobilisations incorporelles, le Groupe détient un fonds de roulement important (principalement des stocks) lié à l'UGT COVID. Les hypothèses du plan d'affaires ont été révisées après la résiliation de l'accord de fourniture avec le gouvernement britannique et après la signature des accords de fourniture avec la Commission Européenne et le Bahreïn. Elles prévoient la poursuite des ventes du vaccin contre la COVID-19 sur un horizon de planification de cinq ans. Les calculs ont utilisé des projections de flux de trésorerie ajustées au risque après impôt, basées sur le plan d'affaires à long terme du Groupe et un taux d'actualisation de 7,77 % par an. Le taux d'actualisation de 7,77 % par an est basé sur un taux sans risque négatif de moins 0,20 %, une prime de risque de

marché de 6,68 %, une prime de risque pays de 0,49 %, un risque de change de 0,46 %, un bêta d'endettement de 1,12 et un ratio des fonds propres propre au secteur. La valeur nette comptable des actifs liés aux produits COVID s'élevait à 214,5 millions d'euros au 31 décembre 2021.

Les tests de dépréciation n'ont donné lieu à aucune charge de dépréciation.

Aucun indicateur de perte de valeur n'a été identifié pour les autres projets.

Sensibilité aux changements d'hypothèses

Les calculs afférents à la valeur actuelle nette sont les plus sensibles aux hypothèses suivantes :

- taux d'actualisation ;
- réduction des revenus/redevances prévus.

Le calcul de la valeur actuelle nette est basé sur un taux d'actualisation de 7,23 % pour DUKORAL[®], 7,49 % pour IXIARO[®] (2020 : 7,30 % pour DUKORAL[®], 7,55 % pour IXIARO[®]) et 7,77 % pour COVID. La valeur recouvrable des UGT serait égale à leur valeur comptable si les principales hypothèses devaient changer comme suit : une augmentation du taux d'actualisation de 7,49 % à 53,11 % entraînerait une perte de valeur pour IXIARO[®] (contre 4 689 points de base, de 7,55 % à 54,44 %, en 2020), une augmentation du taux d'actualisation de 7,23 % à 13,10 % entraînerait une perte de valeur pour DUKORAL[®] (contre 328 points de base, de 7,30 % à 10,58 %, en 2020) et une augmentation du taux d'actualisation de 7,77 % à 75,34 % entraînerait une perte de valeur pour COVID.

Analyse de sensibilité

	2021		2020		
	IXIARO	DUKORAL	COVID	IXIARO	DUKORAL
Taux d'actualisation	7,49 %	7,23 %	7,77 %	7,55 %	7,30 %
Seuil à partir duquel une dépréciation serait comptabilisée (taux d'actualisation)	53,11 %	13,10 %	75,34 %	54,44 %	10,58 %
Dépréciation si le taux d'actualisation augmente de 1 %	NON	NON	NON	NON	NON
Dépréciation si les ventes diminuent de 10 %.	NON	NON	NON	NON	NON

Le calcul de la valeur actuelle nette est basé sur des hypothèses concernant la taille de marché, le volume de ventes prévu et donc des prévisions de valeurs de ventes ou de redevances. Une réduction des revenus ou des redevances IXIARO[®] et DUKORAL[®] de 10 % n'entraînerait aucune perte de valeur supplémentaire en 2021 et 2020. Ainsi, il ne devrait pas y avoir de pertes de valeur même en cas de reprise plus lente que prévu du marché des vaccins de voyage. Une réduction potentielle de 10 % du chiffre d'affaires COVID (en raison, par exemple, de l'obtention plus tardive que prévu de la licence ou de contraintes de capacité de fabrication) n'entraînerait aucune perte de valeur supplémentaire en 2021.

Au 31 décembre 2021, un test de dépréciation a été réalisé sur les actions détenues pour le compte de BliNK Biomedical SAS. Un indicateur de perte de valeur a été identifié étant donné que le résultat net de BliNK présentait une situation déficitaire au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021. Le plan d'affaires de BliNK pour les cinq prochaines années a été utilisé comme base. Aucune valeur

terminale n'a été appliquée pour la période au-delà de l'horizon de planification de cinq ans. Le calcul a utilisé des projections de flux de trésorerie ajustées au risque après impôt et un taux d'actualisation de 6,84 %. Le taux d'actualisation de 6,84 % était basé sur un taux sans risque négatif de 0,20 %, une prime de risque de marché de 6,49 %, un bêta d'endettement de 1,12 et un ratio des fonds propres propre au secteur. Le test de dépréciation n'a donné lieu à aucune charge de dépréciation.

Au 31 décembre 2020, les charges de dépréciation s'élevaient à 0,1 million d'euros et concernaient des actifs en cours de construction (voir Note 14).

Au 31 décembre 2019, des charges de dépréciation s'élevant à 0,1 million d'euros ont été comptabilisées suite à la décision d'Emergent BioSolutions Inc. de ne pas faire usage de leur droit d'option après la finalisation réussie d'une étude clinique de Phase 1. La charge de dépréciation de 0,1 million d'euros a été comptabilisée pour la technologie et les projets de R&D acquis.

Note 17 Instruments financiers

Les instruments dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur à la date où ils sont contractés et sont réévalués par la suite à leur juste valeur à chaque date de clôture.

Les techniques d'estimation utilisées pour établir les justes valeurs des actifs et des passifs sont basées sur des données observables et non observables. Les données observables reflètent les données aisément obtenues à partir de sources

indépendantes tandis que les données non observables reflètent les hypothèses du marché issues de la Direction.

Les justes valeurs des instruments qui sont cotés sur les marchés actifs sont déterminées en utilisant les cotations représentant des opérations de marché régulières et récentes. Le Groupe utilise aussi des techniques d'estimation pour établir la juste valeur des instruments pour lesquels les cotations sur les marchés actifs ne sont pas disponibles.

17.1 Instruments financiers par catégorie

31 DÉCEMBRE 2020 (en milliers d'euros)	Actifs à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	Actifs au coût amorti	Total
ACTIFS AU BILAN			
Clients et autres débiteurs	-	19 232	19 232
Autres actifs ⁽¹⁾	-	11 918	11 918
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	204 435	204 435
ACTIFS	-	235 584	235 584

(1) Les paiements anticipés et les créances fiscales et autres actifs non financiers sont exclus du solde des autres actifs, car cette analyse n'est requise que pour les instruments financiers.

31 DÉCEMBRE 2020 (en milliers d'euros)	Passifs à la juste valeur par le biais du compte de résultat	Passifs au coût amorti	Total
PASSIFS AU BILAN			
Emprunts	-	53 363	53 363
Fournisseurs et autres créditeurs	-	36 212	36 212
Dettes fiscales et sociales ⁽¹⁾	-	8 300	8 300
Passifs liés aux contrats de location-financement	-	52 088	52 088
Engagements de remboursement	-	111 426	111 426
Autres passifs ⁽²⁾	-	51	51
PASSIFS	-	261 439	261 439

(1) Les prestations sociales et autres taxes dues sont exclues du passif du bilan lié aux dettes fiscales et sociales, dans la mesure où cette présentation comptable n'est requise que pour les instruments financiers.

(2) Les produits différés sont exclus du solde des autres passifs, car cette analyse n'est requise que pour les instruments financiers.

31 DÉCEMBRE 2021 (en milliers d'euros)	Actifs à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	Actifs au coût amorti	Total
ACTIFS AU BILAN			
Clients et autres débiteurs	-	44 013	44 013
Autres actifs ⁽¹⁾	-	11 522	11 522
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	346 686	346 686
ACTIFS	-	402 221	402 221

(1) Les produits différés sont exclus du solde des autres passifs, car cette analyse n'est requise que pour les instruments financiers.

31 DÉCEMBRE 2021 (en milliers d'euros)	Passifs à la juste valeur par le biais du compte de résultat	Passifs au coût amorti	Total
PASSIFS AU BILAN			
Dettes financières	-	57 834	57 834
Fournisseurs et autres créditeurs	-	68 119	68 119
Dettes fiscales et sociales ⁽¹⁾	-	10 101	10 101
Passifs liés aux contrats de location-financement	-	56 822	56 822
Engagements de remboursement	-	254 582	254 582
Autres passifs ⁽²⁾	-	44	44
PASSIFS	-	447 502	447 502

(1) Les prestations sociales et autres taxes dues sont exclues du passif du bilan lié aux dettes fiscales et sociales, dans la mesure où cette présentation comptable n'est requise que pour les instruments financiers.

(2) Les produits différés sont exclus du solde des autres passifs, car cette analyse n'est requise que pour les instruments financiers.

17.2 Évaluation de la juste valeur

Au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020, la Société n'avait pas d'actifs et de passifs évalués par le biais du compte de résultat.

En 2020, le Groupe a conclu divers contrats d'options sur devises afin de limiter le risque de pertes de change sur les

flux de trésorerie futurs attendus. Le montant en devise sous-jacente et la durée des options dépendent du montant et de l'échéance des flux de trésorerie futurs prévus.

Au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020, la Société n'avait pas d'options de change ouvertes ni de contrats de change à terme.

17.3 Qualité de crédit des actifs financiers

La qualité de crédit des actifs financiers qui ne sont pas dépréciés peut être évaluée au vu des cotations externes (si disponibles) ou par référence aux données historiques sur le taux de défaillance des contreparties comme suit :

(En milliers d'euros)	Au 31 décembre	
	2021	2020
CRÉANCES CLIENT		
Créances sur les pouvoirs publics (Pays AAA)	289	36
Créances sur les pouvoirs publics (Pays AA)	23 086	15 595
Créances sur les pouvoirs publics (Pays A)	606	-
AA	2	188
A	3 442	787
Contreparties sans cotation de crédit externe	16 589	2 631
CRÉANCES CLIENT	44 013	19 237
AUTRES ACTIFS		
A	11 296	11 644
Actifs provenant des pouvoirs publics (Pays AA)	199	-
Contreparties sans cotation de crédit externe ou ayant une cotation inférieure à A	27	336
AUTRES ACTIFS	11 522	11 979
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
AA	3 457	3 984
A	332 361	149 477
Contreparties sans cotation de crédit externe ou ayant une cotation inférieure à A	10 868	50 973
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	346 686	204 435

Les données de cotation font référence à la cotation de crédit long terme telle que publiée par l'agence Standard & Poor's ou un autre organisme de cotation (équivalent à la cotation de Standard & Poor's).

À la date de clôture le risque maximum d'exposition au risque de crédit équivaut à la juste valeur des actifs financiers.

17.4 Dépréciations des immobilisations financières

Clients

Selon l'IFRS 9.5.15, l'approche simplifiée (évaluer la provision pour pertes à un montant égal à la perte de crédit attendue à maturité) doit être utilisée pour les créances commerciales qui ne contiennent pas de composante de financement significative. C'est le cas pour le Groupe Valneva : toutes les créances commerciales étant à court terme et ayant une échéance inférieure à 12 mois.

Les provisions pour pertes doivent être établies pour chaque créance commerciale sur la base des pertes de crédit attendues. Par conséquent à chaque arrêté comptable, les

comptes clients sont ajustés au moyen d'une provision pour pertes en fonction du dénouement attendu.

Selon IFRS 9.5.17 les probabilités de défaut doivent être déterminées sur la base de données historiques mais doivent être ajustées à la date du bilan sur la base d'informations et d'attentes actualisées. L'analyse des données historiques a montré, tant au 31 décembre 2021 qu'au 31 décembre 2020, que les pertes encourues sont négligeables, compte tenu du nombre limité de clients ainsi que des contrôles de crédit mentionnés dans la Note 2.5. Par conséquent aucune provision pour pertes n'a été comptabilisée tant au 31 décembre 2021 qu'au 31 décembre 2020.

Autres actifs et trésorerie et équivalents de trésorerie

Historiquement aucune perte n'a été enregistrée sur les autres actifs évalués au coût amorti et sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020 la perte sur créances prévue était calculée en fonction du taux de défaillance attendu fondé sur les notations des contreparties, et était immatérielle.

Note 18 Stocks

Les stocks sont enregistrés au plus bas du prix de revient et de leur valeur nette de réalisation. Le coût des produits finis et des travaux en cours comprend les matières premières, la main d'œuvre directe, les autres coûts directs et les frais généraux de production y afférents (sur la base d'une capacité opérationnelle normale) évalués aux coûts standards. Les différences entre les coûts réels et les coûts

standards sont calculées de façon mensuelle et affectées à la catégorie de stock correspondante afin qu'il n'y ait pas de différence entre les coûts réels et les coûts standards. Les provisions pour les lots qui ne répondent pas aux exigences de qualité et ne peuvent être vendus (lots non conformes) sont déduites de la valeur des stocks.

(En milliers d'euros)	Au 31 décembre	
	2021	2020
Matières premières	102 082	4 790
Travaux en cours	55 681	14 914
Produits finis	8 135	13 625
Produits achetés (produits tiers)	7 362	1 303
VALEUR BRUTE	173 260	34 631
Moins : provision pour dépréciation	(49 162)	(7 698)
STOCKS (VALEUR NETTE)	124 098	26 933

L'augmentation des matières premières et des travaux en cours est principalement liée à la production du vaccin contre la COVID-19.

En 2021, le coût des stocks comptabilisés en charges et inclus dans la rubrique « Coût des produits et services » représente 145,3 millions d'euros (27,0 millions d'euros en 2020) parmi lesquels 127,1 millions d'euros (9,6 millions d'euros en 2020) sont liés aux lots défectueux qui ont été détruits. En 2021, 121,4 millions d'euros (2020 : néant) de ces dépenses

concernent le vaccin contre la COVID-19 et proviennent de dépréciations liées aux matériaux qui ne peuvent pas être utilisés, aux lots défectueux et aux lots présentant un risque de défaillance (voir Note 5.2). Sur ces dépenses, 5,7 millions d'euros (2020 : 9,6 millions d'euros) sont liés à des produits commercialisés et découlent de dépréciations liées la baisse des ventes attendues et à la durée d'utilisation limitée des produits.

Les provisions pour dépréciations concernent les catégories de stocks suivantes :

(En milliers d'euros)	Au 31 décembre	
	2021	2020
Matières premières	29 751	470
Travaux en cours	15 096	2 730
Produits finis	3 974	4 435
Produits achetés (produits tiers)	342	63
TOTAL PROVISION POUR DÉPRÉCIATION	49 162	7 698

Compte tenu des réductions prévues des ventes de produits liées aux vaccins commercialisés IXIARO® et DUKORAL® de Valneva en raison de la pandémie actuelle de la COVID-19, la Société a procédé à un examen des stocks commerciaux et des stocks de matières premières et a comptabilisé des dépréciations dans le coût des produits vendus au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020. Les stocks commerciaux qui, sur la base des prévisions de vente les plus récentes, n'auront pas au moment estimé de leur vente une durée de vie résiduelle suffisante, ont été dépréciés. Ces dépréciations s'élèvent à 7,6 millions d'euros au 31 décembre 2021 (contre 7,4 millions d'euros en 2020). Sur ce montant, 4,0 millions d'euros (2020 : 4,4 millions

d'euros) sont liés aux produits finis, 3,3 millions d'euros (2020 : 2,4 millions d'euros) sont liés aux travaux en cours et 0,3 million d'euros sont liés aux produits achetés (2020 : 0,5 million d'euros liés aux matières premières et 0,1 million d'euros liés aux produits achetés). Au 31 décembre 2021, la provision pour dépréciation résiduelle concernait des matières premières pour un montant de 29,8 millions d'euros et des travaux en cours pour un montant de 11,8 millions d'euros principalement liés au vaccin contre la COVID-19. Au 31 décembre 2020, la provision pour dépréciation concernant les travaux en cours s'élevait à 0,3 million d'euros et concernait des lots défectueux.

Note 19 Créances clients

Les créances clients et autres créances sont initialement comptabilisées à leur juste valeur.

La valeur comptable de la créance client est réduite par utilisation d'un compte de dépréciation. Lorsqu'une créance client est considérée comme n'étant plus recouvrable elle est annulée en contrepartie de la reprise de la dépréciation. Les recouvrements ultérieurs de montants préalablement annulés sont crédités en compte de résultat en contrepartie du compte de dépréciation. Les variations de la valeur comptable de la dépréciation sont reconnues en compte de résultat.

Les créances client incluent les éléments suivants :

	Au 31 décembre	
	2021	2020
<i>(En milliers d'euros)</i>		
Créances client	44 030	19 237
Moins : dépréciation des créances	(17)	(6)
CRÉANCES CLIENT, NET	44 013	19 232

Au cours des exercices 2021 et 2020, aucune perte de valeur pour dépréciation n'a été constatée. Au 31 décembre 2021, le montant des créances client échues s'élève à 21,2 millions d'euros (0,4 million d'euros en 2020) et concerne principalement des autorités gouvernementales importantes. Au cours des mois de janvier 2022 et février 2022, le montant

des créances clients échues a été réduit de 18,7 millions d'euros en raison des paiements reçus.

Ils sont inclus dans les actifs courants hormis ceux dont l'échéance est supérieure à 12 mois après la date de clôture. Ils sont alors classés en actifs non courants. Les prêts et créances sont classés au bilan en « créances clients et autres actifs ».

Note 20 Autres actifs

La rubrique « Autres actifs » comprend les éléments suivants :

	Au 31 décembre	
	2021	2020
<i>(En milliers d'euros)</i>		
Crédits d'impôt recherche à recevoir	35 390	19 637
Avances	27 375	33 671
Créances fiscales	6 145	5 468
Charges constatées d'avance	5 131	2 544
Coûts des contrats	3 010	2 846
Consommables et fournitures en stock	1 722	1 061
Actifs courants divers	23	158
AUTRES ACTIFS NON FINANCIERS	78 796	65 385
Dépôts	11 339	11 358
Actifs financiers non courants	183	560
AUTRES ACTIFS FINANCIERS	11 522	11 918
AUTRES ACTIFS	90 318	77 303
Moins : part non courante	(19 282)	(19 476)
PART COURANTE	71 036	57 828

En raison de la nature à court terme des instruments financiers inclus dans les autres actifs, leur valeur comptable est considérée comme étant identique à leur juste valeur.

L'augmentation des créances de crédit d'impôt R&D est principalement liée à l'augmentation des dépenses de recherche et développement, essentiellement en rapport avec les candidats vaccins contre la COVID-19 et le chikungunya.

Au 31 décembre 2021, les Dépôts sont liés à un dépôt associé à un contrat de location.

Au 31 décembre 2021, les avances comprennent principalement les acomptes liés à l'accord avec IDT

Biologika pour la production du vaccin contre la COVID-19 pour un montant de 16,4 millions d'euros et les acomptes liés à l'accord de collaboration avec Dynavax pour un montant de 7,2 millions d'euros (voir Note 1).

Au 31 décembre 2020, les avances concernaient principalement les avances reçues dans le cadre de l'accord de collaboration avec Dynavax, pour un montant de 31,1 millions d'euros.

Les coûts contractuels sont essentiellement liés à la collaboration avec Pfizer (voir Note 1) et concernent les coûts pour obtenir un contrat. Ils seront amortis selon le schéma de reconnaissance des revenus.

Note 21 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les comptes bancaires les espèces en caisse et les dépôts à vue auprès des banques. Les équivalents de trésorerie comprennent les dépôts bancaires à court terme et les billets à moyen terme qui

peuvent être cédés ou vendus à très court terme et qui sont soumis à un risque négligeable de variation de valeur suite aux fluctuations des taux d'intérêt avec une échéance maximale de 3 mois.

	Au 31 décembre	
	2021	2020
<i>(En milliers d'euros)</i>		
Caisses	3	2
Banques	346 639	173 107
Dépôts à court terme (échéance inférieure à 3 mois)	-	31 285
Trésorerie non disponible	44	41
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	346 686	204 435

Au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020, la trésorerie non disponible représentait un certificat de dépôt avec un accès limité pour garantir la limite de crédit de la carte commerciale de la Société. Au 31 décembre 2020, l'exigence minimale de liquidités pour le Groupe selon l'accord de

financement par emprunt avec les fonds de santé américains Deerfield et OrbiMed (voir Note 24.1) est de 75,0 millions d'euros et a été modifié en janvier 2021 pour être de 50,0 millions d'euros en 2021 et 2022 et 35,0 millions d'euros à partir de 2023.

Note 22 Capital Social, primes d'émission et autres réserves réglementés

Les actions ordinaires et les actions privilégiées convertibles sont classées dans les fonds propres.

	Au 31 décembre	
	2021	2020
<i>Sauf nombre d'actions</i>		
Actions ordinaires émises (0,15 € de nominal par action)	105 190 223	90 950 048
Actions privilégiées convertibles nominatives	48 862	20 514
TOTAL NOMBRE D'ACTIONNAIRES ÉMIS	105 239 085	90 970 562
Moins : actions propres	(124 322)	(146 322)
ACTIONS EN CIRCULATION	105 114 763	90 824 240

Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission de nouvelles actions figurent en capitaux propres, en déduction du produit de l'émission, pour leur montant net d'impôts, si applicable.

Lorsque la Société rachète ses propres actions (actions propres), les sommes payées en contrepartie, y compris les coûts supplémentaires directement attribuables à l'opération

(net d'impôts le cas échéant), sont déduites du total des fonds propres attribuables aux actionnaires, jusqu'à ce que les actions soient annulées, réémises ou cédées de quelque manière que ce soit. Lorsque les actions susmentionnées sont cédées ou réémises, les fonds reçus, nets des éventuels coûts marginaux directement attribuables à la transaction et des incidences fiscales, sont inclus dans les capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Société.

Les gains et les pertes sur l'exercice sont intégralement compris dans le résultat net, alors que les autres éléments du résultat affectent uniquement le report à nouveau et les autres réserves.

En janvier 2021, 790 075 options de souscription d'actions (dont 363 050 attribuées à partir de l'ESOP 2016 et 427 025 à partir de l'ESOP 2017) ont été exercées, ce qui a donné lieu à une augmentation des actions ordinaires.

En mai 2021, la Société a annoncé la clôture de son offre globale destinée à des catégories d'investisseurs spécifiques pour un total de 8 145 176 actions ordinaires nouvelles, après exercice complet de l'option de surallocation consentie aux souscripteurs (l'*Option*), consistant en une offre au public de 2 850 088 *American Depositary Shares* (ADS), représentant chacune deux actions ordinaires aux États-Unis à un prix d'offre de 26,41 dollars par ADS (l'Offre américaine), et un placement privé concomitant de 2 445 000 actions ordinaires en Europe (incluant la France) et dans d'autres pays en dehors des États-Unis au prix d'offre correspondant de 11,00 euros par action ordinaire (le *Placement privé européen* et, conjointement avec l'Offre américaine, l'*Offre globale*). Le produit brut total de l'Offre globale, après exercice complet de l'Option, avant déduction des commissions de souscription et des dépenses estimatives dues par la Société, s'élève à environ 107,6 millions de dollars (89,6 millions d'euros). Le coût des opérations sur capitaux propres d'un montant de 6,8 millions d'euros, directement attribuable à l'émission de nouvelles actions, est présenté dans les capitaux propres comme une déduction, nette d'impôt, le cas échéant, du produit de l'émission.

En novembre 2021, la Société a annoncé la clôture de son offre globale destinée à des catégories d'investisseurs spécifiques pour un total de 5 175 000 actions ordinaires nouvelles, après exercice complet de l'option de surallocation consentie aux souscripteurs (l'*Option*), consistant en une offre au public de 354 060 *American Depositary Shares* (ADS), représentant chacune deux actions ordinaires aux États-Unis à un prix d'offre de 39,42 dollars par ADS (l'*Offre américaine*), et un placement privé concomitant de 4 466 880 actions ordinaires en Europe (incluant la France)

et dans d'autres pays en dehors des États-Unis au prix d'offre correspondant de 17,00 euros par action ordinaire (le *Placement privé européen* et, conjointement avec l'Offre américaine, l'*Offre globale*). Le produit brut total de l'Offre globale, après exercice complet de l'Option, avant déduction des commissions de souscription et des dépenses estimatives dues par la Société, s'élève à environ 102,0 millions de dollars (88,0 millions d'euros). Le coût des opérations sur capitaux propres d'un montant de 6,7 millions d'euros, directement attribuable à l'émission de nouvelles actions, est présenté dans les capitaux propres comme une déduction, nette d'impôt, le cas échéant, du produit de l'émission.

Capital autorisé mais non émis

Au 31 décembre 2021, la Société disposait de 6 572 937 actions de capital non émis en lien avec (cf. Note 23) :

- l'éventuelle levée d'options de souscription d'actions ;
- l'éventuelle levée de bons de souscription d'actions (BSAs) ;
- l'éventuelle acquisition définitive d'actions ordinaires gratuites existantes ;
- l'éventuelle acquisition définitive et conversion d'actions de préférence convertibles ;

Conformément à la résolution n° 21 de l'Assemblée Générale Combinée du 23 juin 2021, le montant global maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées, avec effet immédiat ou à terme, en vertu des résolutions 13 à 20 de ladite assemblée, ne pourra excéder 5 175 millions d'euros, étant précisé qu'à ce montant global maximum s'ajoutera le montant nominal supplémentaire des actions ou des valeurs mobilières à émettre conformément aux dispositions légales ou réglementaires applicables et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres modalités d'ajustement, pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières ou autres droits donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société.

22.1 Autres réserves

(En milliers d'euros)	Autres réserves réglementées	Autres éléments du résultat global	Capital provenant de la rémunération en actions	Autres réserves	Total	
SITUATION AU 1^{ER} JANVIER 2020	52 820	(4 836)	(1 112)	8 357	(9 474)	45 756
Écarts de conversion	-	2 438	-	-	-	2 438
Régimes à prestations définies - Pertes actuarielles	-	(78)	-	-	-	(78)
Charges de rémunération à base d'actions :						
■ Valeur des services	-	-	-	4 012	-	4 012
Acquisition/Cession des actions propres	-	-	215	-	-	215
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2020	52 820	(2 474)	(898)	12 368	(9 474)	52 342

<i>(En milliers d'euros)</i>	Autres réserves réglementées	Autres éléments du résultat global	Actions propres	Capital provenant de la rémunération en actions	Autres réserves	Total
SITUATION AU 1^{ER} JANVIER 2021	52 820	(2 474)	(898)	12 368	(9 474)	52 342
Écarts de conversion	-	(2 877)	-	-	-	(2 877)
Bénéfices liés aux régimes à prestations définies	-	205	-	-	-	205
Charges de rémunération à base d'actions :						
▪ Valeur des services	-	-	-	2 632	-	2 632
Acquisition/Cession des actions propres	-	-	253		(43)	209
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2021	52 820	(5 146)	(645)	15 000	(9 517)	52 512

La réserve réglementée non distribuable concerne une réserve légale obligatoire issue de la fusion avec Intercell AG.

La Société n'a pas obtenu de dividende de ses filiales ou société mise en équivalence ni versé de dividende à ses actionnaires en 2021 et 2020.

Note 23 Paiements fondés sur des actions

La Société gère plusieurs plans de rémunération en actions réglés en instruments de capitaux propres. Le compte de résultat comprend les charges suivantes résultant des paiements fondés sur des actions :

<i>(En milliers d'euros)</i>	Au 31 décembre		
	2021	2020	2019
Plans d'options de souscription d'actions	646	1 182	1 177
Plan d'attribution gratuite d'actions de préférence convertibles	652	1 266	1 198
Programme d'actions ordinaires gratuites	1 334	1 563	130
Bons de souscription d'actions	-	-	-
Actions fictives	11 877	2 317	74
CHARGE DE RÉMUNÉRATION À BASE D' ACTIONS	14 509	6 328	2 578

23.1 Plans d'options de souscription d'actions

La juste valeur dudit plan réglé en instruments de capitaux propres est comptabilisée en charge pour services rendus par les salariés en contrepartie de l'attribution des options. La charge totale constatée sur la période d'acquisition des droits est déterminée en se référant à la juste valeur de l'option octroyée, hors effet de conditions d'acquisition ne dépendant pas du marché. Les conditions d'acquisition des droits ne dépendant pas du marché sont prises en compte dans les hypothèses concernant le nombre d'options susceptibles de devenir exerçables. Le Groupe révisé annuellement ses estimations relatives au nombre d'options susceptibles de devenir exerçables. Il comptabilise, le cas échéant, l'incidence de la révision des estimations initiales au compte de résultat et procède à l'ajustement correspondant des capitaux propres.

Les produits perçus, nets des éventuels coûts directement attribuables à la transaction, sont crédités au capital (pour la valeur nominale des actions) et aux primes d'émission (pour le montant dépassant la valeur nominale) au moment où les options sont exercées.

Depuis 2013, la Société a octroyé des options d'achat d'actions aux employés et aux cadres par le biais de cinq plans successifs.

Depuis 2015, les plans d'options sur actions sont principalement destinés aux employés et aux cadres non

dirigeants, tandis que les membres du conseil d'administration et du Comité de direction, ainsi que les Directeurs des sites de production (depuis 2017), auraient la possibilité de participer à des programmes d'actions gratuites de quatre ans (actions privilégiées convertibles ou ordinaires).

Les options accordées de 2013 à 2017 peuvent être levées pour la première fois en deux parts égales après avoir été détenues pendant deux et quatre ans (périodes d'acquisition), tandis que les options sur actions attribuées en 2019 sont exerçables en trois tranches égales après avoir été détenues pendant un, deux et trois ans. Les options sur actions accordées en 2019 sont soumises à des conditions de performance.

Toutes les options expirent au plus tard dix ans après avoir été accordées. Les options ne sont ni cessibles ni négociables et elles deviennent caduques sans droit à indemnisation si elles ne sont pas définitivement acquises au moment de la cessation de la relation de travail avec le Groupe (caduque). Les options accordées à compter de 2013 deviennent exerçables en cas de prise de contrôle effectif de plus de 50 % des droits de vote en circulation de la Société. Cet événement de changement de contrôle étant considéré comme peu probable, il n'a pas été pris en compte dans la détermination de la période d'acquisition des droits.

Les modifications intervenues dans le nombre d'options de souscription d'actions en circulation et leur prix d'exercice moyen pondéré s'établissent comme suit :

	2021			2020		
	Nombre d'options	Nombre d'actions disponibles	Prix d'exercice moyen pondéré en € par action	Nombre d'options	Nombre d'actions disponibles	Prix d'exercice moyen pondéré en € par action
En circulation au 1 ^{er} janvier	4 911 410	4 975 831	3,06	5 247 110	5 313 098	3,06
Attribuée	-	-	-	-	-	-
Caduque	(187 950)	(189 168)	3,07	(335 700)	(337 267)	3,06
Exercée	(790 075)	(790 075)	2,79	-	-	-
EN CIRCULATION À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	3 933 385	3 996 588	3,11	4 911 410	4 975 831	3,06
Exerçable à la clôture de l'exercice	3 203 817	3 267 020		2 855 570	2 919 991	

790 075 options de souscription d'actions destinées aux salariés (dont 363 050 attribuées à partir de l'ESOP 2016 et 427 025 à partir de l'ESOP 2017) ont été exercées en janvier 2021. Aucune option d'achat d'actions n'a été exercée en 2020.

Les dates d'expiration et les prix d'exercice des options de souscription d'actions en circulation à la fin de la période sont les suivants :

Date d'expiration	Prix d'exercice	Nombre d'options au 31 décembre	
	(en euros par action)	2021	2020
2023	2,919	696 903	645 900
2025	3,92	522 500	533 000
2026	2,71	36 200	399 250
2027	2,85	552 725	998 000
2029	3,05	2 188 260	2 335 260
EN CIRCULATION À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE		3 996 588	4 911 410

En 2021 et en 2020, aucune option d'achat d'actions n'a été octroyée. La juste valeur des options de souscription d'actions a été déterminée par application du modèle d'évaluation Black-Scholes.

23.2 Actions ordinaires gratuites

En 2019, le directoire de la Société a attribué gratuitement des actions ordinaires au profit des membres du directoire et du Comité de direction. L'objectif de ce plan d'actions gratuites 2019-2023 est de fournir un programme d'incitation à long terme pour les cadres supérieurs de la Société.

Aucune autre action ordinaire gratuite n'a été attribuée en 2021 et 2020.

Le nombre d'actions ordinaires gratuites ainsi attribuées était le suivant :

	Nombre d'actions ordinaires attribuées gratuitement
Directoire	1 381 947
Autres membres du Comité de direction	810 000
ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS ORDINAIRES	2 191 947

Conformément à ce qui précède, l'évolution des actions ordinaires gratuites en cours d'acquisition est la suivante :

	Nombre d'actions gratuites	
	2021	2020
En cours d'acquisition au 1 ^{er} janvier	1 842 404	2 191 947
Caduques	-	349 543
EN CIRCULATION À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	-	1 842 404

Sous réserve de conditions d'acquisition (y compris conditions de performance et de présence), les actions gratuites seront définitivement attribuées à chacun des bénéficiaires en trois tranches. Chaque tranche représente un tiers de l'attribution individuelle totale. Si un tiers n'est pas un nombre entier, le nombre d'actions gratuites sera arrondi à la baisse pour les deux premières tranches et à la hausse pour la troisième tranche.

La première tranche sera acquise le 19 décembre 2021, la deuxième tranche sera acquise le 19 décembre 2022 et la troisième tranche sera acquise le 19 décembre 2023. L'acquisition des droits est soumise à des conditions de performance.

Aucune période de conservation n'est applicable aux actions ordinaires attribuées gratuitement dans le cadre du plan.

Le plan prévoit également une acquisition accélérée des actions ordinaires gratuites en cas de Changement de Contrôle (tel que défini dans le règlement de plan applicable) survenant au plus tôt le 19 décembre 2023. Comme cette hypothèse est envisagée comme peu probable à la date d'attribution (jugement de la Direction), elle n'a pas été considérée pour la détermination de la période d'acquisition. En outre, le plan prévoit la possibilité de conserver un droit à un montant proportionnel d'actions, pour toute tranche non acquise, en cas de départ à la retraite d'un bénéficiaire avant l'acquisition complète. Cette option est toutefois soumise à la satisfaction des conditions de performance définies pour le plan. Enfin, les règles applicables au plan d'attribution d'actions ordinaires gratuites prévoient que si un Changement de Contrôle intervient avant le 19 décembre 2021, et que l'article L. 225-197-1, III du Code de commerce ne s'applique pas, le plan sera annulé et la Société indemnisera les participants pour la perte des actions ordinaires gratuites non encore acquises, sous réserve, à nouveau, de la réalisation des conditions de performance et, pour les membres du directoire, de l'obtention de toutes les approbations requises des actionnaires. Le montant brut de cette indemnité sera calculé comme si ces actions ordinaires gratuites avaient été définitivement acquises au moment du Changement de Contrôle. Les conditions et les limitations énoncées dans le règlement de plan s'appliqueront à ce calcul, *mutatis mutandis*.

Conformément à l'article L. 225-197-1, II, 4° du Code de commerce, le conseil de surveillance a décidé le 21 novembre 2019 que les membres du directoire devront conserver au moins 20 % des actions gratuites acquises pour chaque

tranche jusqu'à la cessation de leur mandat de membre du directoire ou de mandataire social.

23.3 Plan d'attribution gratuite d'actions de préférence convertibles

En 2017, le programme d'actions privilégiées convertibles gratuites (FCPS) 2017-2021, un plan d'incitation à long terme pour les cadres dirigeants du Groupe a été mis en place. Avant de pouvoir participer au programme, chaque bénéficiaire potentiel était tenu de réaliser un investissement en numéraire dans la Société via l'achat des actions ordinaires de la Société.

Le FCPS sera convertible en actions ordinaires de la Société quatre ans après leur attribution initiale, si les conditions de conversion énoncées ci-dessous sont remplies.

À l'expiration en décembre 2021 (la **Date de Conversion**), le directoire a déterminé le ratio de conversion sur la base (a) du Prix Final de l'action (tel que défini ci-dessous) et (b) du tableau de conversion exposé ci-après.

Le « **Prix Final de l'action** » (moyenne, pondérée par les volumes, des cours de l'action ordinaire de la Société sur la période de 6 mois précédant immédiatement la Date de Conversion, arrondie à la deuxième décimale) est de 18,21 euros.

Si le Prix Final de l'action est supérieur à 8 euros, le ratio de conversion sera défini de manière à ce que le gain brut des bénéficiaires n'excède pas le gain brut qu'ils auraient pu réaliser si le Prix Final de l'action avait été de 8 euros.

Suite au paiement intégral du montant de l'investissement personnel requis, le directoire a conditionnellement attribué aux bénéficiaires du programme un certain nombre d'actions de préférence convertibles gratuites :

	Nombre d'ADP Convertibles gratuites 2017 attribuées aux bénéficiaires
Directoire	24 200
Autres Directeurs Exécutifs	9 817
TOTAL	34 017

L'évolution des ADP Convertibles gratuites est la suivante :

	Nombre d'actions	Nombre d'ADP Convertibles gratuites	
		2021	2020
En circulation au 1 ^{er} janvier		32 463	34 017
Attribués		-	-
Expirées		-	(1 554)
EN CIRCULATION À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE		32 463	32 463
Exercable à la clôture de l'exercice (<i>en nombre d'actions</i>)	884 144		

La juste valeur des ADP Convertibles gratuites 2017 a été déterminée en utilisant le modèle d'évaluation de Monte Carlo.

23.4 Actions fictives

En 2017 et 2019, un plan d'actions fictives a été mis en place à l'intention des salariés de nationalité américaine, dans les mêmes conditions que le plan d'options de souscription d'actions (voir ci-dessus) ; il ne sera pas réglé en actions, mais en numéraire. Il est donc considéré comme un régime à règlement en espèces. Le passif des actions fictives est évalué, initialement et à la fin de chaque période de reporting jusqu'au règlement, à la juste valeur des droits d'options sur actions, en appliquant un modèle de valorisation des options, en tenant compte des conditions d'attribution des droits fictifs et de la mesure dans laquelle les salariés ont rendu des services à ce jour.

En 2020, 690 000 nouvelles actions fictives ont été attribuées. En 2021, aucune nouvelle action fictive n'a été attribuée.

La valeur comptable du passif relatif aux actions fictives au 31 décembre 2021 s'élève à 14,3 millions d'euros (31 décembre 2020 : 2,3 millions d'euros). La juste valeur des options de souscription d'actions a été déterminée à la date de clôture du bilan, le 31 décembre 2020, par application du modèle d'évaluation Black-Scholes.

Les actions fictives en circulation à la fin de la période ont les dates d'expiration et les prix d'exercice suivants :

Date d'expiration	Prix d'exercice (en euros par action)	Nombre d'actions fictives au 31 décembre	
		2021	2020
2023	2,919	4 950	10 450
2025	3,92	6 000	14 000
2026	2,71	-	9 000
2027	2,85	6 250	32 000
2029	3,05	134 250	176 750
2030	-	690 000	690 000
ACTIONS FICTIVES EN CIRCULATION		841 450	932 200

Les données significatives ayant servi à l'application du modèle ont été :

	2021	2020
Volatilité attendue (en %)	72,97	43,81
Période d'acquisition attendue (durée en années)	0,25 - 4,39	0,25 - 5,40
Taux d'intérêt sans risque (en %)	(0,78) - (0,64)	(0,82) - (0,71)

23.5 Bons de souscription

En 2017, la Société a octroyé des bons de souscription d'actions aux membres du conseil de surveillance. Les bons de souscription octroyés en 2017 (BSA 27) sont exerçables

en quatre parts égales après 12, 24, 36 et 48 mois. Le prix de souscription d'une action ordinaire nouvelle dans le cadre du plan 2017 (BSA 27) s'élève à 2,574 euros.

Les modifications intervenues dans les bons de souscription d'actions s'établissent comme suit :

	Nombre de bons de souscription d'actions	
	2021	2020
En circulation au 1 ^{er} janvier	43 750	103 875
Attribués	-	-
Exercées	(21 875)	(26 750)
Caducs	-	(33 375)
EN CIRCULATION À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	21 875	43 750

Note 24 Emprunts

Les emprunts sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, si celle-ci peut être déterminée, nets des coûts de transaction engagés. Les emprunts sont par la suite enregistrés au coût amorti. Toute différence entre les produits (nets des coûts de transaction) et la valeur de remboursement est constatée en compte de résultat sur la

durée de l'emprunt selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les emprunts sont comptabilisés en passifs courants, à moins que le Groupe ne dispose d'un droit inconditionnel lui permettant de différer le règlement du passif sur une période d'au moins 12 mois après la date de clôture.

Les emprunts du Groupe à la fin de l'exercice s'établissent comme suit :

	Au 31 décembre	
	2021	2020
<i>(En milliers d'euros)</i>		
NON COURANT		
Autre prêts	50 726	46 375
EMPRUNTS NON COURANTS	50 726	46 375
COURANTS		
Autre prêts	7 107	6 988
EMPRUNTS COURANTS	7 107	6 988
TOTAL DES EMPRUNTS	57 834	53 363

L'échéance des emprunts non courants s'établit comme suit :

	Au 31 décembre	
	2021	2020
<i>(En milliers d'euros)</i>		
Comprise entre 1 et 2 ans	21 102	5 925
Comprise entre 2 et 3 ans	15 502	14 270
Comprise entre 3 et 4 ans	12 306	12 559
Comprise entre 4 et 5 ans	674	10 524
Au-delà de 5 ans	1 143	3 097
EMPRUNTS NON COURANTS	50 726	46 375
Emprunts courants	7 107	6 988
TOTAL DES EMPRUNTS	57 834	53 363

Les valeurs comptables des emprunts contractés par le Groupe sont libellées dans les devises suivantes :

	Au 31 décembre	
	2021	2020
<i>(En milliers d'euros)</i>		
EUR	4 708	5 855
USD	53 126	47 508
TOTAL DES EMPRUNTS	57 834	53 363

24.1 Autres emprunts

En février 2020, Valneva Austria GmbH a signé un accord de prêt (l'Accord de prêt) avec les fonds de santé américains Deerfield et OrbiMed (les Prêteurs) pour un montant initial allant jusqu'à 85 millions de dollars.

Les versements d'amortissement commenceront en 2023 et le prêt arrivera à échéance en 2026. Le produit de l'opération a servi à rembourser les emprunts existants auprès de la Banque Européenne d'Investissement et permettre au Groupe de continuer à faire avancer ses programmes de développement de Lyme et du chikungunya à court terme. Au 31 décembre 2021, deux tranches ont été tirées pour un montant de 60,0 millions de dollars (54,1 millions d'euros) en vertu de l'Accord de prêt. Au 31 décembre 2021, la valeur comptable s'établit à 49,7 millions d'euros. Le taux d'intérêt est de 9,95 % (équivalent à 10,09 % sur une base annuelle). L'emprunt est garanti par tous les actifs de Valneva, y compris la propriété intellectuelle, et est garanti par Valneva SE et certaines de ses filiales.

Prenant acte de l'impact de la pandémie COVID-19 sur l'industrie du voyage, et suite à une dérogation temporaire à l'engagement de revenus pour le second semestre 2020,

Valneva, Deerfield et OrbiMed ont convenu de modifier cet engagement pour 2021 et 2022, en remplaçant les 115 millions d'euros sur douze mois par des revenus trimestriels minimums représentant un total annuel de 64 millions d'euros en 2021 et un total annuel de 103,75 millions d'euros en 2022. Les parties ont également convenu de modifier l'exigence de trésorerie minimale à 50 millions d'euros pour 2021 et 2022 et à 35 millions d'euros pour les années suivantes.

Si la liquidité ou les revenus nets consolidés du Groupe devaient tomber en dessous des valeurs minimales des clauses restrictives, Valneva ne serait pas en mesure de respecter les clauses restrictives financières de l'Accord de prêt, ce qui pourrait entraîner des coûts supplémentaires (jusqu'à 10 %-points d'intérêt supplémentaires sur la durée du défaut) et une obligation de remboursement anticipé (paiement du principal augmenté de 8 % et d'une indemnité représentant les intérêts attendus jusqu'en mars 2023). Le Groupe ne s'attend pas à ce que ces limitations affectent sa capacité à faire face à ses obligations de trésorerie.

L'emprunt est inclus dans le poste de bilan « Emprunts ».

(En milliers d'euros)

	2021	2020
SOLDE AU 1^{ER} JANVIER	46 190	-
Produit de l'émission	-	52 935
Coûts de transaction	-	(4 162)
Intérêts courus	6 167	4 538
Paiement des intérêts	(6 459)	(2 698)
Écart de conversion	3 774	(4 423)
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE	49 671	46 190
Moins : part non courante	(44 360)	(41 261)
PART COURANTE	5 311	4 929

Au 31 décembre 2021, les autres emprunts incluent également des emprunts liés au financement des dépenses de R&D et au CIR (crédit d'impôt R&D en France) pour un montant de 4,7 millions d'euros (5,9 millions d'euros au 31 décembre 2020), ainsi que le montant lié au CEPI pour un

montant de 3,5 millions d'euros (1,3 million d'euros au 31 décembre 2020), représentant les paiements reçus dont le remboursement est prévu dans le futur. Pour des informations détaillées, voir Note 8.1.

24.2 Emprunts et autres emprunts garantis

Au 31 décembre 2021, 54,4 millions d'euros (31 décembre 2020 : 52,0 millions d'euros) des emprunts et autres emprunts en cours sont garantis, sécurisés ou mis en gage. Ces emprunts et autres prêts sont liés au financement des

dépenses de recherche et développement, des immobilisations et du CIR (crédit d'impôt recherche en France) et ont des conditions (taux d'intérêt) et des modalités (échéances) diverses.

24.3 Juste valeur des emprunts et autres emprunts

Pour la majorité des emprunts et autres prêts, les justes valeurs ne sont pas sensiblement différentes de leurs valeurs comptables, puisque les intérêts à payer sur ces emprunts sont soit proches des taux actuels du marché, soit les emprunts sont de nature à court terme.

Au 31 décembre 2021, les différences significatives ne sont identifiées que pour les autres emprunts garantis. Sur la base d'un taux d'intérêt estimé à 9,55 %, la juste valeur est de 4,2 millions d'euros (la valeur comptable est de 4,7 millions d'euros).

Note 25 Fournisseurs et autres créditeurs

Le compte fournisseurs correspond aux obligations de payer pour des biens ou services ayant été acquis dans le cours normal de l'activité auprès de fournisseurs. Les comptes créditeurs sont classés en passifs courants si l'échéance du

paiement est égale ou inférieure à un an. Les comptes fournisseurs sont initialement comptabilisés à leur juste valeur. Les dettes fournisseurs à court terme sont ensuite évaluées à leur valeur de paiement.

Le compte fournisseurs et autres créditeurs comprend les éléments suivants :

<i>(En milliers d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2021	2020
Fournisseurs	16 035	24 898
Charges à payer	52 084	11 314
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE	68 119	36 212
Moins : part non courante	-	-
PART COURANTE	68 119	36 212

Les valeurs comptables des fournisseurs et autres créditeurs sont considérées comme identiques à leur juste valeur, en raison de leur nature à court terme.

Note 26 Dettes fiscales et sociales

Le Groupe comptabilise un passif et une charge pour les primes octroyées. Le Groupe comptabilise un passif lorsqu'il a assumé une obligation contractuelle ou que les usages ont créé une obligation implicite.

<i>(En milliers d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2021	2020
Dettes envers le personnel	10 101	8 300
Cotisations sociales et autres taxes	7 148	4 866
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE	17 249	13 165
Moins : part non courante	-	-
PART COURANTE	17 249	13 165

Note 27 Passifs de location

Les dettes de location sont effectivement garanties car les droits sur les actifs loués reviennent au bailleur en cas de défaillance.

L'évolution des dettes de location est décrite dans la Note 13.

L'échéance des dettes de location à long terme est la suivante :

(En milliers d'euros)	Au 31 décembre	
	2021	2020
Comprise entre 1 et 2 ans	25 301	2 296
Comprise entre 2 et 3 ans	2 150	24 434
Comprise entre 3 et 4 ans	2 214	1 280
Comprise entre 4 et 5 ans	2 289	1 331
Comprise entre 5 et 10 ans	10 733	7 384
Comprise entre 10 et 15 ans	9 114	8 907
Au-delà de 15 ans	1 886	3 759
PASSIFS DE LOCATION NON COURANTES	53 687	49 392
Passifs de location courantes	3 135	2 696
TOTAL DES PASSIFS DE LOCATION	56 822	52 088

Les valeurs comptables des dettes de location du Groupe sont libellées dans les devises suivantes :

(En milliers d'euros)	Au 31 décembre	
	2021	2020
EUR	24 650	25 633
SEK	30 657	26 166
Autre	1 515	289
TOTAL DES EMPRUNTS	56 822	52 088

Note 28 Passifs sur contrat

Un passif sur contrats doit être comptabilisé, lorsque le client a déjà fourni la contrepartie ou une partie de la contrepartie, avant qu'une entité ait rempli son obligation de performance (biens ou services convenus qui devraient être livrés ou fournis), résultant du « contrat ».

L'évolution des passifs :

(En milliers d'euros)	2021	2020
SOLDE AU 1^{ER} JANVIER	89 636	1 426
Reconnaissance du revenu	(89 364)	(594)
Différences du taux de change	7	101
Augmentation	128 479	88 703
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE	128 758	89 636
Moins : part non courante	(4 741)	(58)
PART COURANTE	124 017	89 578

S'agissant des augmentations comptabilisées en 2021, 116,9 millions d'euros concernent l'accord d'achat anticipé conclu avec la Commission Européenne afin de fournir jusqu'à 60 millions de doses du candidat vaccin inactivé contre la COVID-19, le VLA2001 3,8 millions d'euros concernent l'accord d'achat anticipé avec le Royaume du Bahreïn et 4,7 millions d'euros concernent un paiement reçu de l'armée américaine pour IXIARO. S'agissant de l'évolution de la situation suite au chiffre d'affaires comptabilisé en 2021, le montant de l'accord de fourniture britannique s'élève à 87 millions d'euros (voir Note 1).

Au 31 décembre 2020, 87,0 millions d'euros sont liés à l'accord avec le gouvernement britannique pour fournir jusqu'à 190 millions de doses de vaccin contre le SARS-CoV-2 (voir Note 1), 1,6 million d'euros sont liés aux services de gestion des essais cliniques ou CTM (*clinical trial management*) fournis à différents clients et 1,0 million d'euros sont liés à l'accord avec l'Institut Butantan pour le développement, la fabrication et la commercialisation du vaccin contre le chikungunya à injection unique de Valneva, VLA1553, dans les pays à faible et moyen revenu (*Low and Middle Income Countries : LMICs*).

Note 29 Engagements de remboursement

Un engagement de remboursement doit être comptabilisé, lorsque le client a déjà fourni une contrepartie qui devrait être remboursée partiellement ou totalement. Il est évalué au montant que le Groupe a l'obligation de rembourser ou aux

montants qui n'ont pas satisfait aux critères de comptabilisation des produits dans le passé, mais il n'y a pas de biens et services restant à fournir dans le futur.

Évolution des Engagements de remboursement :

(En milliers d'euros)	2021	2020
SOLDE AU 1^{ER} JANVIER	111 426	6 553
Augmentations	159 179	109 296
Paiements	(18 022)	(477)
Autres diminutions	(15 198)	-
Charges d'intérêts capitalisés	8 478	3 640
Différences de taux de change	8 718	(7 586)
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE	254 581	111 426
Moins : part non courante	(158 970)	(97 205)
PART COURANTE	95 611	14 222

Au 31 décembre 2021, 79,6 millions d'euros (dont 75,2 millions d'euros non courants) sont liés à la collaboration avec Pfizer Inc. (voir Note 1), 166,9 millions d'euros (dont 77,3 millions d'euros non courants) sont liés à l'accord avec le gouvernement britannique pour le développement et la commercialisation d'un vaccin contre le SARS-CoV-2 (voir Note 5.2), 6,8 millions d'euros (dont 6,3 millions non courants) sont liés au paiement prévu à GSK suite à la résiliation des accords d'alliance stratégique en 2019 (voir Note 1). Les autres montants sont liés à la réduction des engagements de remboursement qui sont venus augmenter les passifs sur contrats.

Au 31 décembre 2020, 81,9 millions d'euros (dont 70,0 millions d'euros non courants) sont liés à la collaboration avec Pfizer Inc. (voir Note 1), 20,9 millions d'euros (tous non courants) sont liés à l'accord avec le gouvernement britannique pour le développement et la commercialisation d'un vaccin contre le SARS-CoV-2 (voir Note 5.2), 6,3 millions d'euros (tous non courants) sont liés au paiement prévu à GSK en raison de la résiliation des accords d'alliance stratégique en 2019 (voir Note 1) et 2,3 millions d'euros sont liés aux possibilités de remboursement des clients dans le cadre des programmes de rabais et au droit de retour des produits.

Les sorties de trésorerie attendues pour les passifs de remboursement sont indiquées à la Note 2.5.

Note 30 Provisions

30.1 Dispositions relatives aux engagements vis-à-vis des salariés

	Au 31 décembre	
	2021	2020
<i>(En milliers d'euros)</i>		
Contribution de l'employeur sur les plans de rémunération en actions	26 520	7 351
Actions fictives	14 267	2 390
Indemnités de départ à la retraite	422	550
Indemnités de départ	-	112
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE	41 210	10 403
Moins : part non courante	8 308	2 358
PART COURANTE	32 901	8 045

(a) Provisions basées sur des actions

Les cotisations patronales sur les plans de rémunération en actions et les actions fictives sont calculées à la date de clôture en utilisant le cours de l'action Valneva au 31 décembre 2021 : 24,5 euros (31 décembre 2020 : 7,75 euros).

(b) Indemnités de départ à la retraite

Certaines sociétés du Groupe peuvent verser à leurs salariés des indemnités lors de leur départ à la retraite.

Pour les régimes à prestations définies, les charges de retraite sont déterminées une fois par an, selon la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée

séparément pour obtenir l'obligation finale. Cette obligation finale est ensuite actualisée. Ces calculs intègrent principalement les hypothèses suivantes :

- un taux d'actualisation ;
- un taux d'augmentation des salaires ;
- un taux de rotation du personnel.

Les gains et pertes actuariels résultant des ajustements d'ancienneté et les changements d'hypothèses actuarielles sont débités ou crédités dans les capitaux propres et apparaissent dans le résultat global au titre de la période concernée.

Pour les régimes de base et autres régimes à cotisations définies, le Groupe comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont exigibles, le Groupe n'étant pas engagé au-delà des cotisations versées.

Hypothèses retenues

	Au 31 décembre	
	2021	2020
Taux d'actualisation	1,00 %	0,50 %
Taux d'augmentation des salaires	2,00 %	2,00 %
Taux de rotation	0 %- 21,35 %	0 %- 21,35 %
Taux de charges sociales	43,00 %- 47,00 %	43,00 %- 47,00 %
Durée de vie active moyenne restante des salariés (<i>en années</i>)	22	22

Variations de l'obligation au titre des prestations définies

Valeur actualisée de l'engagement :

<i>(En milliers d'euros)</i>	2021	2020
SOLDE AU 1^{ER} JANVIER	550	404
Coût des services rendus	77	68
Réévaluations	(205)	78
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE	422	550

30.2 Autres provisions

<i>(En milliers d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2021	2020
Non courantes	-	-
Courantes	15 806	2 124
PROVISIONS	15 806	2 124

Au 31 décembre 2021, la provision a significativement augmenté et concerne principalement les accords d'achat déficitaires liés à la résiliation de l'Accord de fourniture britannique (13,5 millions d'euros). Au 31 décembre 2021,

le poste comprend 2,1 millions d'euros (31 décembre 2020 : 1,9 million d'euros) provenant d'une provision pour frais de justice et de transactions dans le cadre d'une procédure judiciaire relative à la fusion Intercell AG/Vivalis SA.

Note 31 Autres passifs

<i>(En milliers d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2021	2020
Produits constatés d'avance	4 966	2 861
Autres passifs financiers	44	51
Dettes diverses	8	2
AUTRES PASSIFS	5 019	2 913
Moins : part non courante	(69)	(72)
PART COURANTE	4 950	2 841

Les revenus différés comprennent principalement des avances conditionnelles provenant d'une subvention de la CEPI (voir Note 8).

Note 32 Informations relatives aux flux de trésorerie

32.1 Trésorerie générée par les opérations courantes

Le tableau ci-après montre les ajustements opérés pour rapprocher la perte nette de l'exercice aux flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation :

(En milliers d'euros)	Note	Exercice clos au 31 décembre		
		2021	2020	2019
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		(73 425)	(64 393)	(1 744)
Ajustements pour :				
▪ Dépréciation et amortissement	12/13/14	14 281	9 799	8 532
▪ Amortissement / réduction de valeur des actifs immobilisés/immobilisations incorporelles	12/13/14	-	140	75
▪ Charge de rémunération en actions	23	14 509	6 328	2 552
▪ Charge/(revenu) d'impôt sur les sociétés	10	3 446	(909)	874
▪ Dividendes reçus de sociétés mises en équivalence	15	-	-	433
▪ (Bénéfice)/perte sur la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	8	46	10	92
▪ Part du (profit)/perte des entités mises en équivalence	15	5	133	(1 574)
▪ (Gains)/pertes de juste valeur sur des instruments financiers dérivés		-	-	178
▪ Provision pour les coûts de contribution de l'employeur sur les plans de rémunération en actions	30.1	19 079	7 351	-
▪ Autres (revenus)/dépenses non monétaires		(11 604)	4 470	(892)
▪ Revenus d'intérêts	9	(249)	(119)	(199)
▪ Charge d'intérêts	9	16 964	10 738	2 633
Variation des actifs et passifs opérationnels non courants (à l'exclusion des effets des acquisitions et des différences de change) :				
▪ Autres actifs non courants		194	(2 303)	79
▪ Passifs contractuels à long terme	28	4 662	(674)	(2 321)
▪ Engagements de remboursement à long terme	29	54 501	90 653	6,016
▪ Autres passifs et provisions non courants		(3)	795	(178)
Variation du besoin en fonds de roulement (à l'exception des effets liés à l'acquisition et aux variations de taux de change des devises sur la consolidation) :				
▪ Stocks		(92 373)	(4 196)	(2 415)
▪ Clients et autres débiteurs		(21 349)	(24 023)	(17 278)
▪ Passifs sur contrat	28	34 453	88 801	(989)
▪ Engagements de remboursement	29	80 160	10 614	448
▪ Dettes commerciales, autres dettes et provisions		35 236	6 544	13 552
TRÉSORERIE GÉNÉRÉE PAR LES OPÉRATIONS COURANTES		78 532	139 759	7 875

En 2021, les autres (revenus)/dépenses non monétaires se rapportent essentiellement aux gains nets de change.

En 2020, les autres (revenus)/dépenses non monétaires comprennent 3,3 millions d'euros provenant de la cession de

Lyme VLA15 (voir Notes 1 et 12), 1,6 million d'euros provenant d'une réévaluation des dettes de location et des actifs de droit d'utilisation et 2,6 millions d'euros provenant des pertes nettes de change.

Le tableau ci-après montre les ajustements opérés pour rapprocher le résultat net de la cession des immobilisations corporelles du produit issu de la cession des actifs corporels :

	Au 31 décembre		
	2021	2020	2019
<i>(En milliers d'euros)</i>			
Valeur comptable nette	46	34	92
Résultat de la cession d'actifs corporels	(46)	(10)	(92)
PRODUITS DE LA CESSION D'ACTIFS	-	24	-

32.2 Réconciliation des passifs découlant d'activités financières

Le tableau ci-dessous détaille les variations des passifs du Groupe résultant des activités de financement, y compris les variations de trésorerie et les variations hors trésorerie. Les passifs résultant des activités de financement sont ceux

pour lesquels les flux de trésorerie étaient, ou seront, classés dans le tableau des flux de trésorerie consolidés du Groupe comme flux de trésorerie liés aux activités de financement. Pour l'évolution des dettes de location, voir Note 13.

<i>(En milliers d'euros)</i>	Emprunts bancaires	Autre emprunts	Total
AU 1^{ER} JANVIER 2020	19 759	6 557	26 316
Remboursements	(20 000)	(1 995)	(21 995)
Souscriptions, nettes de frais de transaction	-	50 266	50 266
Effets de change	-	(4 556)	(4 556)
Autres mouvements ⁽¹⁾	241	3 090	3 331
AU 31 DÉCEMBRE 2020	-	53 363	53 363
AU 1^{ER} JANVIER 2021	-	53 363	53 363
Remboursements	-	(1 956)	(1 956)
Souscriptions, nettes de frais de transaction	-	859	859
Effets de change	-	3 998	3 998
Autres mouvements ⁽¹⁾	-	1 570	1 570
AU 31 DÉCEMBRE 2021	-	57 834	57 834

(1) Les autres mouvements comprennent les paiements et charges d'intérêt.

Note 33 Engagements et autres passifs

Au 31 décembre 2021, 23,6 millions d'euros de dépenses d'investissement ont été contractées, principalement pour les sites de fabrication du nouveau candidat vaccin COVID-19 (48,0 millions d'euros au 31 décembre 2020).

33.1 Autres engagements, promesses et garanties

Les autres engagements consistent en :

<i>(En milliers d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2021	2020
Prêts et subventions	143	1 454
Redevances	8 941	9 393
AUTRES ENGAGEMENTS	9 084	10 846

Les garanties et nantissements s'établissent comme suit :

<i>(En milliers d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2021	2020
Nantissements sur investissements non consolidés	19 901	19 474
Nantissements sur les comptes bancaires	292 257	150 642
Nantissement des créances	344 519	160 511
GARANTIES ET NANTISSEMENTS	656 677	330 626

33.2 Autres passifs et litiges

Suite à la fusion entre les sociétés Vivalis SA et Intercell AG en 2013, certains anciens actionnaires d'Intercell ont entamé une procédure devant le tribunal de commerce de Vienne pour demander soit une révision du montant de l'indemnité payée aux actionnaires sortants soit une révision du ratio d'échange entre les actions Intercell et Valneva utilisé pour la fusion. Un expert mandaté par le tribunal a recommandé en octobre une augmentation de la rémunération en numéraire ainsi que la poursuite des travaux d'évaluation de la parité d'échange. La Société a ainsi comptabilisé une provision de 2,1 millions d'euros destinée à couvrir cette augmentation et les éventuels frais de règlement-livraison (au 31 décembre 2020 : 1,9 million d'euros). 0,3 million d'euros de frais supplémentaires liés à ce litige est inclus dans les « autres charges » pour la période se terminant le 31 décembre 2021.

En juillet 2016, la Société a reçu une demande de paiement complémentaire, avec menace d'action en justice, en relation avec l'acquisition de la Société Humalys SAS en 2009, opération par laquelle Vivalis SA (aujourd'hui Valneva SE) avait acquis une technologie qui a été ensuite combinée avec une autre technologie de découverte d'anticorps et apportée à la Société BliNK Biomedical SAS début 2015. Les anciens actionnaires d'Humalys ont réclamé un complément de prix en raison de cette scission. Une décision de première instance dans l'affaire Humalys est attendue au 1^{er} semestre 2022. La Société, après consultation de ses conseils externes, considère que cette demande n'est pas fondée et que cette procédure judiciaire a peu de chances d'aboutir. Des informations détaillées sur les conséquences financières spécifiques potentielles susceptibles de résulter d'une action en justice couronnée de succès pourraient nuire à la capacité de Valneva à défendre ses intérêts en l'espèce et ne sont donc pas fournies, conformément à IAS 37.92.

Note 34 Opérations entre parties liées

34.1 Prestation de services

Les services fournis par Valneva au Groupe Grimaud La Corbière SAS sont considérés comme des transactions entre parties liées en tant qu'actionnaires de Valneva et consistent en des services dans le cadre d'un contrat de licence de collaboration et de recherche et en la fourniture de locaux et d'équipements.

(En milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre		
	2021	2020	2019
Prestation de services :			
▪ Activités d'exploitation	231	187	236
ACHATS DE SERVICES	231	187	236

34.2 Rémunération des cadres dirigeants

La rémunération totale des membres du directoire de la Société comprend les éléments suivants :

(En milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre		
	2021	2020	2019
Salaires et autres avantages sociaux à court terme ⁽¹⁾	1 930	2 950	2 449
Autres avantages à long terme	24	18	15
Paiements fondés sur actions (charge de l'exercice)	856	1 786	1 174
RÉMUNÉRATION DES CADRES DIRIGEANTS	2 809	4 755	3 638

(1) En 2020, des indemnités de départ de 0,9 million d'euros ont été incluses.

34.3 Rémunération des membres du conseil de surveillance

La rémunération totale des membres du conseil de surveillance de la Société s'est élevée à 0,3 million d'euros (0,2 million d'euros en 2020, 0,3 million d'euros en 2019). En 2017, la Société a accordé des bons de souscription aux membres du conseil de surveillance. Pour plus d'informations, voir Note 23.

Note 35 Événements postérieurs à la clôture

Valneva Scotland a obtenu deux subventions d'une valeur maximale de 20 millions de livres sterling (environ 23,9 millions d'euros) de « Scottish Enterprise », l'agence nationale de développement économique de l'Écosse, pour soutenir la recherche et le développement relatifs aux processus de fabrication du candidat vaccin COVID-19 de Valneva et des autres candidats vaccins de Valneva. Les fonds accordés au titre de ces subventions seront perçus au cours des trois prochaines années, à compter de mars 2022.

À la fin de l'année, la Société a évalué la valorisation des stocks en tenant compte de la durée de conservation résiduelle et du plan de production pour 2022. Cette analyse

a donné lieu à une dépréciation de la matière première pour un montant de 23 millions d'euros au 31 décembre 2021. En 2022, l'un des fournisseurs a effectué une analyse supplémentaire et a conclu en mars 2022 à une prolongation de la durée de conservation. En conséquence, Valneva prévoit d'utiliser une partie de la matière dans le processus de fabrication et reprendra une partie de la dépréciation. Comme la prolongation de la durée de conservation a été déterminée en 2022, la Société considère les développements après la date de clôture comme un événement ultérieur non ajustable.

4.1.6 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Pour les besoins du présent URD, les comptes consolidés du Groupe établis pour l'exercice 2021 ont été reproduits avec une arborescence différente de celle des comptes annexés au rapport des Commissaires aux Comptes, notamment à l'égard de la numérotation des notes annexes. De ce fait, et pour la bonne compréhension du rapport présenté ci-après, le lecteur est invité à prendre connaissance de la table de concordance suivante :

NOTE MENTIONNÉE DANS LE RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	Note correspondante au sein de la Section 4.1.5 du présent URD	NOTE MENTIONNÉE DANS LE RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	Note correspondante au sein de la Section 4.1.5 du présent URD
Note 5.1	Note 1	Note 5.29	Note 29
Note 5.3.1	Note 3.1	Note 5.30.2	Note 30.2
Note 5.3.2	Note 3.2	Note 5.33.2	Note 33.2
Note 5.5.2	Note 5.2		
Note 5.18	Note 18		

(Exercice clos le 31 décembre 2021)

À l'Assemblée Générale

VALNEVA SE

6 rue Alain Bombard
44800 Saint-Herblain

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société VALNEVA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit et de gouvernance.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des

commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice,

ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant.

DESCRIPTION DU RISQUE

NOTRE RÉPONSE AU RISQUE

Conséquences de la résiliation de l'Accord de fourniture de vaccins contre le SARS-CoV-2 avec le Secrétaire d'État du Royaume-Uni chargé des entreprises, de l'énergie et de la stratégie industrielle (l'Autorité britannique)

Reconnaissance du chiffre d'affaires, provision pour contrats d'achat déficitaires et valorisation des stocks constitués en vue de la commercialisation de ce vaccin

(Paragraphe « Accords significatifs signés au cours des périodes » de la Note 5.1 « Informations générales et événements marquants de la période », Note 5.3.1 « Jugements », Note 5.3.2 « Principales sources d'incertitude d'estimation », paragraphe « Accord de fourniture de vaccin avec le gouvernement britannique » de la Note 5.5.2 « Autres revenus », Note 5.18 « Stocks », Note 5.29 « Engagements de remboursement » et Note 5.30.2 « Autres provisions » de l'annexe aux comptes consolidés)

En septembre 2020, Valneva a conclu un accord de fourniture (l'Accord de fourniture britannique) avec le secrétaire d'État du Royaume-Uni chargé des entreprises, de l'énergie et de la stratégie industrielle (l'Autorité britannique), en vertu duquel Valneva devait fabriquer et fournir à l'Autorité britannique son vaccin contre le SARS-CoV-2, après augmentation de ses capacités de fabrication en Écosse. Ce contrat, entre dans le champ d'application d'IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients ». Cet Accord imposait à l'Autorité britannique de verser des avances non remboursables et au 31 décembre 2021, Valneva a ainsi perçu un total de 408,3 millions d'euros.

Valneva a été avisée, en septembre 2021, de la décision de l'Autorité britannique de résilier cet Accord de fourniture britannique. Dans la notification de résiliation, l'Autorité britannique a souhaité résilier l'Accord de fourniture de vaccins selon deux fondements différents. Le premier étant que Valneva ne respectera pas ses obligations concernant le calendrier de livraison prévu par l'Accord de fourniture britannique (résiliation pour violation anticipée du calendrier de livraison prévu par l'Accord) et le second étant que l'Autorité britannique a souhaité résilier l'Accord de fourniture britannique avec un préavis de trente jours en se basant sur son droit discrétionnaire de résilier pour des raisons de commodité. La Société, après consultation de ses conseils externes, considère que le premier motif de résiliation n'est pas fondé et a ainsi pris acte de la résiliation, par l'Autorité britannique, de l'Accord de fourniture sur la base uniquement de l'exercice de ce droit discrétionnaire.

La direction de la Société a ainsi évalué les impacts de la résiliation de l'Accord de fourniture britannique dans les comptes clos au 31 décembre 2021 :

- Les paiements reçus de la part de l'Autorité britannique, pour lesquels la probabilité de remboursement a été jugée faible, s'élèvent à 253,3 millions d'euros au 31 décembre 2021 et ont été comptabilisés en autres revenus (segment « COVID-19 »). Pour les montants présentant des incertitudes et une probabilité de remboursement n'ayant pu être établie comme hautement improbable, un engagement de remboursement à hauteur de 166,9 millions d'euros a été comptabilisé au 31 décembre 2021.
- Les contrats d'achat déficitaires liés à la fourniture de ce vaccin ont été recensés et une provision à hauteur de 13,5 millions d'euros a été comptabilisée au 31 décembre 2021.

Nous avons pris connaissance de l'Accord de fourniture conclu entre Valneva et l'Autorité britannique et du courrier de dénonciation, afin d'apprécier notamment la conformité du traitement comptable retenu par la direction pour ce contrat.

Nous avons examiné les procédures mises en œuvre par la direction afin d'identifier et de recenser l'ensemble des risques liés à la résiliation du contrat de fourniture de vaccins contre le SARS-CoV-2 avec l'Autorité britannique. Nous avons apprécié le caractère raisonnable de l'estimation faite par la direction sur le fondement juridique de la résiliation de cet Accord :

- en prenant connaissance de l'analyse des risques effectuée par la direction de la société Valneva ;
- en obtenant et analysant les correspondances écrites entre Valneva et l'Autorité britannique ;
- en obtenant et analysant les notes des avocats.

Nous avons également pris connaissance du processus mis en place par la direction, et évalué la conception des contrôles liés à la comptabilisation des revenus relatifs à ce contrat de fourniture de vaccins à l'Autorité britannique. Nous avons apprécié le caractère raisonnable des principales hypothèses retenues par la direction concernant les probabilités de remboursements futurs, les prévisions de ventes du vaccin contre le SARS-CoV-2 à d'autres clients que l'Autorité britannique, les probabilités de succès d'obtention de l'autorisation de mise sur le marché, au regard des données externes et des éléments probants obtenus, par ailleurs, lors de l'audit, tels que les communications et présentations internes à la Société.

Nous avons également pris connaissance du processus mis en place par la direction, et évalué la conception des contrôles liés à la comptabilisation des provisions pour contrats déficitaires. Nous avons revu l'analyse des contrats liés à ce vaccin en obtenant et analysant notamment les accords signés auprès des fournisseurs.

4

DESCRIPTION DU RISQUE

- La direction du Groupe a également procédé à un examen de la valorisation des stocks liés à ce vaccin et a ainsi comptabilisé une dépréciation de ces stocks. Au 31 décembre 2021, les dépréciations des stocks de matières premières pour 29,8 millions d'euros et des travaux en cours pour 11,8 millions d'euros concernent principalement le vaccin COVID-19.

La reconnaissance du revenu pour ce contrat requiert du jugement pour définir le cadre contractuel dans lequel la résiliation de ce contrat s'inscrit et son impact sur le risque de remboursement des avances non-remboursables déjà perçues. A cela s'ajoute l'évaluation de la part des avances présentant des incertitudes quant à leur probabilité de remboursement et comptabilisés en engagements de remboursement à la clôture. L'évaluation des contrats d'achats déficitaires et la détermination de la valeur nette de réalisation des stocks liés à ce vaccin requièrent également de nombreuses hypothèses et jugements.

Nous avons donc considéré le traitement comptable des conséquences de la résiliation de cet Accord de fourniture britannique comme un point clé de l'audit.

Passif éventuel et autres provisions

(Notes 5.30.2 « Autres provisions » et 5.33.2 « Autres passifs et litiges » de l'annexe aux comptes consolidés)

La société Valneva est mise en cause dans deux litiges.

- En juillet 2016, la Société a reçu une demande de paiement complémentaire, avec menace d'action en justice, en relation avec l'acquisition de la société Humalys en 2009, opération par laquelle Vivalis (aujourd'hui Valneva) avait acquis une technologie qui a été ensuite combinée avec une autre technologie de découverte d'anticorps et apportée à la société BliNK Biomedical début 2015. Les anciens actionnaires d'Humalys réclament un complément de prix en raison de cette cession. La Société, après consultation de ses conseils externes, considère que cette demande n'est pas fondée et que cette procédure judiciaire a peu de chances d'aboutir. La Société a déterminé que ce litige constitue un passif éventuel car la probabilité de sortie de ressources est faible.
- Des anciens actionnaires d'Intercell ont engagé une procédure judiciaire devant le Tribunal de Commerce de Vienne pour demander une révision du rapport d'échange entre les actions Intercell et Valneva utilisé lors de la fusion en 2013. Une provision a été constatée à hauteur 2,1 million d'euros au 31 décembre 2021.

Compte tenu des incertitudes qui pèsent sur l'issue et les conséquences de ces litiges nous avons considéré leur traitement comptable dans les états financiers consolidés comme un point clé de l'audit.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion du directoire.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

NOTRE RÉPONSE AU RISQUE

Nous avons évalué le caractère raisonnable des prévisions des plans de productions, des ventes et de la capacité d'écoulement des stocks en fonction notamment de la durée de péremption résiduelle des produits. Notre appréciation s'est notamment fondée sur notre compréhension des perspectives commerciales attendues du vaccin, nos échanges avec la direction et sur la cohérence avec les prévisions issues des plans stratégiques présentés au conseil de surveillance.

Nous avons également vérifié le caractère approprié des informations décrites dans l'annexe des comptes consolidés.

Nous avons examiné les procédures mises en œuvre par la direction afin d'identifier et de recenser l'ensemble des risques liés à un procès ou à un litige de nature commerciale ou réglementaire.

Nous avons apprécié le caractère raisonnable de l'estimation des coûts liés à ces risques :

- en prenant connaissance de l'analyse des risques effectuée par la direction Générale et Juridique de la société Valneva ;
- en obtenant et analysant les notes et réponses des avocats à nos demandes de confirmation externe.

Enfin, nous avons apprécié le caractère approprié des informations données dans l'annexe des comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du Code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce Code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés inclus dans le rapport financier annuel mentionné au 1 de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du président du directoire. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Désignation des Commissaires aux Comptes

Nous avons été nommés Commissaires aux Comptes de la société Valneva par votre Assemblée Générale du 29 juin 2012 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 22 février 2007 pour le cabinet Deloitte & Associés.

Au 31 décembre 2021, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la 10^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet Deloitte & Associés dans la 15^{ème} année, dont 9 années pour les deux cabinets depuis que les titres de la Société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit et de gouvernance de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à

l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois

rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au Comité d'audit et de gouvernance

Nous remettons au Comité d'audit et de gouvernance un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux

d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit et de gouvernance, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit et de gouvernance la déclaration prévue par l'article 6 du Règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du Code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit et de gouvernance des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Bordeaux, le 23 mars 2022

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Cédric MAZILLE

Deloitte & Associés
Stéphane LEMANISSIER